29 NOV. 2022

Synthèse des observations recueillies dans le cadre de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE)

-

concernant le projet de
construction du lot D
au sein de l'opération de restructuration des ateliers de la RATP
sur le **site de Vaugirard à** Paris 15e

-

qui s'est déroulée du 06 septembre au 10 octobre 2022

VILLE DE
PARIS

Table des matières

Table des matières 2
1 Préambule 3
1.1 Rappel du projet 3
1.2 Cadre réglementaire 8
1.2.1 Projet soumis à participation du public par voie électronique 8
1.2.2 Réglementation applicable 9
1.2.3 Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique 10
1.2.4 Contenu du dossier PPVE 11
2 Statistiques de consultation des dossiers 12
3 Observations recueillies et réponses apportées par la RATP et la Ville de Paris 14
3.1 Intégration du projet envisagé au quartier, en termes de programmation, d'insertion urbaine et de volumétrie 15
3.1.1 Évolution du projet depuis le permis d'aménager initial 15
3.1.2 Programmation en logement et en logement social 18
3.1.3 Insertion paysagère et architecture 22
3.1.4 Insertion urbaine et volumétrie 23
3.1.5 Impact sur l'ensoleillement 28
3.2 Espaces verts, paysage et environnement 31
3.2.1 Végétalisation 31
3.2.2 Réduction de l'effet d'ilot de chaleur urbain- trame verte 40
3.3 Impact potentiel du projet sur le quartier 42
3.3.1 Impact sur les équipements 42
3.3.2 Impact sur la fréquentation des espaces verts 43
3.3.3 Impact sur la circulation locale 43
3.3.4 Impact sur la salubrité et la sécurité 46
3.4 Impact du projet sur la santé en phase d'exploitation et en phase travaux 48
3.4.1 Acoustique et Vibrations 48
3.4.2 Impact sur la qualité de l'air 50
3.4.3 Conditions de déroulement des chantiers - réduction des nuisances 50
4 Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) 52
5 Conclusion 53
6 Annexes 55

1 Préambule

Le présent document constitue la synthèse de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la construction, en superposition de l'atelier de maintenance des trains, d'un immeuble de logements comportant 50 logements quasi exclusivement sociaux, totalisant 3 721 m² de surface de plancher, la conservation et restructuration des pavillons d'entrée sur le site et leur intégration au projet d'ensemble, l'aménagement d'une venelle privée, sur un site sis 222-224 rue de la Croix Nivert à Paris 15e. Il est dressé par la Ville de Paris.

À ce titre, il a vocation à rendre compte des contributions du public, de manière synthétique, et à préciser les réponses apportées par le maître d'ouvrage et la Ville de Paris.

1.1 Rappel du projet

La RATP et la Ville de Paris ont signé en 2014 un protocole d'accord pour la création de 2 000 logements à Paris d'ici 2024. Cette signature qui entre dans le cadre de la restructuration des sites industriels de la RATP permettra une meilleure utilisation des emprises et la promotion d'une mixité fonctionnelle, en alliant logement, pérennisation de l'emploi industriel et amélioration des infrastructures. Plusieurs sites répartis dans plusieurs arrondissements ont été identifiés et les chantiers ont déjà démarré pour les Ateliers Vaugirard (15e) ainsi que le site Netter-Debergue (12e). Le projet de centre bus boulevard Jourdan (14e) et le projet de restructuration des Ateliers d'Italie du métro et de réhabilitation en logements (13e) sont livrés.

Depuis 1910, le site de Vaugirard accueille des ateliers de maintenance de la RATP pour la ligne 12 du métro. Situés dans le 15e arrondissement, entre les rues Lecourbe, Desnouettes et Croix-Nivert, ils s'étendent aujourd'hui sur près de 2,3 hectares.

Le projet urbain a pour objectif de restructurer les activités présentes sur le site pour mieux intégrer les ateliers dans la ville, tout en créant des logements, (à parité privés et sociaux), un équipement de petite enfance, une nouvelle voie et une venelle ouverte en journée pour faciliter les liaisons dans le quartier. Les logements permettront de pouvoir loger en partie les personnels de la RATP et de financer l'évolution des équipements, le renouvellement du matériel roulant et la délocalisation de certaines activités existantes,

C'est dans ce contexte que le site de Vaugirard est restructuré par la RATP, en 3 phases.

L'opération **a été soumise en 2015 à la réalisation d'une étude d'impact environnementale, puis** une **enquête publique préalable à la délivrance du permis d'aménager** concernant l'ensemble du projet s'est déroulée du **21 septembre au 22 octobre 2015**. La RATP a obtenu un permis d'aménager le 18 février 2016.

La phase 0 a consisté en la libération des ateliers VMI (Véhicules de Maintenance des Infrastructures) et le reconditionnement des activités de l'AMT dans un périmètre restreint. Elle a débuté en 2017 et été achevée en octobre 2018 date du début de la phase 1.

La phase 1 comprend :

- La réalisation d'un Atelier de Maintenance des Équipements (AME) tout en maintenant l'activité de Maintenance des Trains (AMT) de la ligne 12,
- la construction de logements sociaux en superposition (le lot B)
- La création par la RATP d'une voie nouvelle visant à désenclaver l'ilot et desservir les différents programmes.

Les arrêtés de permis de construire ont été délivrés en juin 2016.

Cette première phase comprend également la réalisation de programmes immobiliers complémentaires (logements libres, commerces et structure multi-accueil pour les lots A et C) sous la maîtrise d'ouvrage de promoteurs tiers. Suite à une demande de permis de construire en avril 2018 et une actualisation de l'Étude D'Impact Environnementale, ces projets firent l'objet d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) qui s'est déroulée du 24 juin au 26 juillet 2019. Deux arrêtés de permis de construire ont été délivrés en septembre 2019 pour les lots A et C. Les bâtiments de la phase 1 et la voie nouvelle sont actuellement en cours de construction.

Figure 1 : Etapes de la phase 1

Source : RATP

La phase 2 du projet, phase qui fait actuellement l'objet de deux PPVE consiste en :

- **La restructuration de l'AMT** qui se composera à terme de deux halls de part et d'autre de la trémie d'accès de la ligne 12 (le Hall de Maintenance Renforcée et le Hall de Maintenance Courante). Les locaux annexes (personnel, stockage...) et administratifs, qui remplaceront l'ancien hall démoli seront rattachés au Hall de Maintenance Courante (HMC) et se situeront le long de la venelle dans le prolongement du pavillon d'entrée sud, conservé pour des raisons patrimoniales et architecturales. Le faisceau de voies sera remanié. **La PPVE relative à l'AMT a été organisée de manière concomitante par la préfecture d'Ile de France, préfecture de Paris, le permis de construire étant délivré par l'État.**
- **Un programme d'immeuble de logement sociaux (lot D)** qui offrira 3 721 m² de surface de plancher pour 50 logements. Le bâtiment D se situera dans le prolongement de l'alignement du lot B, le long de la venelle et dans la perspective de la voie nouvelle. Celui-ci sera implanté en superposition sur le HMC dans sa

partie administrations et locaux annexes. **La PPVE relative au lot D a été organisée par la Ville de Paris et fait l'objet de la présente synthèse, le permis de construire étant délivré par la Maire de Paris.**

Pour la présente PPVE la lecture suivra le code couleur suivant :

- en orange les éléments concernant strictement le PC de l'AMT
- en bleu seront présentés les éléments concernant le PC du lot D.

Figure 2 : Phases du projet et détails des permis de construire de la phase 2

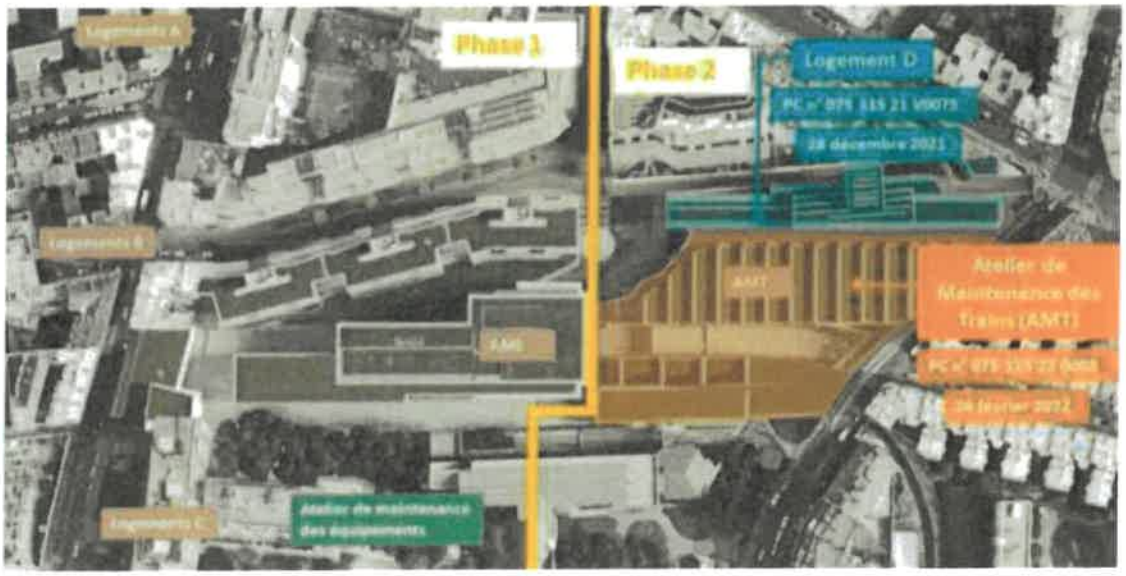

Source : RATP

Après les travaux préparatoires, la construction de l'Atelier de Maintenance des Équipements (AME) a débuté en 2019. La phase 1 se poursuivra jusqu'en 2024 avec l'ouverture complète de la voie nouvelle avec la libération des emprises de chantier de la construction du lot A.

Figure 3 : Temporalité prévisionnelle des travaux de l'ensemble du projet

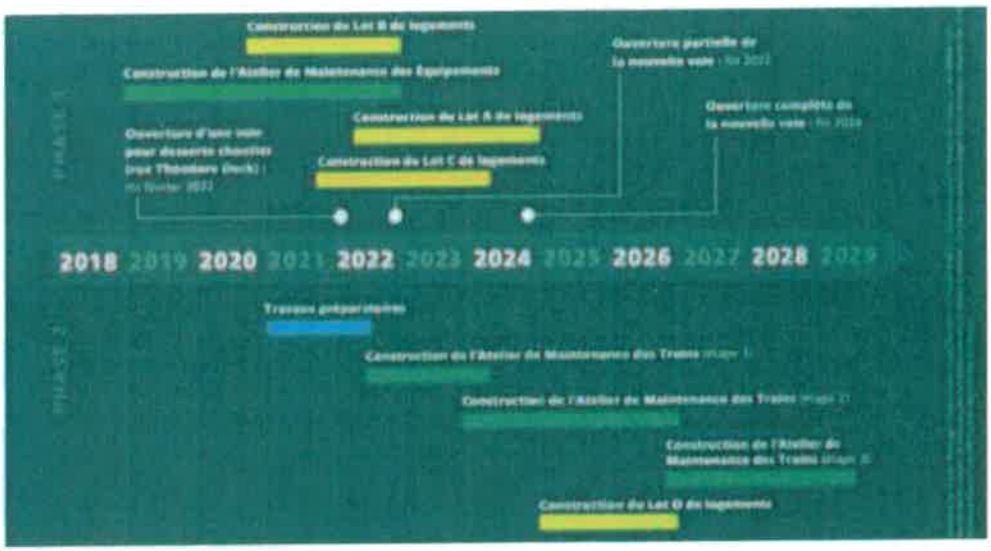

Source : RATP

Concertation et information du public

Depuis le début du projet sur le site de Vaugirard et préalablement à cette procédure de PPVE, la RATP mène de nombreuses démarches d'information et de concertation en continu auprès des riverains. Ainsi sur l'ensemble de l'opération des Ateliers Vaugirard :

- Des **comités de suivi** avec les riverains sont organisés depuis 2016 afin de présenter aux représentants des riverains le projet et le déroulement des travaux de la phase 1. Ces comités ont lieu sur une base trimestrielle. Des comités de suivi spécifiques à la phase 2 de l'opération (lot D et AMT objet des présents mémoires) ont été organisés depuis début 2021. Quatorze comités de suivi ont été mis en place depuis le lancement de l'opération et se poursuivront tout au long des travaux.
- Des **journaux de chantier** biannuels ont été édités à partir de 2017 et sont diffusés à l'ensemble des riverains du quartier. Une brochure sur le projet (éditée en 2021) vient compléter les informations.
- Une **page Internet** dédiée sur ratp.fr (*www.ratp.fr/ateliersvaugirard*) permet également d'obtenir l'ensemble des informations sur le projet et de retrouver toutes les publications depuis le début des travaux.

Par ailleurs, l'opération des Ateliers Vaugirard a fait l'objet de présentations lors de **réunions publiques** dédiées (les 14 février 2018 et 23 janvier 2019) et d'une présentation en conseil de quartier Vaugirard – Parc des Expositions le 15 décembre 2020, en coordination avec la Mairie du 15e arrondissement.

De façon plus spécifique, une **exposition** a été organisée en janvier 2019 afin d'exposer aux habitants les esquisses des concours d'architecture pour les lots D et F. Cette exposition a permis d'exposer les orientations d'insertion urbaine des projets et de recueillir plusieurs observations qui ont été portées à la connaissance du jury de concours.

Enfin, depuis mars 2021, la RATP a nommé une **chargée d'information de proximité** qui reçoit l'ensemble des sollicitations des riverains et qui fait le lien de façon quotidienne avec les équipes du projet. Cette mission a également permis de proposer plus de neuf visites de chantier qui ont permis à plus de trente personnes de mieux connaître le chantier.

L'enquête publique de 2015, la PPVE de 2019 et la concertation en continu ont permis à la RATP de répondre aux interrogations et observations des riverains, tant sur la réalisation des travaux que sur le projet en phase d'élaboration pour la phase 2. La RATP a donc pu faire évoluer son projet en conséquence afin d'adapter celui-ci aux remarques émises (réduction de la densité initialement prévue, apport supplémentaire de végétation au maximum par rapport aux contraintes techniques du projet, ...).

La **présente synthèse des observations** de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) concerne l'immeuble de logement du lot D qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 28 décembre 2021 par RATP habitat (PC 075 115 21 V0075). L'instruction est réalisée par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris (DU).

Pour autant, du fait de la superposition des logements au-dessus du futur Atelier de Maintenance des Trains et par souci de compréhension des éléments communs aux deux projets de la phase 2, cette PPVE a été réalisée en concomitance avec celle de l'AMT. Ainsi, la délivrance du permis de construire de l'AMT relevant de la compétence de la Préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris, autorité compétente pour délivrer le permis de construire de l'AMT déposé par la RATP, les observations reçues dans ce cadre font l'objet d'une synthèse distincte disponible sur le site de la Préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, et sur le site dédié : *https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications* *et* http://ateliers-maintenance-trains-vaugirard.participationdupublic.net.

1.2 Cadre réglementaire

1.2.1 Projet soumis à participation du public par voie électronique

L'étude d'impact, réalisée en 2015, a été actualisée en 2018 dans le cadre des demandes de PC relatifs aux lots A et C et a donné lieu à un avis de l'Autorité environnementale le 6 février 2019 (N° 2018-98). Conformément à l'art. L.123-19 et préalablement à la délivrance des permis de construire des Lots A et C, une première PPVE, organisée par l'autorité compétente (Ville de Paris), s'est déroulée du 24 juin au 26 juillet 2019.

Conformément à l'article L122-1-1 III du code de l'environnement, afin de tenir compte de l'évolution des projets de la phase 2 (AMT et bâtiment de logement Lot D) et d'intégrer les précisions apportées, l'**étude d'Impact initiale** a été une nouvelle fois **actualisée en 2020** et a donné lieu à un avis de l'Autorité environnementale le 22 juillet 2020 (N° 2020-08) joint au dossier de PPVE.

Conformément à l'art. L.123-19 du code de l'environnement, les dossiers des deux Participations du Public par Voie Électronique (PPVE) relative à la phase 2 du projet de restructuration des Ateliers Vaugirard, organisées de façon concomitante par l'État et par la Ville de Paris comprennent l'étude d'impact actualisée de 2020.

- **Délivrance du permis d'aménager initial et des permis de construire-actualisations de l'étude d'impact**

Dans le cadre du projet global de restructuration des ateliers de maintenance amorcé en 2015, la RATP, maître d'ouvrage, a déposé une demande **de permis d'aménager** auprès de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, autorité compétente pour instruire et délivrer le permis. Le projet global ayant fait l'objet d'une étude d'impact pour laquelle l'autorité environnementale du CGEDD a rendu un avis le 22/07/2015 (N°2015-38), une **enquête publique** a été réalisée du 21 septembre au 22 octobre 2015, conformément aux articles L.122-1-1-III et L 123-2 du code de l'environnement. En date du 21 décembre 2015, un **avis favorable** a été rendu par la commission d'enquête. Le permis d'aménager a été délivré par arrêté préfectoral du 18 février 2016 (PA n°075 115 15 P 0001).

L'étude d'impact initiale de 2015 a été **actualisée en 2018** dans le cadre de la phase 1, en lien avec les demandes de permis de construire pour les logements d'habitations (lots A et C sous la maîtrise d'ouvrage de promoteurs tiers). Un avis de l'autorité environnementale du CGEDD a été rendu en date du 06/02/2019 (N°2018-98). Conformément aux articles L122-1-1-III et L.123-19 du code de l'environnement, une première PPVE, a été organisée par la Ville de Paris, autorité compétente pour délivrer ces permis, du 24 juin au 26 juillet 2019.

Afin de prendre en compte les précisions apportées dans le cadre de l'évolution des projets de la phase 2, l'étude d'impact a été **actualisée une seconde fois en 2020**. Un avis a été rendu par l'autorité environnementale du CGEDD, le 22 juillet 2020 (N°2020-08).

Dans le cadre de la phase 2, deux demandes de permis de construire ont été déposées :

- La demande de PC n° 075 115 22 0008, déposée le 24 février 2022 auprès des services compétents de la Préfecture de la Région Ile de France, concerne la réalisation de l'atelier de maintenance des trains (AMT) par la RATP. Comme évoqué précédemment, cette demande permis ne sera pas développée dans la présente synthèse.
- La demande de PC n°075 115 21 V0075 déposée le 28 décembre 2021 auprès des services compétents de la Ville de Paris, concerne la construction d'un immeuble de logements (Lot D) par RATP Habitat.

En application de l'article L.122-1-1-III du code de l'environnement, et considérant que l'étude d'impact initiale a déjà fait l'objet d'une enquête publique (en 2015), la présence de l'étude d'impact actualisée au dossier de demande des 2 permis de construire a conduit la Ville de Paris et l'État à mener concomitamment des participations du public par voie électronique, conformément à l'article L.123-19 du même code.

La présente PPVE est conduite par la Ville de Paris, dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire du lot D et de l'actualisation de l'étude d'impact de l'opération.

1.2.2 Réglementation applicable

La procédure de participation du public par voie électronique s'applique en cas de nécessité d'actualiser une étude d'impact déjà réalisée et soumise à enquête publique en application de l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement qui impose, en cas de nouvel avis de l'autorité environnementale, que le projet soit soumis à la procédure de participation du public par voie électronique, selon les modalités prévues à l'article L.123-19 du même code.

Cette procédure a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à la participation du public aux décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et elle a, par la suite, été modifiée par la loi n°2018-727 du 10 août 2018. Elle remplace la procédure de mise à disposition du public prévue à l'ancien article L. 122-1-1 du Code de l'environnement en la dématérialisant.

La procédure de participation du public par voie électronique est notamment régie par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'Environnement. Ces textes se réfèrent également aux trois derniers alinéas du II de l'article L. 123-19-1, aux articles L. 123-19-3 à L. 123-19-5, L. 123-12, R123-8 et D. 123-46-2 du Code de l'Environnement.

Elle s'applique également aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale et aux projets soumis à étude d'impact pour lesquels une enquête publique n'est pas requise. Elle est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser ces projets ou approuver ces plans et programmes.

Le dossier, soumis à la présente procédure, comprend les mêmes pièces que pour une enquête publique. Il est mis à disposition du public par voie électronique.

Le public est informé par un avis mis en ligne, ainsi que par un affichage en mairie ou sur les lieux concernés et, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public pour les plans, programmes et projets.

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle de cette participation sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou du programme.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative concernée dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que les motifs de la décision.

1.2.3 Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

La participation du public s'est déroulée durant 33 jours consécutifs, du **jeudi 08 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre à 17h00.** Le public en a été informé quinze jours avant l'ouverture de la PPVE :

- Sur le site internet de la Ville de Paris (*Paris.fr*) ;
- Sur le site internet de la Préfecture de la région d'Ile-de-France (*https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications*) ;
- Par un affichage en mairie du 15ème arrondissement et à l'Hôtel de Ville de Paris ;
- Par un affichage à proximité du projet (30 points contrôlés régulièrement) ;
- Par des avis insérés dans la presse le 18 août 2022 : Libération, La Croix et Le Parisien.

Durant toute la phase de consultation, le dossier soumis à participation du public était consultable sur le site dédié : *http://lot-d-vaugirard.participationdupublic.net.*

Un registre dématérialisé était disponible sur ce même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public durant toute la durée de la consultation susmentionnée.

Le dossier était également consultable sur support papier pendant toute la durée de la consultation à la Mairie du 15e arrondissement, 31 rue Péclet, 75015 PARIS, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17 h et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique a été mis à la disposition du public à la mairie du 15ème arrondissement, aux heures d'ouverture susmentionnées afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

1.2.4 Contenu du dossier PPVE

Le dossier de participation du public par voie électronique concernant le lot D[1] comprenait notamment :

- L'arrêté d'ouverture de la PPVE immeuble logement lot D ;
- Une notice de procédure de la participation du public par voie électronique ;
- Les informations juridiques et administratives liées au projet ainsi que la présentation du cadre de la PPVE ;
- L'étude d'impact actualisée en 2020 ;
- Les avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact initiale et les deux études actualisées (2015, 2018 et 2020) ;
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur les observations de l'Autorité Environnementale ;
- Le dossier de demande de permis de construire comprenant toutes les pièces de la demande de permis ;
- Les avis des services consultés sur la demande de permis de construire.

[1] Voir en Annexe 3 pour la nomenclature complète et le contenu exhaustif du dossier de consultation

2 Statistiques de consultation des dossiers

Au total 49 observations ont été exprimées entre le 8 septembre et le 10 octobre 2022 (45 envoyées sur le site PUBLILEGAL et 4 par mail). La majorité des observations ont été déposées durant les premiers jours de la PPVE. Parmi les observations, 2 sont favorables au projet, 45 sont défavorables et 2 sont sans avis.

Figure 4 : Nombre d'observations déposées par jour sur le site PUBLILEGAL

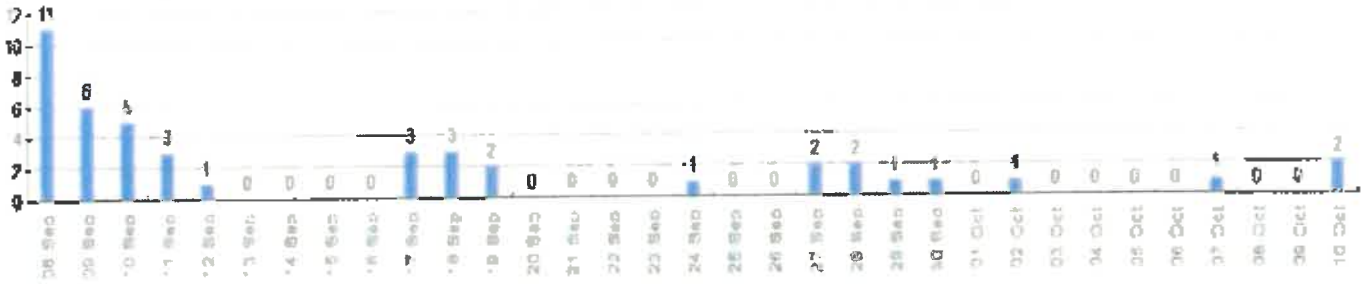

Source : publilégal

Le dossier a été largement consulté notamment en journée entre 9h00 et 19h00, un pic de consultation est également présent vers 22h. La répartition de la consultation des pages sur la durée de l'enquête est répartie comme suit :

Figure 5 : Heure de dépôt des observations sur l'ensemble de l'enquête sur le site PUBLILEGAL

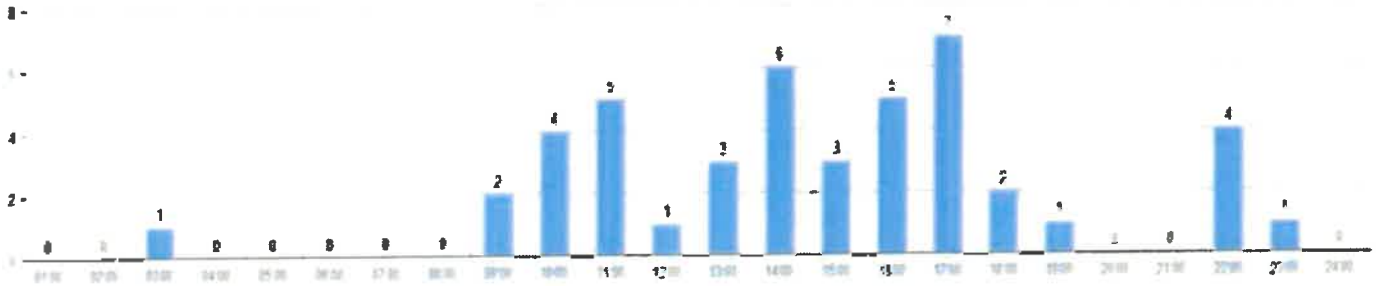

Source : publilégal

Le site Internet comprenait au total 6 pages dont le nombre de connexion est le suivant :

	Toutes le connexions	Nombre de personnes connectées par jour
Page « Accueil »	673	367
Page « S'informer »	438	78
Page « Consulter »	876	206
Page « Participer »	255	115
Page « Synthèse »	49	49

Les données de consultations indiquent que le dossier a été consulté régulièrement tout au long de la PPVE.

Figure 6 : Répartition de la consultation par pages et par dates sur la durée de l'enquête

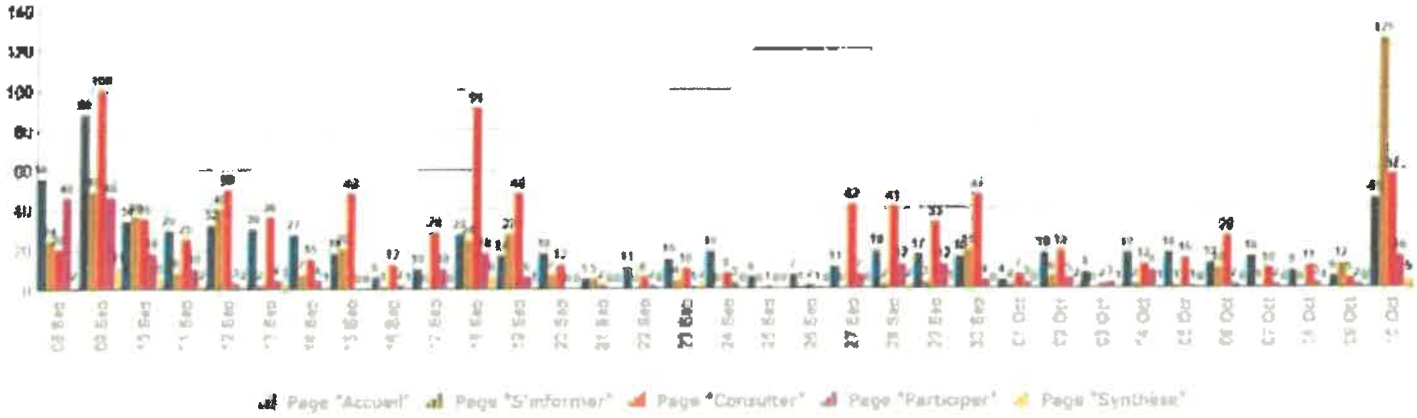

Source : publilégal

Enfin, les différentes pièces du dossier ont au total été téléchargées 296 fois, allant de 1 à 16 téléchargements par pièce. La pièce ayant été la plus téléchargée est la pièce 1-1_Pièce_principale.

3 Observations recueillies et réponses apportées par la RATP et la Ville de Paris

Pour rappel, l'objectif de la présente PPVE n'est pas de questionner les projets actuellement en construction (phase 1 des Ateliers Vaugirard), mais d'informer le public sur l'actualisation de l'étude d'impact environnementale en lien avec le dépôt des permis de construire de la phase 2 du projet.

La présente participation du public relative à la **demande de permis de construire de l'immeuble de logement du lot D** sur le site Vaugirard a permis de recueillir **49 observations** (disponibles en annexe 2 du présent document).

Elles ont été recueillies et consignées directement dans le registre dématérialisé prévu à cet effet ou par mail. Le texte intégral des observations déposées est disponible dans le tableau de suivi des commentaires, en **annexe 1** du présent document.

Dans le cadre de la présente PPVE, **les réponses aux observations ont été apportées par les acteurs suivants :**

- RATP Habitat en tant que pétitionnaire.
- La RATP en tant qu'aménageur ;
- La Ville de Paris en tant que territoire du projet

Ces observations recouvrent parfois plusieurs catégories qui peuvent être regroupées comme suit :

Thématique	Nombre d'occurrences	Observations concernées
1. **Celles qui abordent l'intégration du projet envisagé au quartier, en termes de programmation, d'insertion urbaine et de volumétrie**	41	N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49
2. **Celles qui sont relatives aux espaces verts, au paysage et à l'environnement,** (volonté de la population d'augmenter la végétalisation du quartier, effet d'ilot de chaleur urbain)	33	N°1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 41,44, 45, 49
3. **Celles qui abordent l'impact du projet envisagé sur le quartier**	17	N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 13, 17, 25, 32, 33, 36, 37, 39, 45, 48, 49
4. **Celles qui abordent le sujet de l'impact du projet sur la santé et les potentielles nuisances**	9	N° 2, 4, 13, 17, 32, 33, 43, 44, 49

3.1 Intégration du projet envisagé au quartier, en termes de programmation, d'insertion urbaine et de volumétrie

3.1.1 Évolution du projet depuis le permis d'aménager initial

41 des observations exprimées concernent **la programmation, l'insertion urbaine et la volumétrie ce qui conduit à considérer la genèse du projet.** L'observation n°13 déclare que « *Je suis totalement et fermement opposé à ce projet de construction d'un nouvel immeuble pour plusieurs raisons : tout d'abord, le site de la RATP fait déjà l'objet en ce moment de construction de plusieurs immeubles (lots A+B+C) et je ne vois pas l'intérêt de rajouter encore un immeuble (LOT D) dont la finalité première semble être d'exploiter le moindre m² pour « entasser » un maximum de personnes* ». L'observation n°1 ajoute qu' « *Il est donc à mon avis inutile d'ajouter encore 50 familles à un quartier qui deviendra encore plus dense que ce qu'il est déjà, sans apporter un espace vert supplémentaire conséquent* »

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Le projet offre l'opportunité de reconquérir une emprise fermée et entièrement imperméable, dévolue à la seule industrie du transport depuis plus d'un siècle. L'objectif premier est de contribuer à maintenir et faire évoluer l'activité industrielle intramuros de la RATP vers un service public plus propre et respectueux de son environnement.
Le site des ateliers de Vaugirard est une emprise industrielle du début du 20e siècle et s'étend sur 2,3 ha. Il accueillait :

- Un atelier d'entretien des Véhicules de Maintenance des Infrastructures (VMI) ;
- Un atelier de Maintenance des Trains (AMT de la ligne de métro n°12).

Le site dispose donc de contraintes industrielles, il n'est pas possible de créer des jardins publics en pleine terre dans le cadre de l'opération d'aménagement, les sols étant en grande partie occupés par les ateliers de métro reconfigurés de façon moins étendue que dans la situation initiale, pour créer la voie nouvelle et la venelle privée.

Figure 7 : Les nouveaux ateliers Vaugirard

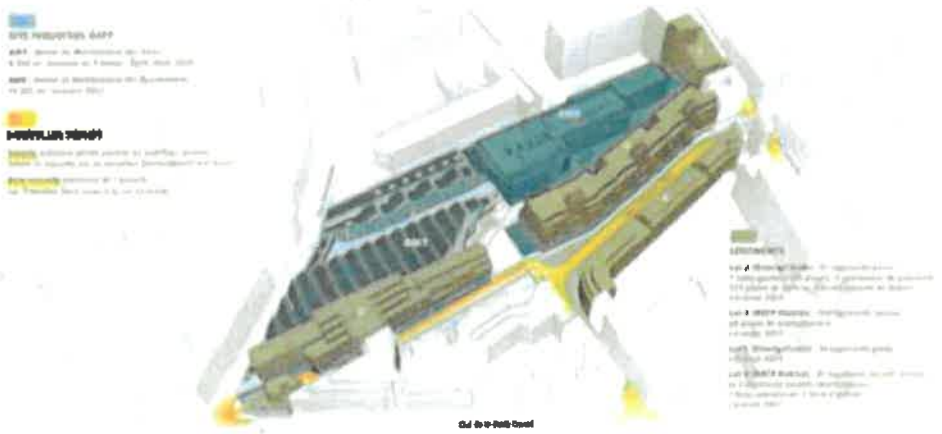

Source : RATP

La reconquête de cet espace urbain comprend le maintien des activités de la RATP, par la reconstruction de l'Atelier de Maintenance des Trains, la construction de logements en surplomb d'une voie nouvelle et d'une venelle d'accès, dans une parcelle autrefois imperméable aux traversées piétonnes.

Tout d'abord, le Permis d'Aménager initial pour l'opération d'ensemble, prévoyait au départ une constructibilité d'environ 25% inférieure par rapport à la capacité maximale permise par les règles d'urbanisme.

Ensuite, le programme a évolué depuis le permis d'aménager obtenu en 2016 : à l'origine, celui- ci prévoyait pour la seconde phase la reconstruction de l'atelier de maintenance des trains et l'implantation de deux lots de logements (les lots D et F). Les études techniques et les concertations avec les riverains ont conduit à ne conserver qu'un seul lot de logement (le lot D), limité à R+3 et R+5. Le Lot D a été réduit d'un étage et le Lot F a été abandonné. De plus, un travail a également été mené pour modifier et réduire la géométrie du bâti initialement prévu afin de conserver la proue des pavillons qui encadrent aujourd'hui l'entrée à l'angle des rues Desnouettes et Croix-Nivert. Cela deviendra demain l'entrée d'une venelle ouverte au public en journée.

Figure 8 : L'évolution du projet

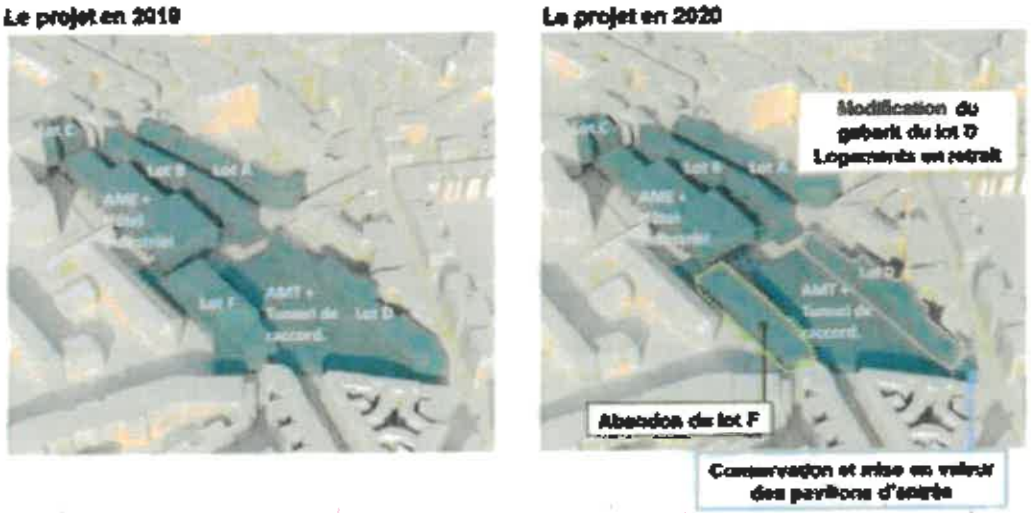

Source : RATP

Ce tableau d'évolution de la programmation des logements montre une réduction du nombre de logements et des surfaces construites, entre le permis d'aménager initial et la situation actuelle. La surface construite totale de logements pour la phase 2 a été réduite de 3 491 m² par rapport au permis d'aménager initial, cela représente une diminution de 48% de la surface logement de cette phase.

Permis d'aménager	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot F	Phase 1	Phase 2	Total	
Nombre de logements privés	115	0	55	33	100	170	133	303	470
Nombre de logements sociaux	0	100	0	67	0	100	67	167	
Surface de plancher (m²)	6 741	7 070	3 300	3 960	3 252	17 111	7 212	24 323	

Actuellement	Lot A	Lot B	Lot C	Lot D	Lot F	Phase 1	Phase 2	Total	
Nombre de logements privés	97	0	34	0	0	131	0	131	285
Nombre de logements sociaux	0	104	0	50	0	104	50	154	
Surface de plancher logements privés (m²)	6 892	0	3 149	0	0	10 041	0	10 041	
Surface de plancher logements sociaux (m²)	0	7 070	0	3 721	0	7 070	3 721	10 791	
Surface de plancher totale (m²)	6 892	7 070	3 149	3 721	0	17 111	3 721	20 832	

Voici les éléments concernant la densité bâtie de l'opération d'aménagement :

Pour l'ensemble des Ateliers Vaugirard :

Surface totale de la parcelle (phase 1 et 2) : 23 035 m²
(Permis d'aménager 2016)

Pour la phase 1 :

- Surface atelier phase 1 : 13 000 m²
- Surface logements phase 1 : 17 111 m²
- Surface totale phase 1 : 30 111 m²

Pour la phase 2 :

- Surface Activité- Ateliers RATP (phase 2) : 8 379 m²
- Surface des Logements (phase 2) : 3 721 m²
- Surface totale phase 2 : 12 100 m²

La densité bâtie est donc la suivante :

Surface totale de la parcelle	Surface construite (phase 1 + phase 2)	Densité bâtie
23 035 m²	30 111 + 12 100 = 42 211 m²	1,83

L'opération de modernisation des ateliers de métro RATP conduit donc à une densité globale de 1,8 sur la parcelle, qui est inférieure à la densité des alentours qui se situe autour de 3 (diagnostic établi par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU bioclimatique).

Figure 9 : Densité bâtie à la parcelle

Source : APUR – DGI, 2019

3.1.2 Programmation en logement et en logement social

Trente-neuf des observations exprimées concernent **la programmation, la construction de logements sociaux et la densification du quartier**. À titre d'exemple l'observation n°41 indique que « *Le quartier est déjà très dense et l'un des plus peuplés de Paris* » et l'observation n°6 précise que « *le quartier a énormément de logements sociaux, et l'arrondissement est complètement surpeuplé, saturé* »

Cependant, l'observation n°40 considère « *qu'il est important de continuer à construire des logements dans Paris [...], il est bien plus vertueux de construire ici des logements, plutôt que de laisser prise à toujours plus d'étalement urbain à l'échelle régionale voire au-delà. Les 50 familles qui s'installeront ici éviteront les déplacements en voiture qu'ils auraient dû faire s'ils s'étaient installés en grande couronne, ce qui est de plus en plus l'alternative. Je suis donc favorable à la création de logements dans Paris intramuros, et a fortiori de logements sociaux pour lesquels on sait qu'il y a un tel déficit dans Paris* ».

L'observation n° 14 s'inquiète de voir les prix de l'immobilier baisser du fait de l'apparition de logements sociaux « La valeur de mon appartement baisse au rythme de ces immeubles ajoutés »

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Tout d'abord l'opération consiste en la restructuration des ateliers de métro : Atelier de Maintenance des Équipements dans la phase 1, et Atelier de Maintenance des Trains dans la phase 2. En effet les ateliers historiques doivent être modernisés pour permettre la

maintenance des équipements électroniques présents dans les trains modernes et prendre en compte l'arrivée de nouveaux modèles de métro (MF 2019) sur la ligne 12.
Pour accompagner ce projet de modernisation de l'outil industriel de la RATP le projet prévoit la programmation de logements sociaux et privés à part égale, pour respecter les règles du Plan Local d''Urbanisme (PLU) sur cette parcelle.

Pour respecter cette contrainte règlementaire, il est obligatoire que le lot D soit programmé en logement social, les logements des lots A et C étant programmés en logements en accession privée et les logements du lot B étant programmés en logement social, en partie pour loger les agents RATP.

En effet, la RATP a appliqué les règles du PLU de Paris. Le Lot D est situé dans le « secteur de protection de l'habitation » de la Zone Urbaine Générale de ce plan (secteur soumis à l'article UG 2.2.1).

La parcelle de l'opération d'aménagement globale est par ailleurs un emplacement réservé en vue de la création de logements et de logements locatifs sociaux : la totalité des surfaces construites hors ateliers RATP doit être affectée à du logement et 50 % des surfaces construites en logement doivent être en logement social. (L 100-50).

L'emprise fait également l'objet d'un périmètre de localisation des voies et ouvrages publics, installations d'Intérêt Général indiquée en P 15-1 sur les documents graphiques du règlement du PLU.

Figure 10 : Périmètre de localisation des voies et ouvrages publics, installations d'Intérêt Général

Source : PLU de Paris

En complément, concernant les **inquiétudes relatives à la baisse des prix de l'immobilier**, il est à noter tout de même qu'en comparant l'évolution des prix de l'immobilier entre le 15e arrondissement et des arrondissements comportant un nombre important de logements sociaux (13e, 19e, 20e), on remarque que le prix de l'immobilier suit les mêmes fluctuations. La présence de logements sociaux ne semble pas influer sur le prix de l'immobilier, d'autant plus que celui-ci connaît globalement une hausse importante depuis 1999.

Figure 11 : Evolution des prix de l'immobilier dans le 15e, le 13e, le 19e et le 20e

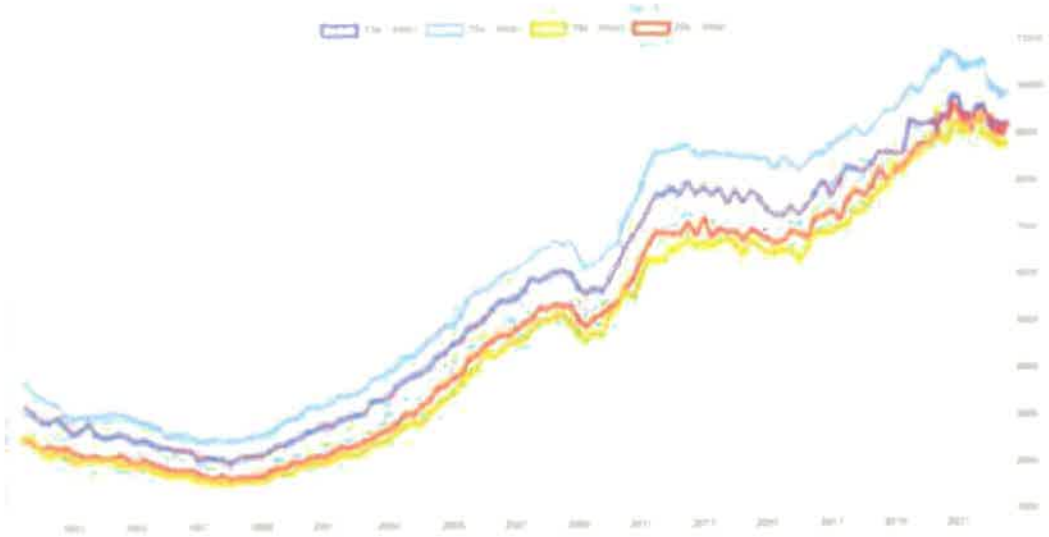

Source : m2paris.fr

Réponse de la Ville

Comme précisé lors de la PPVE concernant les lots A et C, le règlement du PLU parisien doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Celui-ci assigne à la Ville un objectif de construction neuve de 4 500 logement neufs par an (privés et sociaux), jusqu'à son horizon de 2030. C'est pourquoi une réserve pour le logement a été instaurée dans le règlement du PLU sur cette parcelle globale. Toutes les surfaces construites hors ateliers de métro doivent être en logement dont une moitié en logement social.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Paris traduit la volonté du Conseil de Paris de répondre aux besoins des ménages modestes et des classes moyennes en matière de logement. La demande de logement social reste très élevée à Paris (près de 260 000 demandeurs inscrits en 2020), c'est pourquoi la Ville décline sa politique du logement dans le cadre des opérations d'aménagement afin de créer une offre nouvelle.

Le PLH prévoit ainsi que la part de logement social représente en moyenne 60% des surfaces dédiées au logement dans les opérations d'aménagement, elles-mêmes représentant au moins 50% des surfaces aménagées : « Affecter au logement social en moyenne 60% des surfaces dédiées au logement des opérations d'aménagement, ce pourcentage étant défini site par site en fonction du contexte local et notamment du caractère déficitaire ou non en logement social de l'arrondissement concerné ».

C'est pourquoi, pour l'opération des ateliers métro Vaugirard, la réserve indiquée au PLU impose que 50 % des surfaces de logement soient en logement social.

De plus, au regard de la cartographie réalisée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) dans le diagnostic pour la révision du PLU bioclimatique, le secteur du projet est actuellement concerné par une majorité de logements privés anciens et non par des logements sociaux.

Figure 12 : Type d'habitat dominant dans le 15e arrondissement

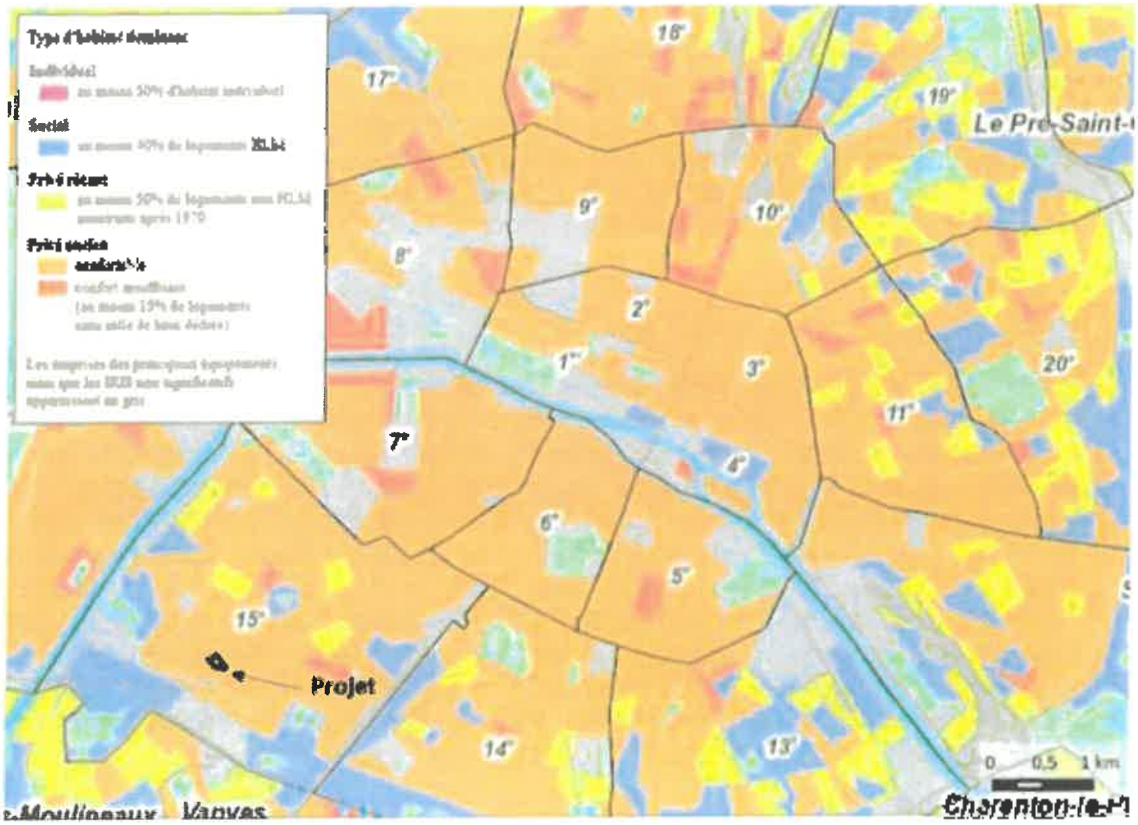

Source : APUR INSEE, 2017

3.1.3 Insertion paysagère et architecture

Cinq des observations exprimées concernent **l'aspect et l'intégration architecturale du bâtiment** du lot D, avec le socle de l'AMT et son contexte urbain. Ainsi, à titre d'exemple, l'observation n°33 estime que « *d'un point de vue architectural, ce nouvel immeuble ne me paraît pas s'accorder avec les bâtiments en pierre/brique des ateliers* ». L'observation n°49 définit le style des bâtiments comme « *de la laideur en plus dans le 15ème qui bat déjà tous les records d'immeubles architecturalement ratés représentant une pollution pour les yeux* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

L'atelier affirme les fonctions industrielles qu'il abrite par le caractère industriel de ses sheds et reprend les codes de l'existant en proposant un volume en briques formant socle sous le lot D. Ces briques beiges, moulées à la main, sont lumineuses et en adéquation avec les pavillons conservés et rénovés. Les façades en béton lisse des bâtiments industriels, dont la hauteur est ajustée au strict besoin de la maintenance des trains, fait écho à la pierre de Paris par la lasure beige qui y est appliquée. La brique, la lasure, ajoutées à la teinte champagne utilisée pour les châssis vitrés, offre, par ce camaïeu, une uniformité à l'ensemble. Les toitures, aujourd'hui de tuiles mécaniques et de verre armé, seront entièrement végétalisées, y compris sur les pentes des sheds. Elles participent ainsi de l'agrément visuel offert aux riverains mais surtout au rafraichissement de l'îlot. Au-delà de l'éco-conception dont le futur atelier profite, il se veut donc partie prenante de l'amélioration du contexte dans lequel il s'inscrit.

Figure 13: Visuels du projet

Source : RATP

Afin de conserver une partie de l'histoire industrielle des lieux datant du début 20ème siècle la proue avant des pavillons d'entrée de la venelle côté rue Desnouettes sera conservée. Un travail en lien avec l'architecte des bâtiments de France, les élus représentants des habitants et les riverains a permis d'intégrer ces pavillons dans les futures constructions.

L'architecture en panneaux préfabriqués choisie pour la **construction du lot D** a été pensée de façon que les ensembles construits conservent leur autonomie architecturale ; la façade est cependant conçue afin de retrouver la teinte en maçonnerie de briques jaunes du bâtiment de l'AMT. Les matériaux employés s'intègrent aux couleurs et matériaux existants des pavillons historiques pour créer une plus grande harmonie entre le bâti ancien et les bâtiments nouveaux.

3.1.4 Insertion urbaine et volumétrie

Trois des observations exprimées questionnent **la hauteur du bâtiment du futur lot D ainsi que son impact sur la vue à l'horizon depuis les immeubles voisins.** L'observation n°18 demande à hauteur s'élèvera l'immeuble et précise « *qu'un R+10 va nous masquer le jour et faire qu'un nouveau mastodonte va s'élever derrière et a cote du HLM de RIVP* ». Enfin, l'observation n°47 ajoute que « *cette opération a conduit à construire de nombreux bâtiments. Ces bâtiments sont très hauts et ont pour conséquence de nous couper l'horizon. En effet, nous ne disposons plus d'un espace visuel dégagé. Une nouvelle construction ne fait qu'aggraver cette situation* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Aujourd'hui, le tissu urbain du secteur est en grande partie continu mais n'apparait pas homogène, ce qui est typique de la périphérie parisienne. On y trouve des constructions datant de la fin du 19ème et début du 20ème siècle, et des bâtiments d'après- guerre. La parcelle est bordée de constructions présentant de grandes différences de hauteur avec une moyenne comprise entre 15 et 25 m. On notera également la présence de deux immeubles d'environ 30 m de haut sur la rue Lecourbe, à proximité immédiate du site.

Figure 14 : Hauteurs du bâti

Source : APUR, 2021

L'insertion du projet s'inscrit dans ce contexte de hauteurs variées. Les logements du Lot D disposent d'une hauteur variable, en gradins côté Nord, avec une partie adossée à la RIVP d'une hauteur maximale de 25,75 mètres. Cet adossement est aligné à la hauteur du bâtiment de la RIVP afin de respecter une continuité des bâtis. Tous les bâtiments ont été conçus pour ne pas dépasser les immeubles voisins.

En 2019, le choix du lauréat s'est porté vers une architecture qui intègre ces paramètres et qui sache mettre en valeur les pavillons d'entrée et leur intérêt patrimonial. La volumétrie, le choix des matériaux, l'implantation des bâtis participent de concert à cette insertion urbaine, une insertion respectueuse du tissu urbain existant.

Figure 15 : L'insertion urbaine : concours d'architecture en 2019

Lauréat :
Atelier Martel
+
Abinal
& Ropars

Source : RATP

L'évolution du projet en 2020 a permis également d'établir un plus grand équilibre des masses bâtis entre les pavillons historiques, véritable porte d'entrée de ce nouveau morceau de ville et les nouveaux bâtiments.

Figure 16 : Le projet initial (2019)

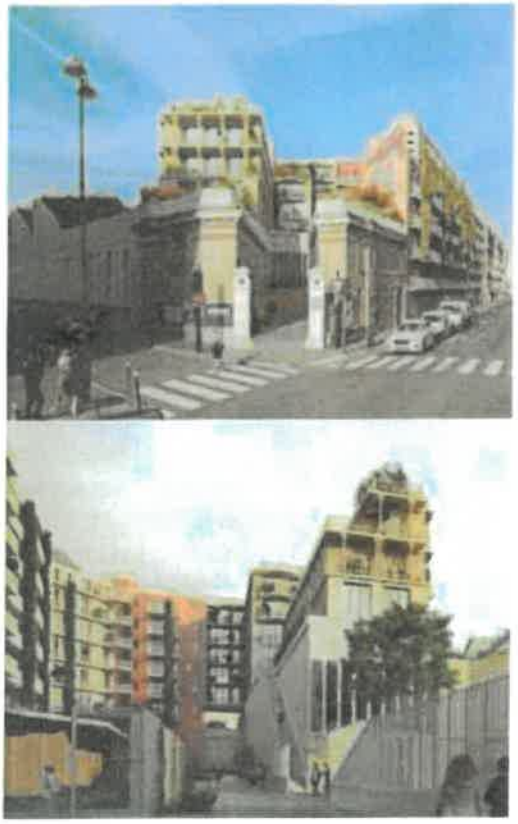

Figure 17: Le projet final (2020)

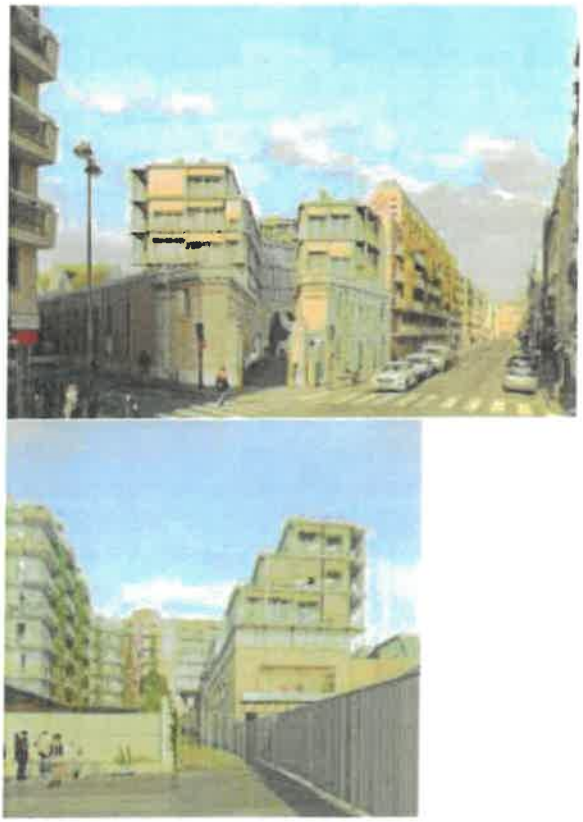

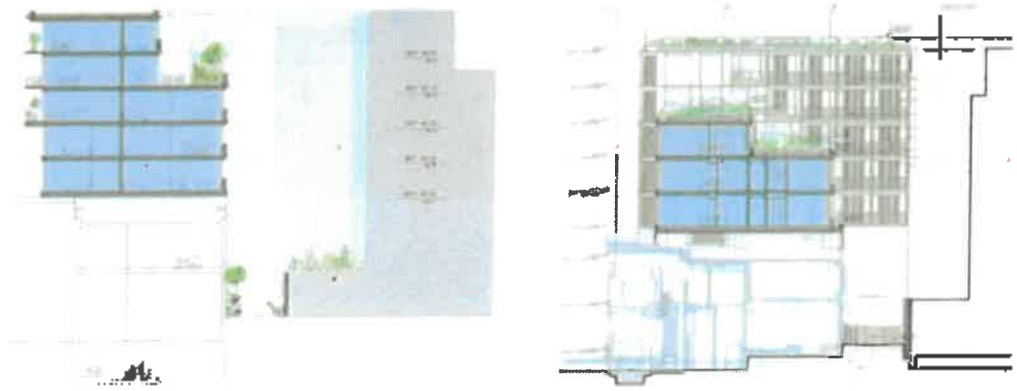

Source : RATP

Une insertion qui à l'échelle du grand paysage permet aussi de conserver une diversité des hauteurs entre les bâtiments de logements et les bâtiments d'activités de la RATP et qui épouse l'architecture même de ce quartier.

Figure 18 : Hauteurs du bâti dans le quartier

Source : RATP

L 'Atelier de Maintenance des Trains dispose d'une architecture particulière : bâtiment long, bas et à structure régulière. Afin de s'y accorder, le bâtiment du lot D se présentera à la fois comme une forme unitaire d'une centaine de mètres de long et comme l'assemblage de trois niveaux bien distincts en hauteur. Ce jeu de volumes, de proportions diverses au traitement architectural nuancé, permet de créer une unité dans la grande figure et une diversité des séquences. Le traitement en terrasses plantées non accessibles côté RIVP apporte une tranquillité sur la façade Nord. La façade Sud, constituée de balcons, plus active, donne sur les toitures de l'atelier de maintenance des trains.

Figure 19 : Façade sud

Source : RATP

Figure 20 : Façade Nord

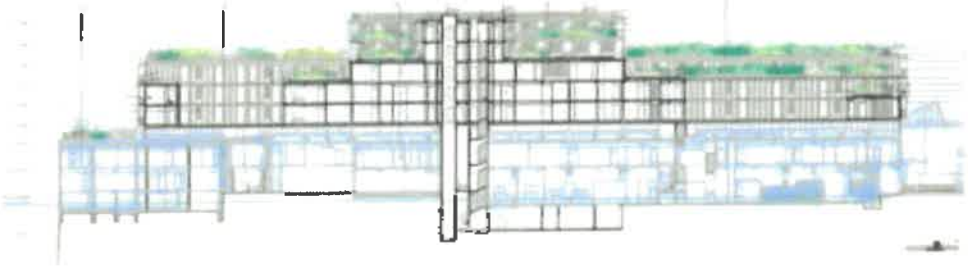

Source : RATP

Figure 21 : Façade / coupe Nord

Source : RATP

Aussi des percées visuelles répondent à l'esprit du PLU de Paris. Ce dispositif allège le cœur de la parcelle et ouvre à des vues depuis le porche de l'immeuble de la RIVP.

Figure 22 : Percées visuelles

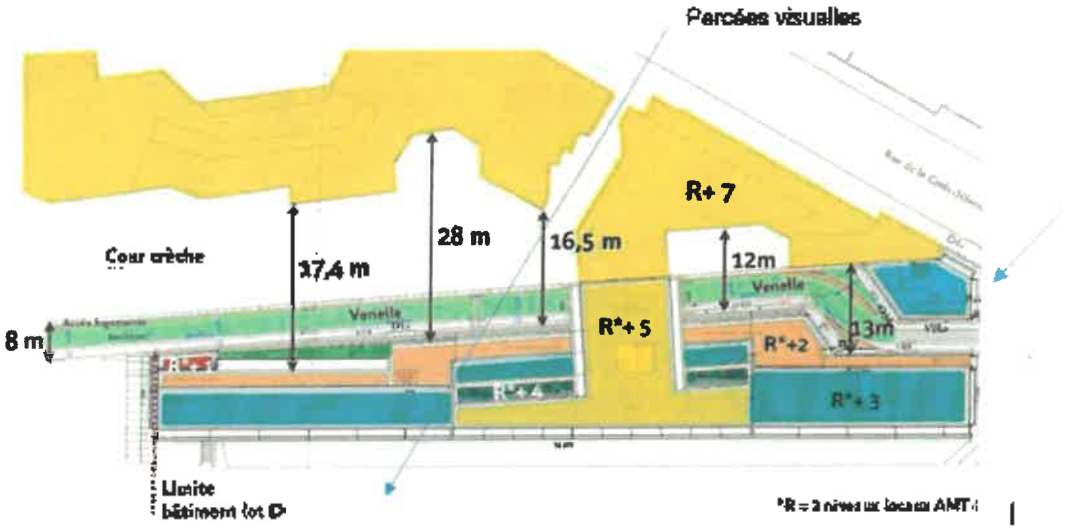

Source : RATP

3.1.5 Impact sur l'ensoleillement

L'observation n°33 concerne **l'impact que pourrait avoir le projet sur l'ensoleillement des immeubles voisins** et estime que « *Le lot D sera collé sur les bâtiments existants, privant tous les logements et une partie de la rue d'ensoleillement qui a à le fois un impact sur le chauffage et l'éclairage* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Concernant l'ensoleillement des futurs logements et de ceux qui leur font face, au regard de la cartographie de l'ensoleillement moyen annuel et du potentiel solaire réalisé par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Potentiel solaire et installation solaire existantes, APUR, 2021), il est possible de constater que l'emprise du projet de la phase 2 mais aussi l'entièreté de l'ilot disposent d'un bon ensoleillement.

Figure 23 : Ensoleillement moyen annuel et potentiel solaire

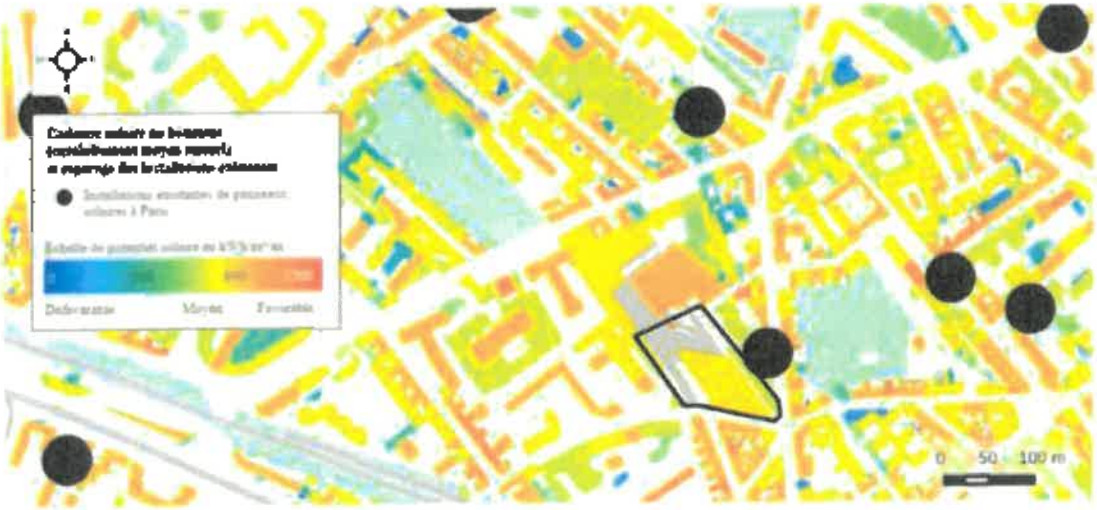

Source : APUR

De plus, la volumétrie du lot D a été travaillée de façon à se mettre à distance de la rue et ne couvrir la venelle qu'en un seul point pour réduire l'impact en ensoleillement. Par ailleurs, la surface de plancher du lot D a été réduite par rapport au gabarit d'origine en abandonnant le potentiel contrat de cours commune avec la RIVP prévu

au départ. Les bâtiments sont donc plus éloignés, ce qui a pour effet d'apporter un meilleur ensoleillement côté RIVP et Crèche. Elle offre aussi des vues sur des terrasses plantées non accessibles.

Figure 24 Avant/après cour commune

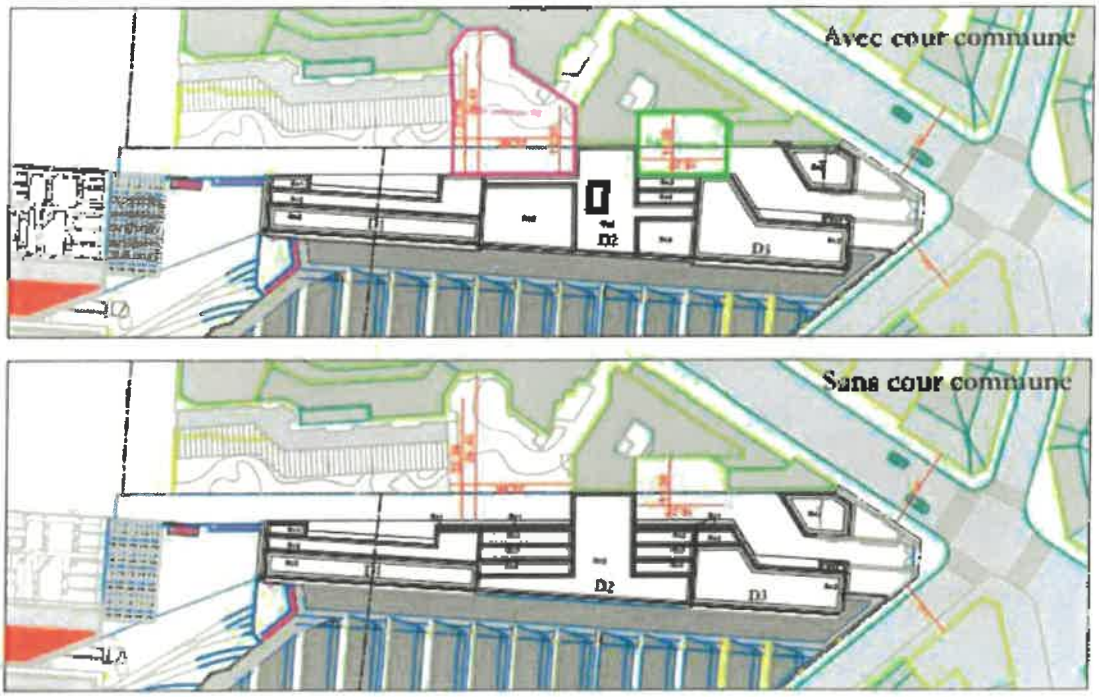

Source : RATP

Figure 25 : Coupe avant/après cour commune

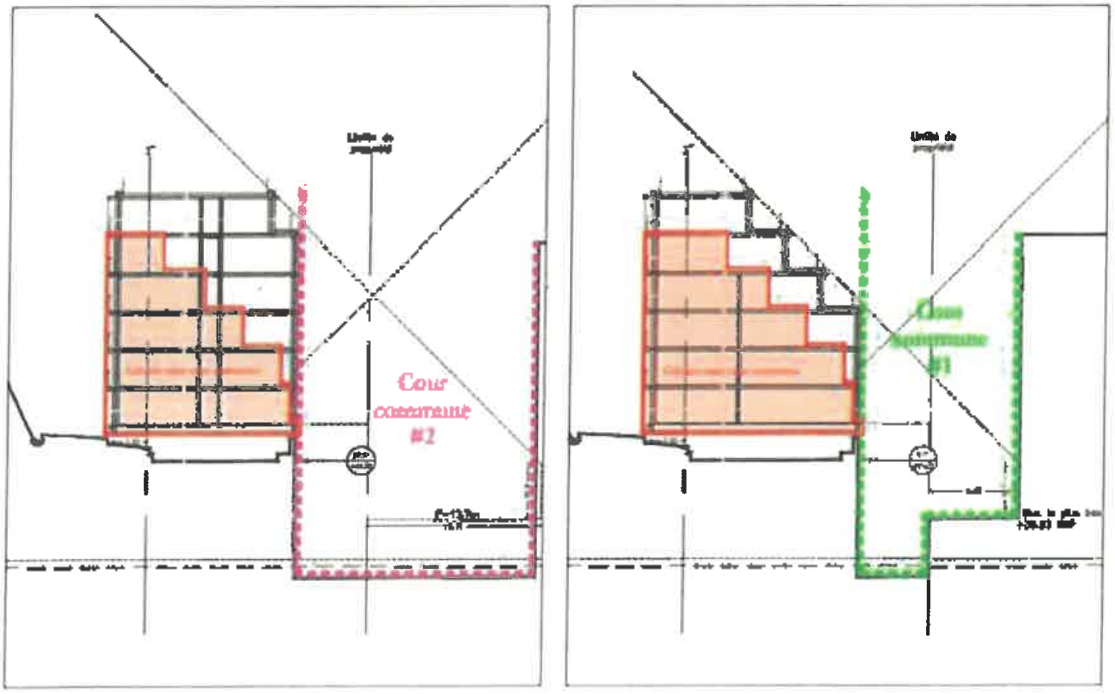

Source : RATP

Ainsi l'abandon du principe de cour commune conduit à réduire de 239 m² la surface de logements du lot D pour diminuer l'impact sur l'immeuble RIVP en vis-à-vis.

Cet impact est notamment diminué à la mi-saison et en été où une dizaine de logements RIVP situés face à l'ancienne cour commune sont plus éclairés.

Figure 26 : Comparaison de l'exposition au soleil avec et sans cours communes

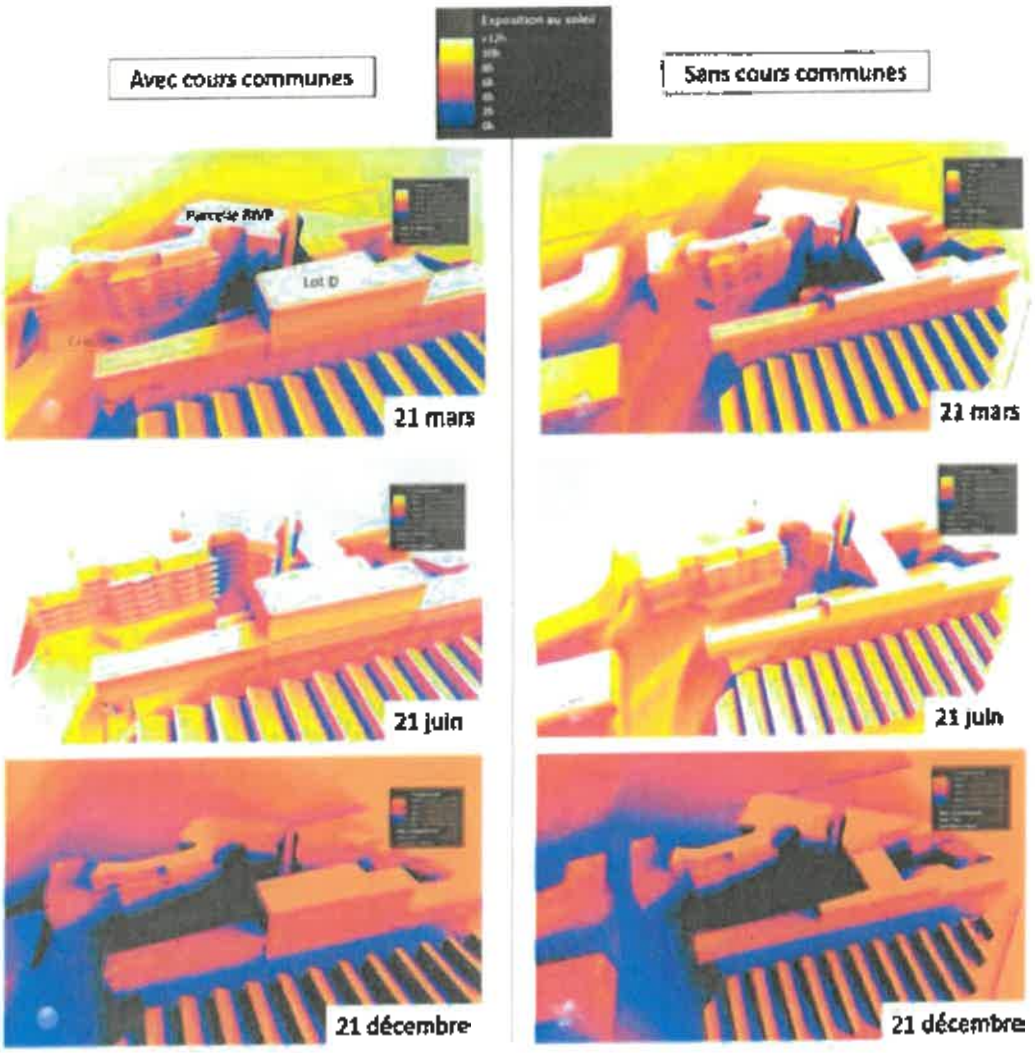

Source : MOE urbaine du projet d'ensemble

3.2 Espaces verts, paysage et environnement

3.2.1 Végétalisation

32 des observations exprimées concernent la nature du projet et insistent sur le manque d'espaces verts ressenti par la population. L'observation n°45 estime que « *le manque d'espaces verts de ce quartier est criant, nous pensons qu'il serait plus opportun d'ajouter des espaces verts plutôt que des logements* ». L'observation n°13 demande : « *au vu de ce qu'on a pu vivre récemment, au travers des changements climatiques, n'est pas un non-sens de poursuivre l'immobilier de masse et la bétonisation des grandes villes en particulier à Paris? Ne serait-il pas mieux d'implanter un espace vert pour les futurs habitants des lots A+B+C?* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Le site des ateliers Vaugirard est une emprise industrielle du début du 20ème siècle et s'étend sur 2,3 ha. Il accueillait :

- Un atelier d'entretien des Véhicules de Maintenance des Infrastructures (VMI) ;
- Un atelier de Maintenance des Trains (AMT) de la ligne de métro n°12.

Figure 27 : Site des ateliers Vaugirard

Source : RATP

Ce site était dans sa configuration initiale entièrement construit et minéral, sans aucune surface végétalisée – comme la majeure partie des sites industriels intramuros. La visite d'un écologue, visant à établir un diagnostic amont, en août 2014, n'a pas recensé sur le site l'existence de flore ou faune remarquable. Cependant, un inventaire précis a été établi mettant en évidence la pauvreté du milieu lié au site industriel – objet antérieurement de dératisation et désinsectisation, d'où son appauvrissement.
En revanche, le projet s'inscrit dans une démarche innovante de réflexion globale environnementale, qui malgré sa spécificité de site industriel engage celui –ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toitures végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D.

La végétalisation en pleine terre de ce site a été développée au maximum des possibilités offertes par la conservation des ateliers d'exploitation du métro sur site qui doivent se trouver au niveau du sol. La création de toitures végétalisées a été développée de façon étendue, pour gérer également les eaux de pluie à la parcelle.

Ces deux éléments s'inscrivent dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Rappel : le projet environnemental des lots A et C, sous la maîtrise d'ouvrage de promoteurs tiers

Les projets prévoient la création d'environ 300 m² de pleine terre.

Le bâtiment A recevra un boisement en jardin intérieur. Il sera composé de deux strates végétales majeures : la strate de grands arbustes et la strate des grands arbres à feuilles caduques. Au sol, un tapis de vivaces couvrira la terre et recréera un sous-bois favorable au développement de la biodiversité (présence d'hôtel à insectes, nichoirs...).

Figure 28 : Végétalisation de la phase 1

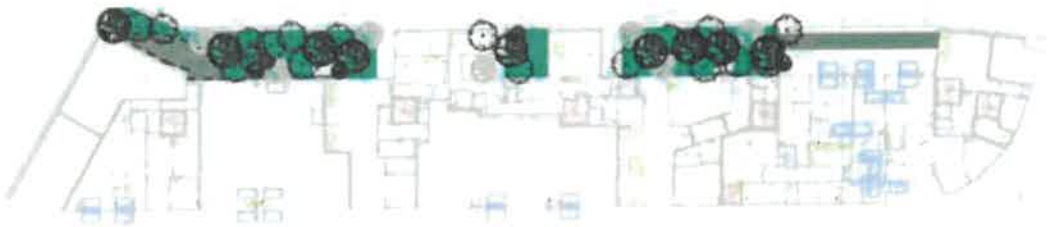

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019, p19

En étage, les bâtiments A et C proposeront de nombreuses terrasses plantées, cherchant à rendre le végétal omniprésent. Ils créeront des conditions favorables à la biodiversité en réduisant l'effet de l'îlot de chaleur urbain et en améliorant la qualité de l'air.

Figure 29 : Végétalisation des lots A et C

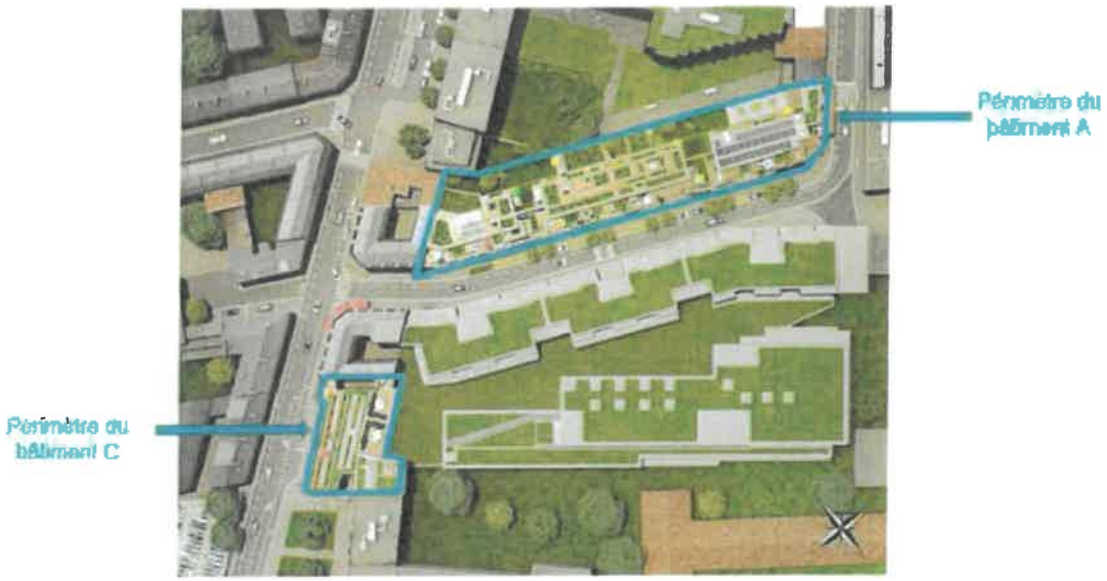

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019, p20

En toiture terrasse, le bâtiment A recevra une ferme urbaine dont le modèle repose sur la permaculture. Un exploitant sera désigné, et aura la charge d'entretenir la terrasse.
Il s'agit d'un modèle agricole dont la conception, l'aménagement, la gestion et la conservation des espaces visent à satisfaire les besoins des hommes, des animaux et des végétaux en valorisant des systèmes dans une optique écologique, soutenable et économiquement viable.

Figure 30 : Toitures terrasses du lot A

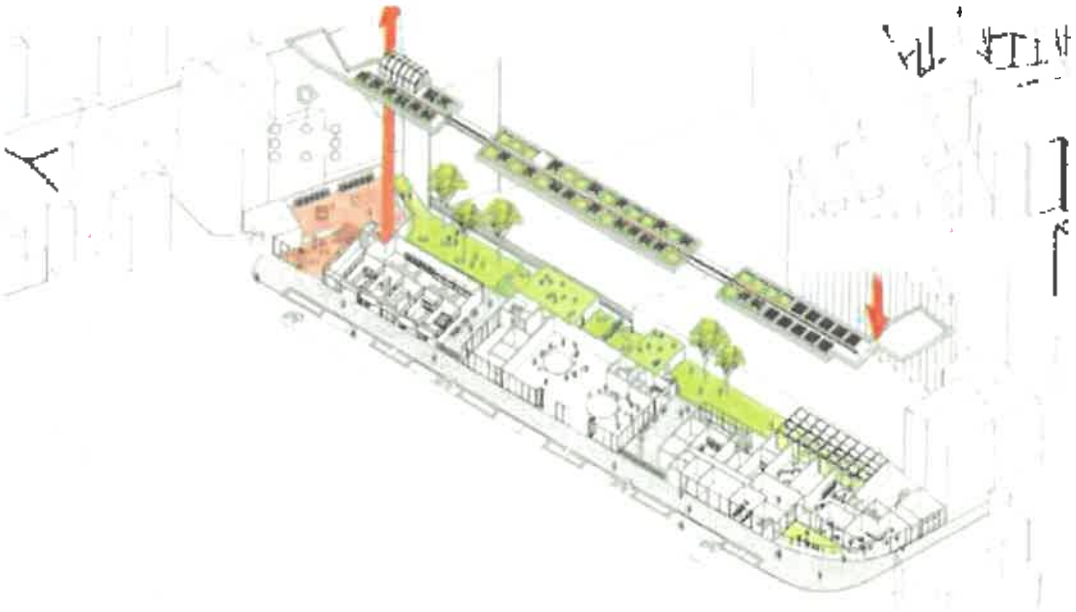

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019, p20

Les opérations des lots A et C sont engagées dans une démarche de certification pour l'obtention du label BiodiverCity®.

Elle vise à concevoir et exploiter les futurs bâtiments en cohérence avec la biodiversité locale (faune et flore).

Cette démarche est conduite avec l'assistance d'un paysagiste pour le suivi écologique du projet en conception, réalisation et pour accompagner la labellisation.

À titre d'exemple, il est présenté ci-dessous une liste non exhaustive de la démarche BiodiverCity® sur les lots A et C :

- Travailler en concertation avec le paysagiste du projet sur les choix d'aménagements d'espaces verts, d'installations de biotopes artificiels (nichoirs), etc ;
- Réduire au maximum les impacts sur les oiseaux provenant du vitrage (travaille sur les réflexions et les transparences) ou de l'éclairage (rechercher des zones de noir et limiter l'éclairage nocturne), pour atteindre un objectif de zéro-collision ;
- Limiter au maximum la pollution lumineuse
- Réaliser des actions de sensibilisation des équipes travaux en amont du chantier pour assurer la bonne réalisation du chantier ;
- Pérenniser la démarche en phase exploitation par la sensibilisation des habitants.

Pour répondre à cette préoccupation locale, la RATP a étudié une évolution du projet de la voie nouvelle. Quatre jardinières avec une épaisseur de terre de 50 cm seront implantées en lieu et place de 6 places de stationnement. Elles comprendront les trois states arbustives pour réduire l'effet de chaleur urbain. Un arrosage automatique est prévu pour la bonne tenue des végétaux dans le temps.

Le projet environnemental pour le lot D et l'AMT :

Il n'est pas possible de créer des jardins publics en pleine terre dans le cadre de l'opération d'aménagement, les sols étant en grande partie occupée par les ateliers de métro reconfigurés de façon moins étendue que dans la situation initiale, pour créer la voie nouvelle et la venelle privée.
La nature de l'opération ne permet de la pleine terre que dans le Lot A et sous forme de jardinières dans la voie nouvelle et la venelle.

Dans le cadre du projet des logements du lot D, la conception de la venelle vise à créer une ambiance de ruelle apaisée et largement végétalisée (bande plantée en limite de propriété sur une largeur variable, de 1 à 5 m, qui se compose de deux strates, herbacée et arbustive). Cette dernière comprendra des pavés enherbés participant à la végétalisation et à l'infiltration des eaux de ruissellement. La plantation de grimpantes en pleine terre viendra accompagner le parcours piéton vers les différents accès (halls de logements et AMT).

Figure 31 : Pavés enherbés de la venelle

Source : Notice paysagère, RATP, 2022

Également, à l'aplomb du mur HMR (Hall de Maintenance Renforcée), la toiture sera pourvue de vignes vierges destinées à coloniser la façade.

Figure 32 : Végétation de l'AMT

Source : Notice paysagère, RATP, 2022

Au sein des bâtiments l'AMT proposera en étage des terrasses plantées et des toitures végétalisées, celles-ci participeront à l'apport de végétation et à l'amélioration des vues depuis les bâtiments alentours et depuis les espaces publics en apportant une perception de « quartier vert » sur un espace auparavant très minéral. Les toitures concernées sont :

- La toiture des bureaux (110 m² de végétation intensive, 30 cm de substrat) ;
- La toiture des locaux sociaux et du hall (250 + 423 m² de végétation intensive, 30 cm de substrat) ;
- La couverture de la plateforme de maintenance de la voie 7 (hall existant) (170 m² de végétation intensive, 30 cm de substrat) ;
- L'auvent de couverture de la zone de stockage au Nord (135 m² de végétation intensive, 30 cm de substrat) ;
- La toiture des sheds (805 m² de végétation extensive, 10 cm de substrat)

Les toitures des sheds présenteront une végétation extensive du fait de leurs pentes supérieures à 5%. Celle-ci sera installée sur 10 cm de substrat : sédum, graminées, plantes aromatiques qui ne nécessitent pas d'entretien hormis les deux premières années.

L'ensemble des autres toitures horizontales bénéficieront d'une végétalisation plus riche, semi intensive sur 30 cm de substrat allégé de type ornemental (plantes aromatiques et vivaces florifères) ou de type prairie.

Figure 33 : Typologies de végétation

Source : Dossier PC, pièce 2-1.7.1_PC5.1 Plan des Façades et toitures

Figure 34 : Végétalisation du lot D

Source : Notice paysagère, RATP, 2022

Figure 35 Coupes et détails de la végétalisation du projet

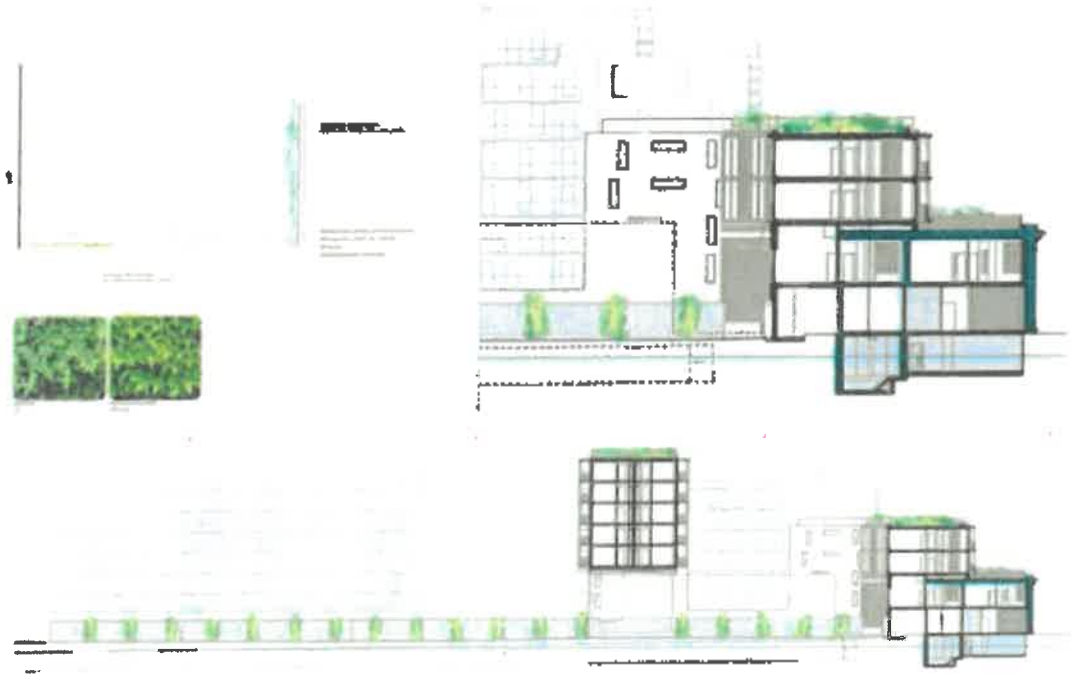

Source : Notice paysagère, RATP, 2022

Ces toitures et terrasses plantées présentent plusieurs avantages :

- L'amélioration du paysage par un apport de végétation ;
- La création de conditions favorables à la biodiversité ;
- Une participation à l'isolation sonore des bâtiments ;

- La stabilisation de la température intérieure des bâtiments et par conséquent une limitation des consommations énergétiques ;
- La réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain sur un secteur initialement très concerné par ce phénomène ;
- Une meilleure gestion des eaux pluviales et plus globalement un travail de résilience face au dérèglement climatique.

Ainsi pour une surface totale de parcelle de 6 688 m² pour la phase 2, 2 030 m² sont végétalisés avec 10 cm d'épaisseur et 1 130 m² en surface plantée avec 30 cm d'épaisseur soit un total de 47 % de surface végétalisée.

Les hauteurs variables de substrat permettront, de plus, de créer une diversité d'habitats. Le projet vient donc accroître la biodiversité urbaine en s'intégrant dans une trame verte propice au développement de la flore et de la faune locale.

Ce projet environnemental respectera donc les dispositions du PLU en matière de végétalisation malgré les contraintes du site.

Insertion du projet dans la trame verte d'espaces verts à proximité

Si la présence des ateliers de métro empêchent toute création d'espace vert au sein de l'opération d'aménagement plusieurs squares sont présents à proximité : square du Clos Feuquières, Petite Ceinture 15e, Parc André Citroën, Square Saint-Lambert, Parc Georges Brassens, ' Parc Suzanne Lenglen, ...). Le projet s'inscrit donc dans une trame verte existante qu'il contribue à renforcer par le développement de la végétalisation, en lieu et place d'un îlot très minéral.

Le 15e arrondissement possède une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Le diagnostic de l'APUR de 2019 sur le maillage des espaces verts dans le 15e arrondissement indique que 99 % de la population de l'arrondissement se trouve à moins de 10 minutes d'un espace vert.

Figure 36 : Maillage des espaces verts du 15e arrondissement

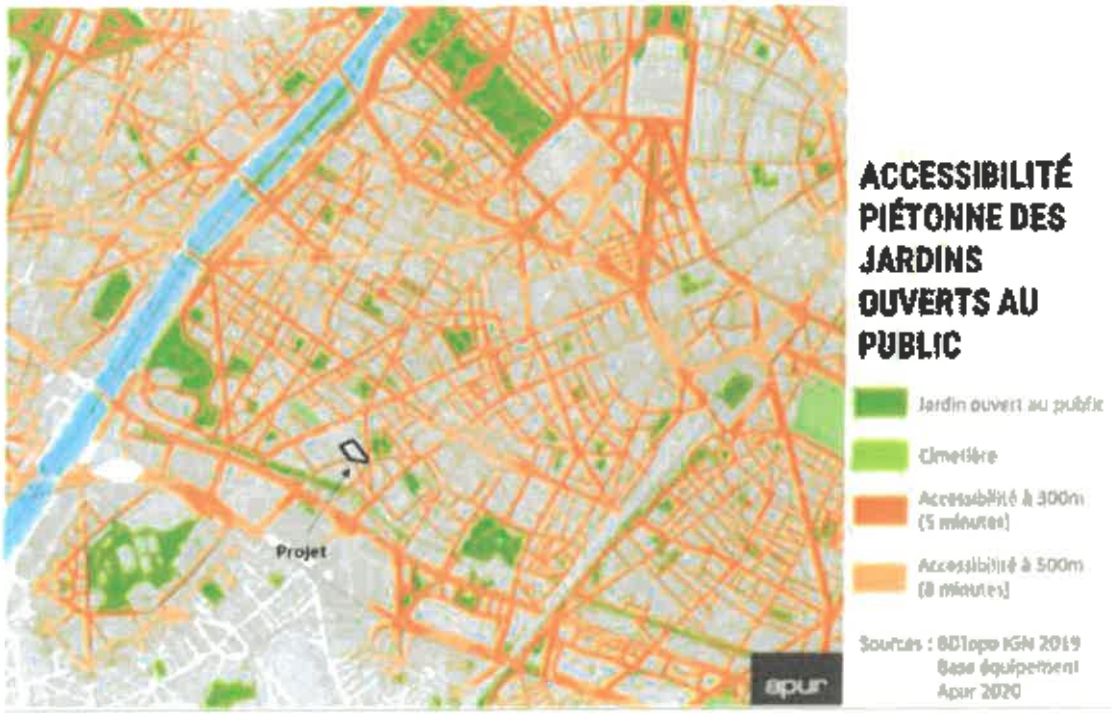

Enfin, une **charte Développement Durable pour le site de Vaugirard** – Approche AEU2 a été produite par la RATP en Août 2014 elle précise les objectifs suivants :

1. Articuler de manière harmonieuse l'activité du site avec les attentes des riverains directs
2. Ancrer l'activité industrielle dans la vie de quartier
3. Créer un ilot singulièrement vert au cœur de Paris
4. Aménager un espace public apaisé autour de la nouvelle voie
5. Minimiser les consommations énergétiques
6. Optimiser la gestion de l'eau et des déchets dans un contexte de mixité fonctionnelle
7. Assurer une mise en œuvre sereine du projet en mobilisant et accompagnant l'ensemble des parties prenantes

3.2.2 Réduction de l'effet d'ilot de chaleur urbain- trame verte

Huit des observations exprimées concernent les effets d'ilot de chaleur urbain et la résilience du projet face au changement climatique A titre d'exemple, l'observation n°44 estime qu' « *installer quelques espaces verts sur ce lot D plutôt que des habitations serait un minimum vu le changement climatique, afin de ne pas surajouter à l'ilot de chaleur déjà en création à cause des logements en cours de construction.*». L'observation n°49 ajoute qu' « *est en train de se construire un ensemble qui sera un futur ilot de chaleur qui rendra la vie infernale aux habitants, et de même un futur supercluster en cas d'une nouvelle épidémie ce qui n'est pas exclu du tout compte tenu du réchauffement climatique en cours.*». Enfin, l'observation n°24 considère que « *tout le quartier devient peu à peu une immense boîte de béton contenant 4 barres d'immeubles, très longues et bien parallèles pour garder la chaleur de la canicule tout l'été. (rez-de-jardin du 204 croix Nivert)* »

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Comme précisé dans la partie précédente, le site des Ateliers Vaugirard était dans sa configuration initiale entièrement construit et minéral, sans aucune surface végétalisée.

Le lot D n'est pas en pleine terre mais en superposition de l'atelier de métro, qui doit être rénové pour accueillir le nouveau matériel roulant.

Cependant, le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui vise à apporter de la végétation dans le quartier, malgré sa spécificité de site industriel.

Figure 37 : Modélisation de l'ilot de chaleur urbain en début de soirée le 15 août 2015

Source : APUR, 2015

Malgré cette situation liée au programme des ateliers Vaugirard, l'étude d'impact actualisée présente les études qui ont conduit à renforcer le projet sur cette question spécifique d'ilots de chaleur urbain. À ce titre les lot A, B, C et D ainsi que l'AME et l'AMT disposent de

toitures végétalisées permettant de réduire cet impact par rapport à la situation avant opération d'aménagement.

La végétalisation de la voie nouvelle et celle de la venelle au maximum des possibilités techniques permettront également de réduire l'effet de chaleur urbain par rapport à la situation avant opération d'aménagement.

Figure 38 : Végétation de la venelle et de la phase 2 vue de dessus

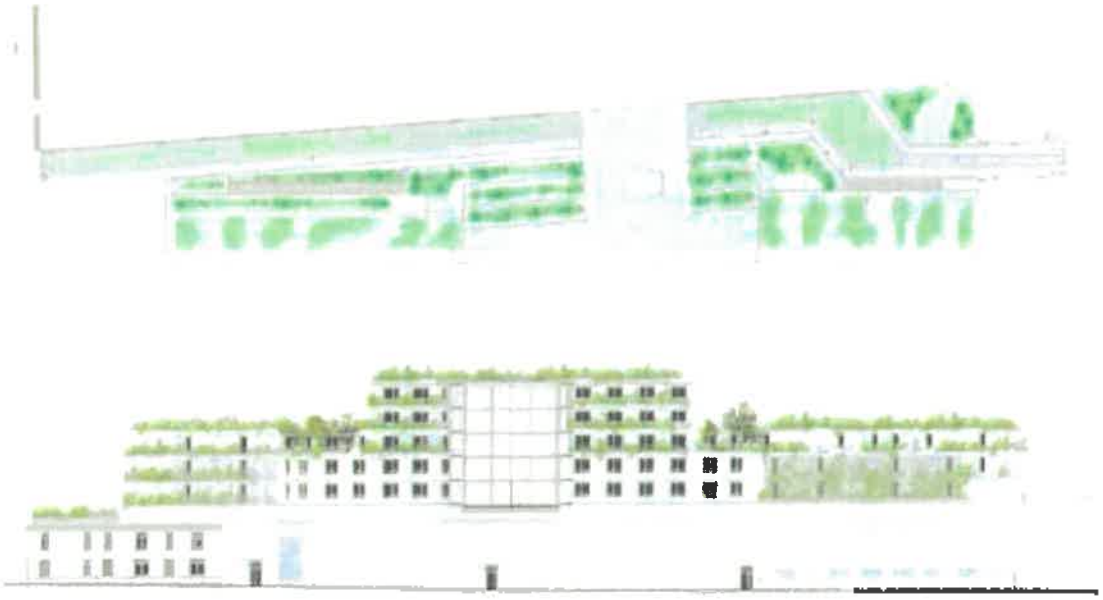

Source : Notice paysagère, Atelier Martel, 2021

Au droit du 204 rue de la croix Nivert, situé au droit du, lot A de la phase 1, la distance entre les bâtiments sera de 23 m évitant ainsi un impact sur les habitations de la rue de la Croix Nivert. C'est l'ordre de grandeur d'une emprise de rue large à Paris.

Figure 39 : Coupe C1 - phase 1 – 204 rue de la Croix Nivert

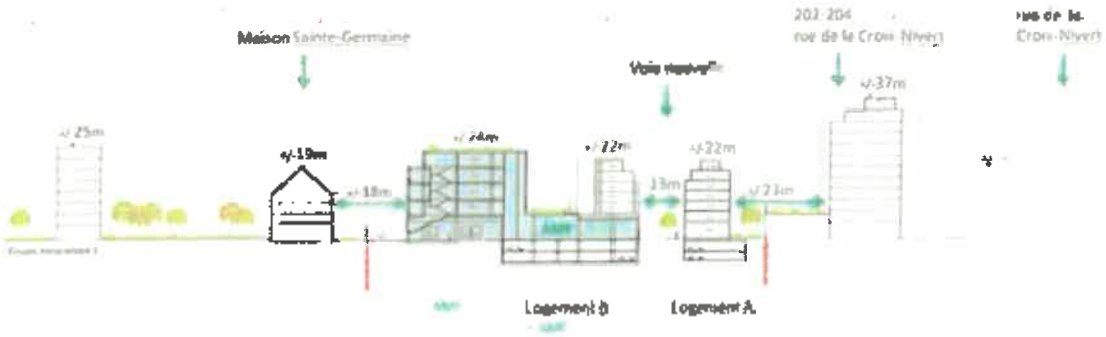

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019, p6

Par conséquent, la conception du projet global réduit la problématique des effets d'îlots de chaleur urbain et améliore la situation par rapport à l'existant.

3.3 Impact potentiel du projet sur le quartier

3.3.1 Impact sur les équipements

Sept des observations recueillies concernent la capacité d'accueil des équipements (écoles, commerces, parcs, commissariats, équipements sportifs, ...) notamment du fait de l'apport d'une population nouvelle. L'observation n° 45 indique que « *ce quartier est déjà extrêmement dense et ne dispose pas d'infrastructures nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants* ». L'observation n°39 considère que « *ce projet qui va accroître encore lourdement la densité de ce quartier déjà trop peuplé et manquant d'infrastructures. Y aura-t-il une nouvelles école, un nouveau parc, plus d'effectifs de police ?* ».

Cependant, l'observation n°40 indique ne pas comprendre « *les inquiétudes sur la saturation des écoles. Mes enfants sont dans les écoles publiques du quartier, ils sont cette année respectivement 23 et 22 enfants dans les classes* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Bien qu'il soit le plus peuplé, « *depuis 2011, l'arrondissement est néanmoins marqué par une diminution de sa population de 6 250 habitants sur la période, soit -0,4% d'habitants par an* ». (APUR, 2021).

Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles (les 0-14 ans représentaient 13,7 % de la population en 2013 contre 13,4 % en 2019).

La phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier. En effet le lot A, qui a fait l'objet d'une PPVE du 24 juin au 26 juillet 2019 suite à une demande de permis de construire déposée en avril 2018, comporte le programme suivant :

- Un équipement de petite enfance ;
- Une ferme urbaine en toiture terrasse dont les produits pourront être valorisés sur place dans un restaurant situé au rez-de-chaussée ;
- Un ensemble de petites échoppes pouvant s'approvisionner en circuit court ;
- Un local d'activité dont la destination sera concertée avec les riverains.

3.3.2 Impact sur la fréquentation des espaces verts

Quatre des observations recueillies concernent la **saturation des espaces verts autour du site**. L'observation n°1 soutient qu'*« Il est donc à mon avis inutile d'ajouter encore 50 familles à un quartier qui deviendra encore plus dense que ce qu'il est déjà, sans apporter un espace vert supplémentaire conséquent »*. L'observation n°3 précise que *« toute cette nouvelle population va accroitre la densité du petit square du clos Feuquières situé de l'autre côté de la rue de la Croix Nivert »*.

Réponse de la Ville de Paris

Le projet s'inscrit dans une trame verte existante : square du Clos Feuquières, Parc André Citroën, Square Saint-Lambert, Parc Georges Brassens, Parc Suzanne Lenglen.

La Ville de Paris a déjà renforcé cette trame par le développement de la végétalisation sur les espaces publics et par la création de nouveaux jardins, en saisissant les diverses opportunités qui peuvent se présenter :

- aménagement d'une promenade sur la Petite Ceinture 15 ème à proximité immédiate du site,
- création d'un jardin à l'emplacement de l'ancienne station- service à l'angle de l'avenue de la Porte d'Issy et du Bd Victor (jardin Elisabeth Boselli).

À l'horizon 2025, l'État doit libérer une partie des terrains occupés par l'héliport et la Ville de Paris prévoit d'augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en conséquence :

« Sur l'ensemble du secteur du Parc Suzanne Lenglen, il s'agira :

- *d'améliorer et de repenser les espaces publics afin d'offrir des lieux apaisés et requalifiés pour les nombreuses personnes fréquentant le parc,*
- *d'améliorer la desserte du site en modes actifs, de valoriser les espaces paysagers en travaillant sur les limites, les perméabilités en créant des ilots de fraicheur, de mener un travail sur les continuités écologiques.*
- *d'étendre le parc paysager et sportif Suzanne Lenglen de 3,5 hectares sur les terrains libérés par l'État en renforçant la végétalisation du site avec la création de nouveaux usages sportifs complétant ceux existants »*.
  (https://www.paris.fr/pages/projet-15e-heliport-lenglen-freres-voisin-21740)

3.3.3 Impact sur la circulation locale

Les observations recueillies évoquent les difficultés de circulation notamment au niveau du croisement de la rue de la Croix Nivert et de la rue Desnouettes et questionnent la prise en compte du sens unique de cette dernière dans l'étude d'Impact. Deux commentaires signalent également l'étroitesse des trottoirs de la rue Desnouettes qui limite les croisements à pied.

L'observation n°33 demande quels impacts aura la phase chantier sur les lignes de bus : *« L'étude ne parle pas (ou je ne l'ai pas trouvé) de l'impact sur le traffic des bus 39 rue*

desnouettes et 80 rue de la croix nivert pendant toute la phase des travaux alors que le bus 39 a été détourné pendant des travaux de la ratp. Est-ce que les arrêts seront maintenus pendant la durée des travaux ? »

Enfin, l'observation n°34 demande si la venelle prévue pour relier la rue Desnouettes sera bien accessible au public.

Réponse la RATP – RATP Habitat

L'étude d'impact actualisée en 2020 prend bien en compte la mise en sens unique de la rue Desnouettes (p198 de l'étude, pièce 2-1.5-EIE 2020-Etat actuel de l'environnement).

Pour rappel, les emprises sur voirie liées au chantier (rues Desnouettes et de la Croix Nivert notamment) feront l'objet de demandes règlementaires auprès des services de la voirie et de la préfecture habilités à donner leur autorisation. Les gênes temporaires potentielles occasionnées durant la phase travaux pour l'accès aux équipements alentours seront minimisés par le plan de circulation mis en place.

D'après l'étude de circulation réalisée, le projet durant sa phase exploitation n'augmentera pas les flux de trafic de manière significative.

Les enquêtes de l'APUR indiquent une baisse importante du taux de motorisation à Paris et plus spécifiquement dans le 15e arrondissement. En effet, la baisse y est supérieure à 20%, pour une moyenne constatée de 18% à Paris.

Au vu de ces données, l'incidence des nouveaux logements dans ce quartier, très bien desservis par les transports aura un impact très limité sur la circulation automobile du quartier. En revanche, la restructuration des ateliers Vaugirard est un atout majeur dans la politique de la RATP pour l'entretien et la valorisation de son patrimoine roulant.

La venelle sera bien accessible au public, cette voie piétonne sera une voie de statut voie privée, accessible en journée afin d'améliorer les circulations quotidiennes des piétons du quartier. Ce trajet sera végétalisé et destiné à des dessertes locales favorisant ainsi des mobilités douces et sécurisant les cheminements piétons sur le site. Cette venelle sera en revanche fermée la nuit pour les traversées des riverains, pour assurer une meilleure tranquillité.

Figure 40 : Voie nouvelle et venelle reliant la voie nouvelle et le carrefour Desnouettes / Croix Nivert

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019, p14

Concernant la circulation des bus soulevée par l'observation n°33, la déviation du bus 39 n'est pas la conséquence des travaux de l'opération d'aménagement RATP Vaugirard. La ligne de bus n°39 pourra être déviée ponctuellement mais sera maintenue pendant toute la durée des travaux.

Réponse de la Ville de Paris

Comme précisé lors de la synthèse de la PPVE concernant les lots A et C, la Ville de Paris va étudier un recalibrage du trottoir rue Desnouettes au droit du site et de la fondation des soeurs sainte Germaine.

Ces travaux ne pourront avoir lieu qu'à l'issue des travaux des ateliers de métro de la RATP (phase 2) une fois les emprises libérées (2026-2027) et les crédits obtenus..

3.3.4 Impact sur la salubrité et la sécurité

Neuf des observations recueillies s'inquiètent sur l'apport de population engendrée par le projet et notamment **les problématiques d'insécurité, de délinquance ou d'insalubrité** que cela peut engendrer. L'observation n°4 estime que *« la construction de 50 logements "sociaux" va entrainer une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité déjà très importante dans le XVe et dans Paris plus généralement ».*

Réponse de la Ville de Paris

Depuis 2012 la Ville de Paris a lancé une application mobile de signalements des anomalies sur l'espace public appelée " Dans Ma Rue". D'après les anomalies signalées entre juin 2021 et juillet 2022, le 15e arrondissement fait surtout face à des objets abandonnés (encombrants, cartons, ...). Les problématiques de propreté sont souvent dues à des déchets ou salissures divers. Cependant, les anomalies signalées sont peu nombreuses par rapport à d'autres arrondissements, notamment au nord.

Le15e fait partie des arrondissements les moins concernés par ces signalements d'anomalie.

Figure 41 : Dans ma rue - Anomalies signalées de juin 2021 à mars 2022

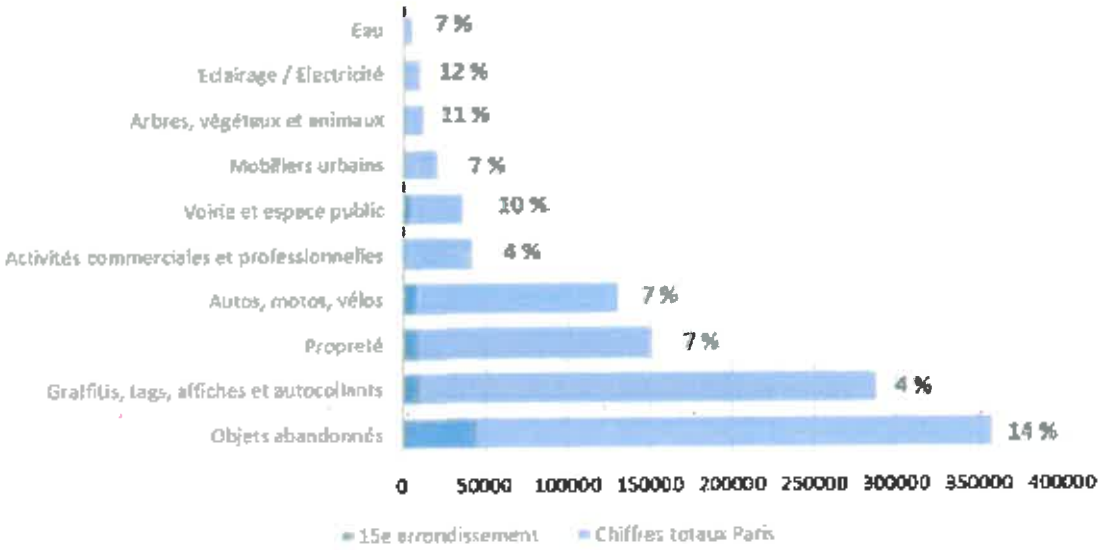

Source : Dans Ma Rue, Open Data Paris, 2022

Figure 42 : Localisation et nombre des anomalies signalées - Dans ma rue

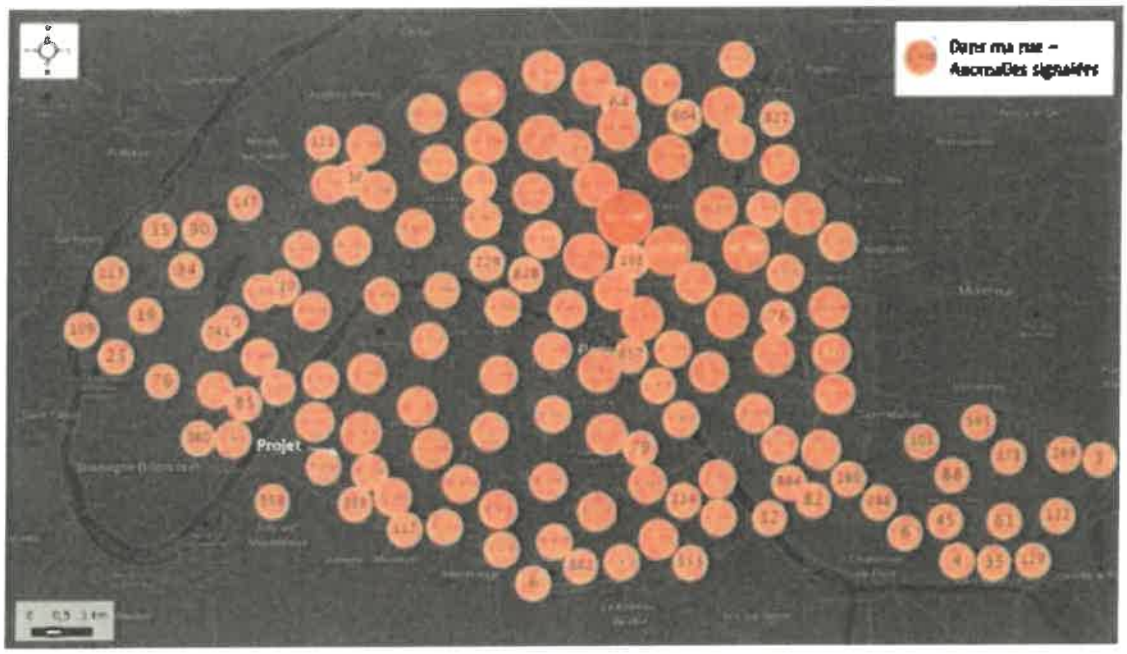

Source : Dans Ma Rue, Open Data Paris, 2022

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Un gardien d'immeuble sera en charge des logements de RATP Habitat (lot B et lot D) et un gardien de l'Atelier de Maintenance des Équipements assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible avec un contrôle d'accès.

3.4 Impact du projet sur la santé en phase d'exploitation et en phase travaux

En préambule l'étude d'impact précise les mesures qui seront mises en place pour limiter les nuisances en phase travaux à savoir notamment :

- Respect des normes acoustique en vigueur et suivi
- Limitation des vibrations et suivi
- Limitation des émissions de CO2, poussières et autres polluants dans l'atmosphère du au chantier.

3.4.1 Acoustique et Vibrations

Neuf des observations exprimées s'inquiètent des **nuisances que le projet est susceptible de provoquer**. L'observation n°17 estime que « *La végétalisation des toits ne donne aucune respiration ni espace vital aux riverains, qui n'en peuvent plus déjà du bruit, des vibrations...de la poussière etc.... »*. L'observation n°44 ajoute que les futurs logements « *seraient de plus probablement impactés par les nuisances (en particulier nocturnes)* ».

Réponse de la RATP

Durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants.

Pour rappel l'ensemble des mesures sont détaillées dans la pièce 2-1.7_EIE 2020-Incidences environnementale et mesures prises, estimation coûts, à savoir :

- Mise en place d'un tapis anti-vibratile sous ballast visant à réduire les niveaux vibratoires liés à l'activité AMT ;
- Traitement des voies à l'entrée du HMC et du HMR, à l'intérieur des ateliers et des zones de stockage et de livraison à l'aide de tapis résilients sous dalle avec remontées latérales de part et d'autre de la dalle ;
- Traitement des interfaces entre l'atelier et les noyaux du lot D par une coupure anti-vibratile.

Figure 43 : Tapis anti-vibratile sous ballast

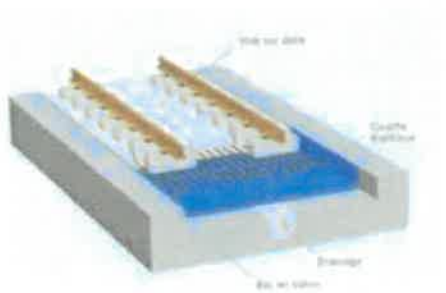

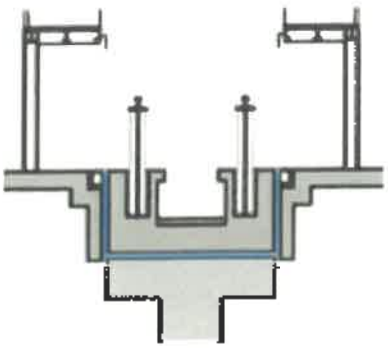

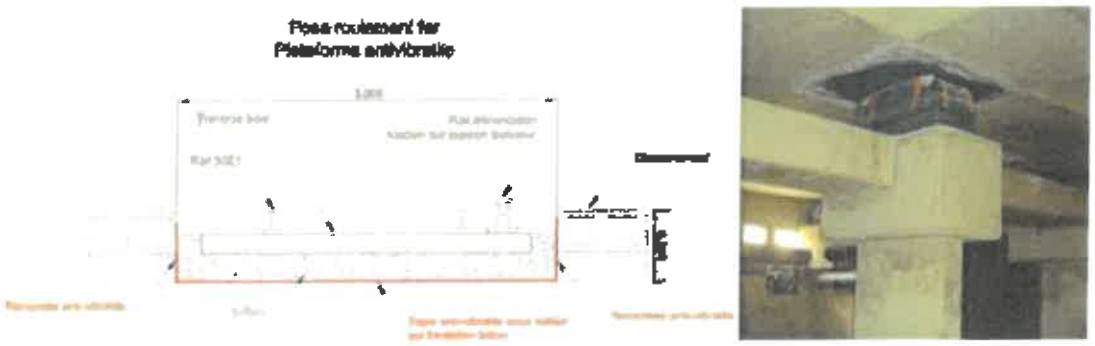

Source : Etude d'impact actualisée, pièce 2-1.7, p413, RATP

Les principaux constats de l'étude d'impacts (pièce 2-1.7, p 419) sont :

- Les vitesses vibratoires futures seront limitées et n'impliqueront pas de risques sur la structure ou la sécurité des riverains. Le site Vaugirard respecte la règlementation ICPE en termes de vibrations ;
- Les niveaux futurs de vitesse vibratoire seront inférieurs au seuil de perception tactile au droit des riverains existants / futurs en limite de propriété ;
- Le niveau de bruit solidien à l'intérieur des logements futurs sera inférieur au seuil d'audibilité du bruit solidien en combinant les traitements anti vibratiles des faisceaux de voie et des halls HMC (Hall de Maintenance Courante) et HMR (Hall de Maintenance Renforcée) avec l'intégration de boîtes à ressorts sur les bâtiments futurs.

Figure 44 : Exemple de coupure vibratoire par boîtes à ressorts

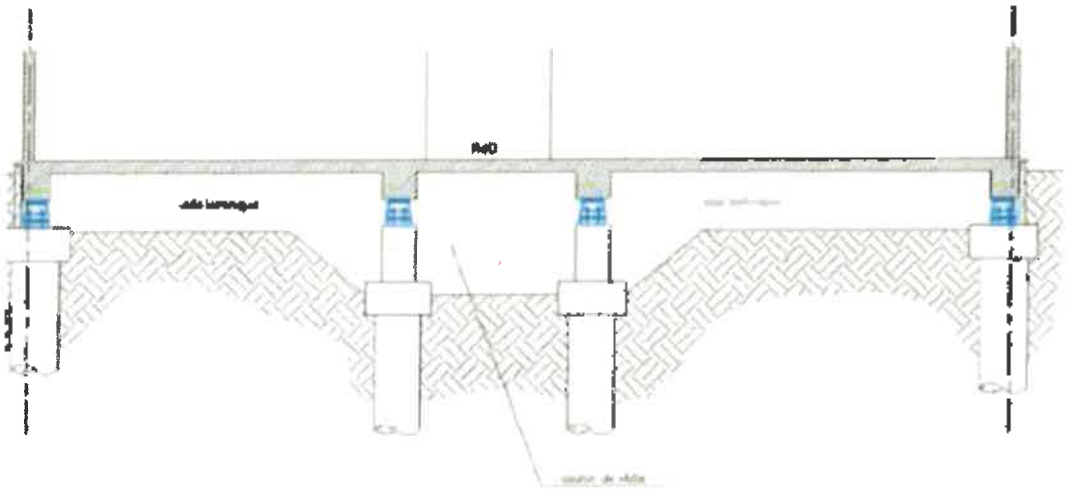

Source : Etude d'impact actualisée, pièce 2-1.7, p415

- Les solutions antivibratoires permettront aussi indirectement de réduire le niveau de bruit solidien présent à l'heure actuelle de 0 à 19 dB en fonction de la fréquence au droit des riverains existants et en limite de propriété du site de Vaugirard.

Grâce aux systèmes constructifs utilisés, ajoutées aux dispositifs mis en œuvre (tapis anti-vibratile, boîtes à ressorts de désolidarisation) les bruits générés par l'activité de maintenance ne s'échappent pas des volumes bâtis, contrairement à la situation initiale avant l'opération d'aménagement.

3.4.2 Impact sur la qualité de l'air

L'observation n° 33 demande : « *La pollution et le risque pour la santé : depuis 2016 le quartier est en travaux constants, le volume de poussière qui entre dans les logements quotidiennement est incroyable. Poussière dont nous ne connaissons pas la provenance mais qu'y se dépose dans nos bronches autant que sur nos meubles. J'ai vu une étude sur la pollution des sols, quid de celle de l'air?* »

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Une étude de qualité de l'air est disponible dans l'étude d'impact : p 228 pour l'état initial (pièce 2-1,5), p347 et 421 pour les impacts du projet (pièce 2-1.7).

Pour rappel les conclusions de l'étude air sont les suivantes :

Durant la phase travaux, les émissions de CO_2 et de poussières dans l'atmosphère seront limitées grâce à l'application de plusieurs mesures :

- Arrosage des pistes, notamment par vent fort et temps sec pour limiter les envols de poussières ;
- Éviter les opérations de chargement et de déchargement de matériaux par vent fort ;
- Utilisation de véhicules aux normes ;
- Mise en place de bâches de transport des matériaux de déblais.

Durant la phase exploitation, le projet ne sera pas de nature à engendrer des impacts significatifs sur la qualité de l'air en phase fonctionnelle.

3.4.3 Conditions de déroulement des chantiers - réduction des nuisances

Neuf des observations exprimées craignent les nuisances qui seront induites par le chantier du projet et des **nuisances que le projet est susceptible de provoquer**. A titre d'exemple, l'observation n°43 indique souffrir « *quotidiennement du bruit je ne peux plus ouvrir mes fenêtres la journée et parfois même certains weekends nuit et jour. Je ne peux plus faire de télétravail, ma vie, ma santé sont gravement impactées par ses nuisances sonores, je ne suis plus en paix chez moi la journée quand je ne travaille pas et j'ai perdu la jouissance de mon balcon* ». L'observation n°49 précise que « *les travaux sont menés de manière brutale et polluante pour les riverains avec des impacts forts sur leur santé, sur notre santé.* ».

Réponse de la RATP – RATP Habitat

Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP. Les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises sont les suivantes :

- Réduire les nuisances sonores (bruit et vibrations)
- Réduire l'émission des poussières et odeurs dans l'atmosphère
- Améliorer les conditions de travail des ouvriers du chantier
- Contrôle continu de la qualité des sols, eaux et réseaux
- Limiter les nuisances visuelles (propreté, organisation des emprises, etc.)
- Réduire les déchets du chantier et optimiser leur valorisation
- Optimiser les consommations d'énergie et d'eau et préserver les ressources naturelles
- Présence d'un référent environnement pendant toute la durée du chantier dont la mission est de faire respecter les préconisations chantiers verts sur le site.

En plus de ces grands principes définit par la Charte Chantier faibles nuisances, les actions suivantes seront mises en place :

- Sensibilisation des entreprises
- Utilisation du « cri du lynx » pour les engins de chantier dans la mesure du possible pour le recul des véhicules
- Isolement des travaux bruyants par bâches acoustiques ou écrans acoustiques gonflables
- Choix de méthodes constructives/déconstructives adaptées :
  - ► Lot D et l'enveloppe des murs de l'AMT et de l'AME : le préfabriqué ; permet de raccourcir la période de chantier, le phasage de la construction de l'AMT et du lot D protège l'environnement des phases postérieures en faisant un écran
  - ► Les démolitions sont réalisées en évitant l'utilisation d'un BRH (Brie-roche hydraulique)

Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Concernant les horaires de chantier, ceux-ci sont régit par l'arrêté préfectoral N° 01-16855 réglementant à Paris les activités bruyantes et autorisant les travaux entre 7h et 22 h tous les jours de semaine et entre 8h et 20h le samedi. De ce fait, les horaires de chantier des ateliers Vaugirard sont 7h30-19h du lundi au vendredi. Des livraisons sont toutefois autorisées dès 7h. Dans le cas ou des travaux devraient avoir lieu le samedi, les riverains seront informés via Flash info. Les entreprises seront également tenues de respecter les plages horaires et d'aménager les travaux pour respecter la « pause méridienne » des enfants et éviter les bruits forts avant 8h et après 17h.

Les comités riverains trimestriels, conseils de quartiers, réunion publiques, visites de chantiers ainsi qu'une communication sur place seront poursuivis durant toute la durée du chantier afin suivre la réalisation des travaux et de répondre au fur-et-à-mesure aux interrogations et observations des riverains.

4 Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact du projet global, des mesures environnementales ont été définies suite à l'analyse des effets du projet sur l'environnement. Pour cela la doctrine Eviter, Réduire, Compenser (ERC) a été appliquée, afin d'intégrer les enjeux environnementaux à la conception du projet. Cette séquence ERC est considérée sur toutes les phases de déroulement de l'opération et s'applique de manière proportionnée aux enjeux des différents thèmes environnementaux.

Elle comprend différents types de mesures :

- **Les mesures d'évitement**, elles peuvent consister à renoncer à certains projets ou éléments de projets qui pourraient avoir des impacts négatifs, d'éviter les zones fragiles du point de vue de l'environnement ;
- **Les mesures de réduction** qui visent à atténuer les impacts dommageables du projet sur le lieu au moment où ils se développent. Il s'agit de proposer des mesures qui font partie intégrante du projet : rétablissement ou raccordement des accès et des communications, insertion du projet dans le paysage, protections phoniques, etc. ;
- **Les mesures de compensation** qui interviennent lorsqu'un impact ne peut être réduit ou supprimé. Elles n'agissent pas directement sur les effets dommageables du projet, mais elles offrent une contrepartie lorsque subsistent des impacts non réductibles. Ainsi, le niveau d'impact après application d'une mesure compensatoire étant difficilement évaluable, un impact compensé sera présenté dans une couleur neutre ;
- **Les mesures d'accompagnement** qui peuvent être définies en complément des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, dans le but d'améliorer la performance environnementale du projet : étude scientifique, soutien à un programme d'actions locales, régionales ou nationales, soutien à des centres de sauvegarde, soutien d'actions d'éradication des plantes invasives, action de sensibilisation du public, méthode d'entretien, etc.

Les mesures proposées feront l'objet d'un suivi afin de pouvoir vérifier les engagements pris et adapter les mesures pour en améliorer l'efficacité.

L'entièreté des mesures est détaillée dans la pièce 2-1.7_EIE 2020-Incidences environnementales et mesures prises, estimation coûts. Le tableau annexé à l'arrêté du permis de construire présente la synthèse des impacts et des mesures environnementales du projet.

5 Conclusion

Le projet urbain a pour objectif de restructurer les activités présentes sur le site pour mieux intégrer les ateliers dans la ville, tout en créant des logements, (privés et sociaux) afin de créer un quartier mixte. Les ateliers de la RATP présents en rez-de-chaussée contraignent le site en limitant notamment les espaces verts en pleine terre. Toutefois, au terme de la PPVE de 2019 et tout au long de la concertation des riverains en continu, la RATP a fait évoluer son projet afin de prendre en compte les observations de la population :

- Adaptation du calibrage de la densité du projet (abandon du lot F et ajustement de l'insertion urbaine du lot D avec une surface de logements phase 2 réduite de 48% par rapport aux estimations du permis d'aménager initial) ;
- Densité bâtie du projet global de 1,83 inférieure à celle présente dans le quartier (située autour de 3) ;
- Conservation d'éléments patrimoniaux ;
- Limitation de l'exposition des riverains aux nuisances des ateliers Vaugirard par l'amélioration de l'isolation acoustique des bâtiments et des équipements par rapport à l'existant et par la mise en place des mesures ERC ;
- Évolution de la voie nouvelle pour augmenter la végétalisation (Quatre jardinières avec une épaisseur de terre de 50 cm seront implantées en lieu et place de 6 places de stationnement dans le cadre de la réalisation de la phase 1 et de l'obtention du label BiodiverCity® sur les lots A et C) ;
- Végétalisation poussée au maximum des contraintes techniques (voie nouvelle, venelle, toitures végétalisées).

Malgré les contraintes industrielles propres au site, le projet permet une amélioration par rapport à la situation actuelle : un îlot plus urbain et moins industriel, généreusement végétalisé et pouvant être traversé à pied.

Au cours de cette consultation, les riverains ont pu manifester leurs inquiétudes quant aux sujets d'insertion du projet dans le quartier, d'espaces verts, d'impacts sur le quartier et de nuisances et santé publiques.

Un grand nombre d'observations ont été enregistrées, ce qui souligne l'intérêt que les riverains ont eu pour la participation de public par voie électronique concernant le projet.

En conclusion, cette synthèse de la PPVE montre que les observations formulées rejoignent les préoccupations de la Ville de Paris et de la RATP ainsi que les remarques émises par les riverains lors des différentes phases d'informations et d'échanges organisées par la RATP :

- En termes d'**intégration du projet dans le quartier** en respectant la politique globale d'aménagement de la Ville de Paris et en travaillant la cohérence paysagère dans le respect de l'architecture du bâtiment AMT.
- En termes de **développement de la biodiversité, de trame verte et de réduction de l'effet d'îlot** de chaleur urbain malgré les contraintes du site ;
- En termes d'**impact potentiel sur les équipements, la circulation et la fréquentation du quartier** ;
- En termes de **limitation des nuisances de chantier** et durant la phase exploitation pour les riverains.

Le projet apportera à terme une meilleure ambiance paysagère pour les riverains par l'apport de végétation dans un espace auparavant très minéral. Il répond aux enjeux de résilience face au changement climatique (effets d'îlots de chaleur urbain, gestion des eaux pluviales) tout en maintenant la fonction première des ateliers Vaugirard visant à assurer la maintenance des trains et des équipements électroniques.

La RATP, en tant qu'aménageur, s'engage à la bonne mise en place des mesures ERC citées dans la partie précédente afin de réduire notamment les impacts sur la santé des riverains en phase chantier et en phase exploitation.

La concertation en continu et les comités riverains auprès des habitants concernés par les travaux seront également poursuivis de façon trimestrielle durant toute la durée du chantier afin de présenter les travaux réalisés et les travaux à venir et recevoir les attentes des riverains.

Pour la Maire de Paris et par délégation

Le Directeur de l'Urbanisme

Stéphane Leclerc

29 NOV. 2022

6 Annexes

Annexe 1 : Synthèse et réponses aux commentaires

Avis n°1 : *Le quartier a déjà suffisamment de logements sociaux, surtout la section Vaugirard-Parc des Expositions. Ce projet des Ateliers de Vaugirard apporte déjà un surplus d'environ 450 familles (entre logements sociaux et privés). Il est donc à mon avis inutile d'ajouter encore 50 familles à un quartier qui deviendra encore plus dense que ce qu'il est déjà, sans apporter un espace vert supplémentaire conséquent. Plus intelligent et utile aurait été de créer un parc à cet emplacement, ou même une aire de jeux, même si bétonnée, pour pourvoir accueillir les nouvelles familles sans surpeupler les autres parcs/squares du quartier.*

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°2 : *Bonjour, Je suis contre ce projet de construction comportant 50 logements. Ce projet de construction va amplifier une bétonisation excessive, un accroissement des nuisances sonores dans ce quartier et plus généralement dans une ville de Paris déjà hyper-bétonisée. Et la construction de 50 logements sociaux va entrainer une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité déjà très importante dans le XVe et dans Paris plus généralement. Vous savez très bien que le terme "logement sociaux" n'est absolument pas approprié... Pour des raisons de sécurité, d'insalubrité, d'hyper bétonisation de Paris et de manque de nouveaux espaces vers, je m'oppose donc à ce projet et souhaiteras la construction d'un jardin végétalisé à la place et sur ce site appartenant à la RATP. Cordialement*

La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Sur la sécurité ajoutons qu'un gardien d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°3 : *Je suis tout à fait opposée à la construction d'un immeuble de 50 logements supplémentaires. Ils vont s'ajouter aux 450 prévus. Ce projet est tout à fait déraisonnable dans ce quartier qui souffre de surpopulation, d'un manque flagrant d'espaces verts Toute cette nouvelle population va accroître la densité du petit square du clos Feuquières situé de l'autre côté de la rue de la Croix Nivert. Ce quartier a besoin de respirer et ces constructions sans compensation d'espaces verts et d'aires de jeux supplémentaires le rendent de plus en plus invivable*

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de ffosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°4 : *Bonjour, Tout comme un autre participant dont je reprends l'argumentaire, je suis contre ce projet de construction comportant 50 logements. Ce projet de construction va amplifier une bétonisation excessive, un accroissement des nuisances sonores dans ce quartier et plus généralement dans une ville de Paris déjà hyper-bétonisée. Et la construction de 50 logements "sociaux" va entrainer une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité déjà très importante dans le XVe et dans Paris plus généralement. Pour des raisons de sécurité, d'insalubrité, d'hyper bétonisation de Paris et de manque de nouveaux espaces vers, je m'oppose donc à ce projet et souhaiteras la construction d'un jardin végétalisé à la place et sur ce site appartenant à la RATP. Cordialement.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Sur la sécurité ajoutons qu'un gardien

d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants. Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP encadrée par un référant chantier. Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Avis n°5 : *Au lieu de densifier encore Paris XV qui est déjà l'arrondissement le plus peuplé de France, il serait préférable pour les riverains d'améliorer la qualité de vie. Encore plus de personne mais pas plus de service. Les écoles. Les parcs. La police. Les hôpitaux. Les infrastructures et les services ne sont déjà pas en capacité de supporter la population actuellement. Il faut cesser d'ajouter des logements si nous ne sommes pas capable de les accueillir.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et plus globalement à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°6 : *Je suis tout à fait opposée à la construction de 50 logements sociaux supplémentaires. Ils s'ajoutent aux 450 logements prévus ; 450 c'est déjà trop. Le quartier a énormément de logements sociaux, et l'arrondissement est complètement surpeuplé, saturé. De plus, la délinquance est forte : on constate une augmentation de l'insécurité, de l'insalubrité et des nuisances de toutes sortes. Les 450 familles qui vont venir s'installer auront besoin d'un espace vert, d'un jardin partagé et/ou d'une aire de jeux d'un espace où*

s'aérer et même d'un médiateur social ! 450 logements, ça peut faire peut-être 2000 personnes de plus. C'est bien de construire des logements, mais y a t-il prévu tout ce qui leur sera nécessaire ?

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Sur la sécurité ajoutons qu'un gardien d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et plus globalement à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°7 : *Notre quartier est largement bétonné depuis quelques années Je trouve insensé de rajouter 50 logements. Nous n'avons plus que le square du clos feuquieres pour respirer! Alors arrêtez de massacrer Paris!!!*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°8 : *Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Je suis totalement opposé à la construction de 50 logements supplémentaires dans un quartier hyper-bétonné dans lequel on manque d'espaces verts et où les écoles sont surchargées. Trop, c'est trop. Quand une Association dépose des projets pour augmenter la toute petite surface verte du quartier (Rue du Clos Feuquières), la Mairie de Paris repousse systématiquement depuis des années ses idées*

d'amélioration et d'agrandissement. Alors, reste raisonnable. Ne bétonnons pas encore un peu plus un quartier déjà bien pourvu. Remerciements Très respectueusement.

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°9 : *Habitant du quartier, je m'oppose catégoriquement à ce projet qui vient aggraver encore le problème de surconcentration de population dans la zone. Par ailleurs, le quartier est de plus en plus bétonné et l'on n'a plus le sentiment de pouvoir y respirer.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°10 : *En quelques années le quartier a été énormément densifié et bétonné sans qu'il y ait d''espace de respiration prévus ni d'espaces verts. Le square du clos Feuquières qui se trouve à côte est devenu surchargé. Il est impossible de prévoir de nouvelles constructions sans créer des espaces verts. Ce projet me parait invraisemblable. Ou les enfants présents dans ces futurs logements pourront aller respirer. ?*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e

arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°11 : *Ayant un peu suivi les projets des ateliers RATP rue Croix Nivert - Lecourbe, je note une grande dégradation par rapport à ce qui était annoncé au début. Les espaces verts ont quasi disparu: pour moi un pot , si gros soit il , n'est pas un espace vert. Quand j'ai posé la question ,il m'a été répondu "qu'il y aurait des camions et donc pas de jardin pour les enfants, Trop dangereux!" Quant aux jardins sur les toits, avec les étés qui s'annoncent, et les économies d'eau, tout serait grillé.. 450 logements...Ce n'était pas annoncé ...et encore 50 de plus.... NON à ce bétonnage délirant quand madame Hidalgo nous promet le contraire avec raison.*

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Si la phase 2 du projet n'a jamais comporté de parcs, celle-ci s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°12 : *Le quartier est déjà suffisamment pourvu en béton et en logements. Il n'y a qu'a se promener à la tombée de la nuit pour constater que la moitié des appartements sont éteints, non occupés. Il me parait plus prioritaire d'améliorer la disponibilité des logements déjà construits et de créer des espaces verts au risque de voir encore de nombreux parisiens quitter les lieux !*

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). La Ville n'est cependant pas en mesure de réquisitionner les appartements inoccupés qui sont des biens privés.

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont

également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°13 : *Bonjour, Je suis totalement et fermement opposé à ce projet de construction d'un nouvel immeuble pour plusieurs raisons : tout d'abord, le site de la RATP fait déjà l'objet en ce moment de construction de plusieurs immeubles (lots A+B+C) et je ne vois pas l'intérêt de rajouter encore un immeuble (LOT D) dont la finalité première semble être d'exploiter le moindre m² pour « entasser » un maximum de personnes. Je pense sincèrement que cette partie du 15eme arrondissement souffre déjà d'une surpopulation et d'une sursaturation du Traffic et cette construction d'un nouvel immeuble ne ferait qu'amplifier le phénomène. J'aimerais rappeler au passage que la ville de Paris est une des villes les plus denses au monde (au rang numéro 6 derrière Bombay et devant Séoul). Je pense, qu'avec un peu de recul, on peut facilement imaginer les conséquences néfastes de cette densité croissante sur la vie au quotidien pour les habitants : incivilités, nuisances sonores, dénaturation de l'architecture, vis-à-vis sur les immeubles autours, impact sur l'environnement.. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que j'aimerais insister : au vu de ce qu'on a pu vivre récemment, au travers des changements climatiques, n'est pas un non-sens de poursuivre l'immobilier de masse et la bétonisation des grandes villes en particulier à Paris? Ne serait-il pas mieux d'implanter un espace vert pour les futurs habitants des lots A+B+C? Je vous remercie de m'avoir lu et invite un maximum de personnes à s'exprimer défavorablement contre ce projet. Un Habitant du quartier Cordialement*

Les études menées par la RATP ont permis d'aboutir à une opération moins dense et plus adaptée à la densité bâti environnante (diminution du nombre de logements sur les lots A et C et abandon du lot F). Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°14 : *Je vote contre ce projet d'implantation de 50 nouveaux logements sociaux. La valeur de mon appartement baisse au rythme de ces immeubles ajoutés Impact visuel pour les habitants de la rue Desnouettes, sachant que nous aurons déjà une élévation de 3,18 m par rapport aux actuels ateliers Le quartier desservi par la ligne 12 est déjà bondée dès Porte de Versailles et Convention - le 39 passe ou pas, aucune fiabilité ! Encore un plus de foule! 50 logements = 200 personnes minimum ! Écoles garderies pour les enfants ? Espaces verts grands comme un mouchoir de poche ! Les immeubles « roses » de la rue*

Croix Nivert accueillent déjà un grand nombre de logements sociaux !! Et l'ambiance du quartier ne « s'arrange » pas !!!

La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). De plus, en comparant l'évolution des prix de l'immobilier entre le 15e arrondissement et des arrondissements comportant un nombre important de logements sociaux (13e, 19e, 20e), on remarque que le prix de l'immobilier suit les mêmes fluctuations. La présence de logement sociaux ne semble pas influer sur le prix de l'immobilier d'autant plus que celui-ci connaît globalement une hausse importante depuis 1999.

Les logements du Lot D disposent d'une hauteur variable, en gradins côté Nord, avec une partie adossée à la RIVP d'une hauteur maximale de 25,75 mètres. Cet adossement est aligné à la hauteur du bâtiment de la RIVP afin de respecter une continuité des bâtis.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et plus globalement à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant la circulation des bus, les travaux de Vaugirard n'ont pas été responsables de la déviation. La ligne de bus n°39 pourra être déviée ponctuellement mais sera maintenue pendant toute la durée des travaux.

Avis n°15 : *Je suis contre*

Aucune réponse n'est à apporter

Avis n°16 : *Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec ce projet de construction supplémentaire dans ce quartier déjà très bétonné et dans lequel on ne peut plus respirer. Ce projet ne fera qu'augmenter la densité du béton du quartier au lieu de favoriser le développement des parcs et des espaces de verdure.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°17 : *Bonjour Voisine proche en prise directe sur le chantier, j'en ai suivi toutes les étapes L'impact est important pour notre environnement, nous voyons peu à peu se densifier les constructions. Au delà de cela, le fait qu'il y ait tant de logements va contribuer à rendre ce secteur étouffant : pression démographique et circulation intense, déjà difficilement supportable avec la mise en sens interdit de la rue Desnouettes au-delà de croix nivert. Le pauvre espace vert du clos Feuquiere déjà suroccupé va devenir invivable. Je suis donc TOUT A FAIT OPPOSEE à ce que l'on surajoute d'autres logements. La végétalisation des toits ne donne aucune respiration ni espace vital aux riverains, qui n'en peuvent plus déjà du bruit, des vibrations...de la poussière etc... bien cordialement*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants. Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP encadrée par un référant chantier. Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Avis n°18 : *Bonjour, Suite a l'appel au vote public sur la construction de 50 logts sociaux RATP sis au 222-224 rue cx nivert , je souhaiterai savoir cet immeuble s'elevera a quel etage? R+6, 7ou 10; J'ai eu beau compulse ts les documents du site et je ne l'ai vu nulle part et pourtant j'ai souvenir d'avoir lu que ce projet est R+10... J'espere m'etre trompee car ns sommes actuellemt ds la rue cx nivertsur du R+6 bien que le hlm rivp soit du R+7. En effet notre souci et je vs joins les photos a l'appui c 'est qu'un R+10 va ns masquer le jour et faire quun nouveau mastodonte va s 'elever derriere et a cote du HLM de RIVP;, ce qui serait moche pour le voisinage et ns enleverait encore dela clarte; Merci donc de me rassurer et me dire ce quil retourne et sur quel document cela figure Je ne vs cache pas ma desapprobation pour un tel entassemt de logts sociaux au meme endroit puisque RiVP en compte deja 130; alors que la RATP a su mettre des logts a la vente et sur R+6 au bas de la rue; Sommes ns frappes par le mauvais sort. Par ailleurs j'espere que vs tiendrez compte du fiasco vegetal et des balcons de RIVP pour ne pas reproduire le meme pb, avec ses murs vegetaux qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir, l'ecologie a ce prix qd on ne peut pas l'entretenir est un non sens; en plus les balcons fins et ouverts transformes en annexes*

avecdes objets heteroclites a tel point que RIVP est contraint de revoir les balcons cf DP affiche mais pas encore effective. D'avance je vs remercie de vos precisions;

Aucun R+10 n'est prévu dans le cadre du projet et tous les bâtiments ont été conçus pour ne pas dépasser les immeubles voisins. La hauteur du lot D superposé à l'AMT atteindra au maximum 25,75 mètres en son centre D2 avec 5 niveaux, les extrémités D1/D3 avec 3 niveaux, arriveront quant à elles à 21 m. Les détails et coupes du projets sont disponibles dans la partie 3.1.4 Insertion urbaine et volumétrie du présent document.

Par ailleurs, la programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Concernant l'entretient de la végétation, un processus et un budget sont d'ores et déjà prévus dans le cadre de la maintenance.

Avis n°19 : *Bonjour contre ce projet. Trop de monde dans le même espace, écoles non dimensionnées et commerces trop peu nombreux. Parc du Clos Feuquieres déjà trop petit pour accueillir tous les enfants. On voudrait plus de verdure, des espaces verts et des lieux de respiration. Transformons aussi le quartier en zone piétonne. Merci*

La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). De plus, en comparant l'évolution des prix de l'immobilier entre le 15e arrondissement et des arrondissements comportant un nombre important de logements sociaux (13e, 19e, 20e), on remarque que le prix de l'immobilier suit les mêmes fluctuations. La présence de logement sociaux ne semble pas influer sur le prix de l'immobilier d'autant plus que celui-ci connaît globalement une hausse importante depuis 1999.

Les logements du Lot D disposent d'une hauteur variable, en gradins côté Nord, avec une partie adossée à la RIVP d'une hauteur maximale de 25,75 mètres. Cet adossement est aligné à la hauteur du bâtiment de la RIVP afin de respecter une continuité des bâtis.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et plus globalement à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°20 : *L'environnement est primordial dans un secteur déjà extrêmement bétonné il est difficile d'imaginer un bâtiment supplémentaire qui réduira encore les surfaces aérées*

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°21 : *Bonjour, ce projet semble à ce jour une incongruité qui ne peut pas être autorisé par la Mairie de Paris si celle-ci veut agir en conformité avec ses propos. Cette Mairie en effet met en avant sa volonté de cesser toute dégradation de l'environnement et nul ne peut nier que bétonniser, densifier, entasser est une atteinte à la qualité de vie des habitants actuels comme futurs, de même qu'une végétalisation artificielle demandant de l'eau et des apports artificiels est contre-productive. La perte du mur végétal de l'immeuble le long de la Croix Nivert est la preuve que la Mairie centrale ne sait pas organiser correctement les travaux, les concevoir, les réaliser et les entretenir. La bétonisation de la Capitale doit cesser et la priorité doit être de mettre en place des services de nature à aider lors des futurs évènements climatiques les habitants de Paris (salle climatisée, espace chauffés, arbres majestueux, fontaines, réduction des véhicules motorisés mais aussi des vélos plus coûteux en CO2 que les transports en commun...) Le besoin de logements sociaux peut très bien se concrétiser en prélevant sur les lots actuellement en construction les appartements nécessaires à l'accomplissement de cette politique publique. A ce titre ce projet est anachronique, insensé et doit être combattu et en conséquence non autorisé dans un quartier déjà parmi les plus denses de la Capitale. Cordialement*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°22 : *Objet : soutien au projet.*

Madame, monsieur, ayant pris connaissance du projet de construction immobilière à but social, je souhaite confirmer mon soutien pour ce projet qui permet une bonne diversification sociale sur le secteur. Avec mes remerciements pour cette consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon entier respect.

Aucune réponse n'est à apporter.

Avis n°23 : *Bonsoir, Je suis contre ce projet. Le quartier est déjà très dense, gardons un tout petit peu d'espace, de lumière, et ajoutons de la végétation.* Bien cordialement.

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Concernant la lumière, les bâtiments ont été éloignés par rapport au projet initial afin d'apporter un meilleur ensoleillement côté RIVP et crèche. Enfin, des réflexions sont engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°24 : *J'invite le Directeur de l'Urbanisme qui a signé le permis de construire à venir passer une-demi-heure chez moi, rez-de-jardin du 204 croix Nivert pour qu'il comprenne que tout le quartier devient peu à peu une immense boîte de béton contenant 4 barres d'immeubles, très longues et bien parallèles pour garder la chaleur de la canicule tout l'été. Et apparemment ce n'est pas fini!! Où est la suite de l'eco-quartier Boucicaut qui était si prometteur? Ici quel massacre!! J'y suis propriétaire depuis 15 ans et je n'aurais jamais pu imaginer qu'avec l'urgence climatique on entre dans ce projet de folie. J'étais dans un paradis de verdure et de ciel à mon arrivée, je vais bientôt être enterrée par du béton. Et je suis une mémé vivant seule. Merci de penser aux humains*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). De plus, le lot D et l'AMT n'auront pas d'impact car ceux-ci se trouvent au sud de l'adresse mentionnée. La phase 1 et notamment le lot A sera espacé de 23 m évitant ainsi un impact sur les habitations de la rue de la Croix Nivert.

Figure 45 : Coupe au 204 rue de la Croix Nivert

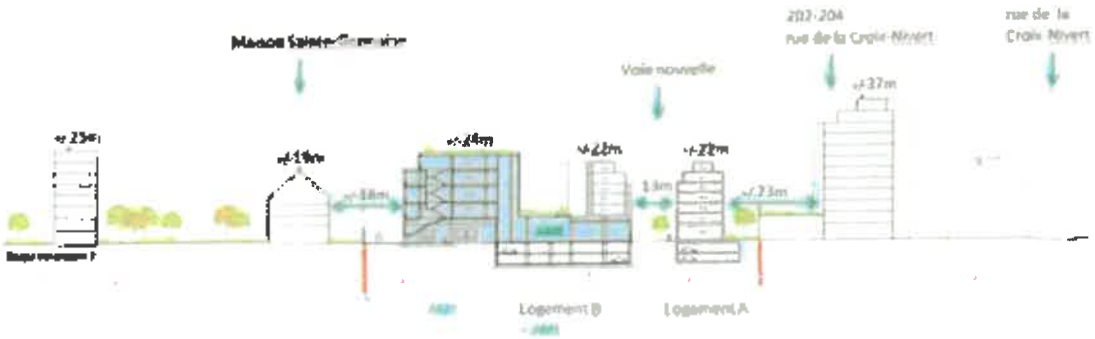

Source : Synthèse PPVE Vaugirard lots A et C, 2019

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de

Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant l'éco quartier Boucicaut, les premières constructions ont démarré en 2012 et ont été livrées. Les deux derniers chantiers ont démarré mi 2014 et le square de l'ancien hôpital a été requalifié, agrandi et ouvert au public mi 2015. Le quartier a été inauguré en 2017.

Avis n°25 : *Stop aux logements sociaux dans ce quartier ! Le square du clos Feuquieres est devenu infréquentable. Enfants et ados livrés à eux-mêmes qui n'hésitent pas à insulter les autres enfants et même les adultes, groupes de jeunes dealers, avec souvent chiens en liberté et 2 roues, qui squattent les tables de ping-pong, qui fument dans le parc. Le quartier est devenu sale. On a suffisamment de logements sociaux dans le coin !*

La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Sur la sécurité ajoutons qu'un gardien d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Avis n°26 : *"Je suis bien évidemment contre ce projet qui n'a aucun sens écologiquement parlant. On a suffisamment d'immeuble d'habitation autour. Merci d'inclure plus de végétation dans le projet."*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°27 : *Je ne suis pas favorable à ce projet qui densifie l'espace urbain.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du

projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Avis n°28 : *Bonjour, Je suis habitant de la rue de Cadix et je cherche à recueillir des informations sur le projet et ses impacts sur le climat social du quartier. Je vous remercie de m'indiquer la marche à suivre. Meilleures salutations,*

La demande de permis de construire concerne la construction, en superposition de l'atelier de maintenance des trains, sur le lot D, d'un immeuble de logements, totalisant environ 3 720 m2 de surface de plancher, la conservation et restructuration des pavillons d'entrée sur le site et leur intégration au projet d'ensemble, le réaménagement et la surélévation du pavillon nord afin d'accueillir logement et locaux communs. Les pièces du permis de construire, sont actuellement toujours accessibles sur le dossier consultable sur le site http://lot-d-vaugirard.participationdupublic.net. Les impacts du projets sont notamment détaillés dans la pièce 2-1.7_EIE 2020-Incidences environnementales et mesures prises, estimation coûts. La pièce 2-1.3_EIE 2020-Résumé non technique résume ces incidences environnementales. Enfin, la pièce 2-1.4_EIE 2020-Description du projet permet d'appréhender les caractéristiques du projet.

La Ville de Paris entend répondre aux enjeux de **mixité sociale et de logement** aussi bien des défavorisés que des classes moyennes.

Cette préoccupation se traduit notamment par une programmation de logements sociaux et privés à part égale, en conformité avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la parcelle.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une **baisse de la population dans l'arrondissement**, comme pour tout Paris. Bien qu'il soit le plus peuplé, *« depuis 2011, l'arrondissement est néanmoins marqué par une diminution de sa population de 6 250 habitants sur la période, soit -0,4 % d'habitants par an »* (APUR, 2021). Ceci conduit notamment à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles (les 0-14 ans représentaient 13,7 % de la population en 2013 contre 13,4 % en 2019).

En outre, la phase 1 du projet propose d'améliorer l'**offre d'équipements et de service** du quartier. En effet, le lot A, qui a fait l'objet d'une précédente PPVE (qui s'est tenue du 24 juin au 24 juillet 2019) et d'un permis de construire déjà délivré, comporte le programme suivant :

- Un équipement de petite enfance ;
- Une ferme urbaine en toiture terrasse dont les produits pourront être valorisés sur place dans un restaurant au rez-de-chaussée ;
- Un ensemble de petites échoppes pouvant s'approvisionner en circuit court ;
- Un local d'activité dont la destination sera concertée avec les riverains.

L'opération d'aménagement s'inscrit dans une **trame verte locale**. Plusieurs squares en plus du Clos Feuquières sont présents à proximité (Parc André Citroën, Square Saint-Lambert, Parc Georges Brassens, petite ceinture 15ème...). En complément, des réflexions sont engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

En outre, le lot D disposera de terrasses plantées et de toitures végétalisées apportant à tous les étages une présence végétale et contribuant notamment à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le secteur.

S'agissant de l'impact sur **la circulation**, d'après l'étude réalisée, le projet durant sa phase d'exploitation n'augmentera pas les flux de trafic de manière significative. Par ailleurs, la Ville de Paris va étudier un recalibrage du trottoir rue Desnouettes au droit du site et de la fondation des sœurs sainte Germaine.

Concernant l'impact sur les problématiques **d'insécurité, de délinquance ou d'insalubrité**, la Ville de Paris a lancé une application mobile de signalement des anomalies appelée « *Dans Ma Rue* ». Un gardien d'immeuble assurera la sécurité du lot B et un gardien de l'Atelier de Maintenance des Équipements assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible avec un contrôle d'accès.

Avis n°29 : *Bonjour, J'ai été informée par affichage public de l'avis de participation du public par voie électronique sur le projet de construction d'un immeuble sur le site appartenant à la RAT. 222-224 rue de la Croix Nivert Paris 15ème. En tant que résidente dans le quartier, je souhaite obtenir les éléments relatifs à cette consultation. Cordialement,*

La Participation du Public par Voie Électronique (« PPVE ») est une procédure administrative permettant d'informer et de recueillir l'avis du public sur un projet, ses caractéristiques, l'organisation des travaux et les impacts sur l'environnement.

La procédure de participation du public par voie électronique est notamment régie par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'Environnement.

Cette procédure s'applique notamment en cas de nécessité d'actualiser une étude d'impact déjà réalisée et préalablement soumise à enquête publique en application de l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement qui impose, en cas de nouvel avis de l'autorité environnementale, que le projet soit soumis à la procédure de participation du public par voie électronique, selon les modalités prévues à l'article L.123-19 du même code.

En l'occurrence, afin de tenir compte de l'évolution des projets de la phase 2 et d'intégrer les précisions apportées, l'étude d'impact initiale a été actualisée en 2020 et a donné lieu à un avis de l'Autorité environnementale le 22 juillet 2020 (N° 2020-08).

La présente PPVE concerne la phase 2 du projet de restructuration des ateliers Vaugirard du site de la RATP, et plus particulièrement la demande de permis de construire concernant la construction, en superposition de l'atelier de maintenance des trains, sur le lot D, d'un immeuble de logements, totalisant environ 3 720 m2 de surface de plancher, la conservation et restructuration des pavillons d'entrée sur le site et leur intégration au projet d'ensemble, le réaménagement et la surélévation du pavillon nord afin d'accueillir logement et locaux communs.

S'agissant d'un programme de logement, l'instruction et la délivrance de ce permis de construire, déposé le 28 décembre 2021 par RATP habitat, est de la compétence de la Mairie de Paris.

La PPVE portant sur le permis de construire portant sur le lot D a débuté le jeudi 8 septembre 2022 et s'est achevée le lundi 10 octobre 2022. La pièce 0-2_Guide de lecture et sommaire de la PPVE lot D permet d'appréhender le cadre de la PPVE ainsi que les documents composant le dossier. La pièce 1-1_Pièce principale présente les informations juridiques et administratives ainsi que le cadre de l'enquête.

A l'issue de cette participation du public, une synthèse des observations et des propositions est rédigée pour tenir compte des remarques et avis.

Cette synthèse sera publiée sur le site http://lot-d-vaugirard.participationdupublic.net pour une durée de 3 mois. Le permis de construire, sera également publié sur le même site. La synthèse de la consultation est l'objet du présent document.

Par ailleurs le dossier de participation du public reste toujours consultable sur le même site.

Avis n°30 : *Complètement opposé à ce projet qui est un non sens écologique et dans un quartier où il a déjà de très nombreux logements sociaux.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°31 : *Je suis contre ce projet - le quartier a besoin d'espaces verts pour respirer nous en avons fait l'expérience cet été hélas ...C'est un quartier déjà très dense profitons de cette opportunité pour promouvoir une autre manière de vivre en ville - en ajoutant des arbres et de l'espace entre ces immeubles - nous pouvons être précurseurs saisissons cette chance pour ne pas surajouter des immeubles aux immeubles ..Arrêtons cette fuite en avant ..Merci*

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°32 : *Je suis opposée à la construction de ce bâtiment supplémentaire lot D ; Déjà trop de constructionS en dépit des exigences climatique lot A, lot B AME, AMT : ce sera un ilot de chaleur, on remarque la laideur des bâtiments qui constituent de grosses verrues*

dans le quartier. La vie quotidienne des habitants n'a pas été réfléchie : manque d'espaces verts, manques d'infrastructures, des écoles ou des classes peuvent elles s'ouvrir ? le square du clos Feuquière est bondé le soir à la sortie des écoles et 1/3 de sa surface est rendue inutilisable car occupée par des SDF qui viennent au Centre d'accueil de jour qui le borde. Augmentation de la pollution par l'ouverture de la nouvelle rue et bruit des véhicules. Les toitures végétalisées annoncées n'ont pas la surface ni l'épaisseur suffisantes pour avoir un quelconque impact positif sur l'ilot de chaleur, il y aura 3 ou 4 malheureux arbres le long de la rue, totalement insuffisants. Ce projet est INADMISSIBLE au regard de la gravité des enjeux écologiques que l'on connait. Ce programme est en décalage total vis à vis des contraintes écologiques et de la qualité de vie au sein du quartier pour les populations actuelles mais aussi les futurs habitants de ce site mi industriel mi d'habitation avec les nuisances, pollutions émanant d'un site industriel, ce ne sera pas sans danger pour la santé. Par ailleurs, il faut déjà alerter sur la santé des riverains du chantier qui est gravement impactée par ces travaux qui durent depuis 2016 et doivent durer jusqu'en 2029. Beaucoup de bruit dès 7 h du matin et parfois le week end et les jours fériés rendant le vie impossible aux riverains qui sont privés de la jouissance normale de leurs appartements ; les "ateliers " ne surveillent pas leurs entreprises qui ne respectent pas les horaires ou la sécurité des ouvriers. le seuil d'acceptabilité des riverains est maintenant dépassé. Pour toutes les raisons exposées, nous disons STOP à la construction du lot D.

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants. Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP encadrée par un référant chantier. Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Enfin, les restrictions d'usage définies au vu des résultats de l'analyse des risques sanitaires résiduels permettront de garantir la compatibilité sanitaire du site avec les usages futurs envisagés.

Avis n°33 : *"Bonjour, Je suis contre le projet pour les raisons suivantes (en plus des thèmes écologie, écoles, nuisances sonores déjà abordés dans d'autres avis):*

1) La pollution et le risque pour la santé : depuis 2016 le quartier est en travaux constants, le volume de poussière qui entre dans les logements quotidiennement est incroyable. Poussière dont nous ne connaissons pas la provenance mais qu'y se dépose dans nos bronches autant que sur nos meubles. J'ai vu une etude sur la pollution des sols, quid de celle de l'air?

2) Le lot D sera collé sur les batiments existants, privant tous les logements et une partie de la rue d'ensoleillement qui a à la fois un impact sur le chauffage et l'éclairage. Pas terrible face à la crise énergétique qui ne fait que commencer.

3) étude de circulation faite en 2019 avant la mise en sens interdit (assez incompréhensible et brutale) de 10 mètres de la rue desnouettes changeant les flux de vehicules du carrefour croix nivert desnouettes. Le traffic a totalement évolué avec souvent de gros blocages aux carrefours de la croix nivert/vaugirard ou croix nivert/lecourbe. L'étude ne parle pas (ou je ne l'ai pas trouvé) de l'impact sur le traffic des bus 39 rue desnouettes et 80 rue de la croix nivert pendant toute la phase des travaux alors que le bus 39 a été détourné pendant des travaux de la ratp. Est-ce que les arrêts seront maintenus pendant la durée des travaux ?

4) d'un point de vue architectural, ce nouvel immeuble ne me paraît pas s'accorder avec les bâtiments en pierre/brique des ateliers. Globalement on a l'impression qu'il n'y a plus aucun plan d'urbanisme sur l'intégration des différentes architectures. Les promoteurs empilent des immeubles pas forcement moche indivuellement, et mais qui globalement rendent un visuel dégueulasse. Comme si on n'avait pas le droit d'avoir de jolis quartiers en ville, quand on se ballade dans les rues ou qu'on regarde par la fenêtre.

Je comprends tout à fait le besoin en logements sociaux ou non. Au lieu d'ajouter des verrues à droite à gauche qui degrade éventuellement des qualités de vie existantes, pourquoi est-ce qu'on transforme pas bureaux et logements vides existants. Cela ferait tout autant travailler l'industrie du batiment. A un moment il faudrait que les politiques nationales et locales de la ville soient vraiment à la hauteur des enjeux présents et futurs et cohérentes. En vous remerciant de nous permettre de nous exprimer et en espérant être entendus. Bonne journée."

Une étude de qualité de l'air est disponible dans l'étude d'impact : p 228 pour l'état initial (pièce 2-1,5), p347 et 421 pour les impacts du projet (pièce 2-1,7).

Concernant la lumière, les bâtiments ont été éloignés par rapport au projet initial afin d'apporter un meilleur ensoleillement côté RIVP et crèche. D'après le diagnostic de l'Atelier Parisien d'Urbanisme l'emprise du projet de la phase 2 mais aussi l'entièreté de l'ilot disposent d'un bon ensoleillement.

L'étude d'impact prend bien en compte la mise en sens unique de la rue Desnouettes (p198 de l'étude, pièce 2-1.5-EIE 2020-Etat actuel de l'environnement). La circulation au niveau de la zone d'étude comporte d'après l'étude de circulation.

L'architecture en panneaux préfabriqués choisie pour la construction du lot D a été pensée de façon que les ensembles construits conservent leur autonomie architecturale ; la façade est cependant conçue afin de retrouver la teinte en maçonnerie de briques jaune du bâtiment de l'AMT. Les matériaux employés s'intègrent aux couleurs et matériaux existants des pavillons historiques pour créer une plus grande harmonie entre le bâti ancien et les bâtiments nouveaux

Avis n°34 : *Je suis fermement opposé à la construction de 50 logements supplémentaires. Le quartier est déjà très dense, et nous manquons d'espace verts. Bien cordialement,*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°35 : *Je suis contre ce projet. Quartier trop dense qui a plutôt besoin d'espaces verts*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°36 : *Opposé à ce projet. Arrêt de la densification. Vrai politique d'emménagement. Plutôt des équipements pour les habitants, manque de gymnases par rapport aux nombre d'habitants. Cordialement*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité).

Avis n°37 : *Les ateliers de la RATP constituent aujourd'hui un grand bloc infranchissable dans le quartier. Je note qu'il y aura en plus de la voie nouvelle qui est déjà en chantier une venelle complémentaire pour relier la rue Desnouettes. Pouvez-vous confirmer l'ouverture au public de cette venelle ? aujourd'hui, les axes routiers sont très bruyants et très chargés (rue Croix Nivert notamment), et ce serait très utile de pouvoir circuler à pieds en dehors de ces grands axes, notamment pour les trajets vers la crèche ou les écoles.*

La venelle sera bien accessible au public, cette voie piétonne sera une voie de statut voie privée, accessible en journée afin d'améliorer les circulations quotidiennes des piétons du

quartier. Ce trajet sera végétalisé et destiné à des dessertes locales favorisant ainsi des mobilités douces et sécurisant les cheminements piétons sur le site. La venelle sera sous contrôle d'accès la nuit.

Avis n°38 : *Le projet de la RATP encapsule les riverains dans de hautes barres d'immeubles, sans aucune considération sur les effet d'un bétonnage intensif avec le changement climatique. On empile les logements calfeutrés, mais où les habitants et les riverains pourront-ils s'aérer ? Aucun espace vert accessible au public n'a été prévu, seulement des terrasses végétalisées et dans le projet initial, une venelle arborée.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Concernant les espaces verts, des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport. La venelle arborée fait toujours partie du projet.

Avis n°39 : *Bonjour, Comme les autres participants mon mari et moi sommes totalement opposés à ce projet qui va accroître encore lourdement la densité de ce quartier déjà trop peuplé et manquant d'infrastructures. Y aura-t-il une nouvelles école, un nouveau parc, plus d'effectifs de police ? Les services de nettoyages seront-ils plus efficaces car les rues sont déjà dans un état déplorable, souillées d'urine et jonchées de déchets en PERMANENCE ? Enfin, le quartier est déjà cerné de logements sociaux (rue du Hameau, grand ensemble immobiliers dont les enfants remplissent l'école St-Lambert), rue de la Croix Nivert (ensemble immobilier rouge), rue Desnouettes (ensemble immobilier vert). La dégradation du quartier est palpable. Pour garantir à tous une qualité de vie acceptable et une intégration vertueuse, il est fou et criminel d'engorger le quartier de logements drainant une population difficile et qui fait apparaître un communautarisme de plus en plus visible dans les rues. Les autorités sont-elles conscientes qu'à ce rythme la qualité de vie de tous se dégrade et que les écoles publiques sont totalement désertées par les classes moyennes, qui se battent au portillon d'écoles privées coûteuses aux classes désormais surchargées, afin d'échapper à une situation du public insupportable en raison justement de cette concentration irréfléchies d'immeubles sociaux ? Le projet est-il d'entasser jusqu'à ce qu'étouffement s'en suive et sans laisser une chance d'intégration harmonieuse ? Votre interprétation de l'égalité et de la fraternité signifie-t-elle dégradation et précarisation du cadre de vie pour tous ? Donc définitivement contre. Cordialement*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Un gardien d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et plus globalement à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°40 : *Contrairement à la plupart des avis, je considère qu'il est important de continuer à construire des logements dans Paris. Notre quartier est bien équipé, bien desservi par les transports : d'un point de vue environnemental, il est bien plus vertueux de construire ici des logements, plutôt que de laisser prise à toujours plus d'étalement urbain à l'échelle régionale voire au-delà. Les 50 familles qui s'installeront ici éviteront les déplacements en voiture qu'ils auraient dû faire s'ils s'étaient installés en grande couronne, ce qui est de plus en plus l'alternative. Je suis donc favorable à la création de logements dans Paris intramuros, et a fortiori de logements sociaux pour lesquels on sait qu'il y a un tel déficit dans Paris. Par ailleurs, je ne comprends pas les inquiétudes sur la saturation des écoles. Mes enfants sont dans les écoles publiques du quartier, ils sont cette année respectivement 23 et 22 enfants dans les classes, et c'est ce que j'observe globalement en primaire et en maternelle.*

Aucune réponse n'est à apporter.

Avis n°41 : *Bonjour, Je ne suis pas favorable à ce projet. Le quartier est déjà très dense et l'un des plus peuplés de Paris. Nous avons davantage besoin d'espaces verts que de nouveaux immeubles surtout avec le projet très controversé de la tour triangle qui va déjà fortement densifier le sud du 15ème.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Concernant le besoin d'espaces verts, des réflexions sont engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°42 : *non, non, non, occupez -vous des personnes dans la rue avant d'en faire venir d'autres, le nombre d'habitants au kilomètre carré est déjà le plus important de Paris, pourquoi continuer à le "surbooker"! c'est irresponsable et insensé.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Avis n°43 : *Bonjour, Je suis totalement opposée à la construction de ce lot D venant s'ajouter aux autres immeubles (Lots A+B+C) et l'AME bâtiment qui sera les nouveaux*

bureaux de la RATP qui ressemble à un gros cube immonde soit dit en passant. Le 15ème souffre déjà d'une surpopulation, comment allez-vous faire avec les transports en commun, le métro déjà plein à craquer même la journée ? Idem pour les bus et le tramway de la porte de Versailles perso je l'utilise et lorsque le wagon est trop chargé de monde, il touche le bord du quai et ne peut plus avancer et je ne plaisante pas. Pourquoi ne pas faire des espaces verts à la place dont notre terre, notre ville et les habitants de ce quartier ont tant besoin. Le pauvre petit parc du Clos Feuquières, déjà surpeuplé, ne pourra pas assurer sa fonction d'espace vert et d'oxygène à lui tout seul, il faut penser à nos enfants et nos personnes âgées qui ont besoin de sortir de chez eux. Pardon mais le réchauffement climatique, l'écologie il faut en tenir compte on est déjà très en retard n'en rajoutons pas, je ne comprends même pas cette enquête c'est tellement évident, ce projet doit être annulé c'est du bon sens. J'ajoute que mon appartement donne directement sur les Ateliers Vaugirard donc sur les travaux en cours et depuis 2016, je souffre quotidiennement du bruit je ne peux plus ouvrir mes fenêtres la journée et parfois même certains weekends nuit et jour. Je ne peux plus faire de télétravail, ma vie, ma santé sont gravement impactées par ses nuisances sonores, je ne suis plus en paix chez moi la journée quand je ne travaille pas et j'ai perdu la jouissance de mon balcon. En compensation les Ateliers nous proposent parfois l'hôtel mais franchement payer un loyer pour aller à l'hôtel c'est déprimant, inconfortable et pas juste. Ces travaux vont durer jusqu'à la fin de l'année 2029 alors NON je ne suis pas d'accord à la construction de ce lot D, on ne peut pas rendre invivable notre quotidien avec ce projet complètement dingue et qui va à l'encontre des engagements que nous devront prendre aujourd'hui "Beaucoup plus de Vert et moins de béton". En vous remerciant

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants. Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP encadrée par un référant chantier. Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Avis n°44 : *Installer quelques espaces verts sur ce lot D plutôt que des habitations serait un minimum vu le changement climatique, afin de ne pas surajouter à l'ilot de chaleur déjà en création à cause des logements en cours de construction. Je suis donc opposée à ces 50 logements supplémentaires en surélévation qui densifieraient encore cette zone ; ils seraient de plus probablement impactés par les nuisances (en particulier nocturnes) des ateliers,*

comme si "social" devait rimer avec habitat de moindre qualité. Parmi les 450 logements déjà prévus, pourquoi ne pas en dédier 50 de plus au social plutôt que de laisser Emerige (Vaugirard chapitre II) faire des profits en vantant le privilège de la Rive Gauche. On pourrait alors estimer la bonne foi de la Mairie de Paris qui n'hésite pas à prévoir dans 80 ans des logements dans la Tour Triangle.

La phase 1 ne comportera pas 450 logements mais 235, de plus, le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 655 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants.

Avis n°45 : *Mesdames et Messieurs les élus, Nous sommes totalement opposés à ce projet pour plusieurs raisons :*

- *ce quartier est déjà extrêmement dense et ne dispose pas d'infrastructures nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants*
- *le manque d'espaces verts de ce quartier est criant, nous pensons qu'il serait plus opportun d'ajouter des espaces verts plutôt que des logements*
- *les 50 dernières années nous ont démontré que le modèle d'immeubles entièrement sociaux ou « quasi exclusivement sociaux » était un échec d'intégration, pourquoi ne pas repartir les logements sociaux dans l'ensemble des nouveaux immeubles à construire*
- *la vie de quartier se détériore notamment avec les nombreux commerces qui mettent la clé sous la porte. Il serait préférable d'axer les évolutions du quartier sur la redynamisation de celui-ci plutôt que d'empiler les gens.*

En résumé, nous souhaitons plus d'espaces verts et une vie de quartier plus dynamique et non pas des logements supplémentaires, alors Mesdames et Messieurs les élus, merci de penser au bien être de vos électeurs et non pas à vos intérêts personnels.

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le quartier disposant de peu de logements sociaux, il est donc un secteur privilégié pour apporter de la mixité sociale.

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Le diagnostic réalisé par l'APUR dans le cadre de la révision du PLU indique une baisse de population dans le 15e arrondissement, comme pour tout Paris. Ceci conduit à une diminution de la fréquentation des services. Par ailleurs la phase 1 du projet propose d'améliorer l'offre d'équipements et de service du quartier (équipement de petite enfance, ferme urbaine, ensemble de petites échoppes, local d'activité). Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°46 : *Bonjour, Je vous contacte au sujet de l'AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUEPROJET VAUGIRARD Projet de construction d'un immeuble comportant 50 logements sociaux situé sur le site appartenant à la RATP, 222-224 rue de la Croix Nivert - Paris 15ème . A-t-on moyen de s'y opposer ? Le quartier devient en effet de plus en plus dense avec, par ailleurs, le projet de la Tour Triangle toute proche... Ces projets ne semblent pas en cohérence avec le souhait d'une ville plus agréable à vivre. Merci de votre retour. Bien à vous,*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°47 : *Je suis opposée à cette nouvelle construction. Cette opération a conduit à construire de nombreux bâtiments. Ces bâtiments sont très hauts et ont pour conséquence de nous couper l'horizon. En effet, nous ne disposons plus d'un espace visuel dégagé. Une nouvelle construction ne fait qu'aggraver cette situation. De plus, le 15 ème arrondissement est largement doté de logements sociaux. Le quartier s'est profondément dégradé où l'insécurité est grandissante.*

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan

Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le quartier disposant de peu de logements sociaux, il est donc un secteur privilégié pour apporter de la mixité sociale.

Tous les bâtiments ont été conçus pour ne pas dépasser les immeubles voisins. La hauteur du lot D superposé à l'AMT atteindra au maximum 25,75 mètres en son centre D2 avec 5 niveaux, les extrémités D1/D3 avec 3 niveaux, arriveront quant à elles à 21 m.

Les anomalies (insécurité, insalubrité) signalées dans le 15e arrondissement sont peu nombreuses rapportées à l'ensemble de la ville. Un gardien d'immeuble assurera la sécurité du Lot B et qu'un gardien de l'AME assurera 24/24 heures la sécurité à l'entrée de l'AME et de l'AMT aux abords de l'entrée de la venelle côté rue Théodore Deck. De plus la venelle sera fermée au public la nuit, seulement accessible à partir d'un code d'accès.

Avis n°48 : *Il suffit de regarder la folle étroitesse des trottoirs de la rue Desnouettes (qui conduirait ces nouveaux résidents vers la métro Convention) pour réaliser que ça va être infernal. Ça l'est déjà, une poussette, et vous descendez sur la chaussée, une personne avec un canne, et vous descendez sur la chaussée ... Et la station de métro Convention est déjà bien chargée ; et oui il y a assez de logements sociaux parfois hénormes (comme le vert cru de la rue Desnouettes dont on ne mesure le volume que vu depuis l'ancienne voie du chemin de fer de ceinture) ; et le bâtiment rouge du 220 Croix Nivert (qui vieillit si mal avec ses différents tons de rosâtre, saumoné, rouge délavé et ses colonnes de plantes agonisantes) a assez impacté le micro quartier de mochitude ! Je rejoins du reste un avis lu, je me demande pourquoi, parce que ce sont des logements sociaux, il faut que l'immeuble soit clairement identifié comme tel dès qu'on le voit ! Et augmenter les charges locatives de personnes à faibles revenus avec l'entretien des colonnes de plantes (oh sûrement fleuries sur les plans d'architecte, il y en encore qui croient ces jolis dessins aquarellés ? ça me dépasse) est une idée profondément méchante, tout simplement. Bref le quartier a assez été pourri (sous divers angles !) comme cela ! Ne pourriez-vous faire un mignonne placette avec un arbre ou deux ? que ça respire un peu .....*

Comme précisé lors de la synthèse de la PPVE concernant les lots A et C, la Ville de Paris va étudier un recalibrage du trottoir rue Desnouettes au droit du site et de la fondation des sœurs sainte Germaine. Ces travaux ne pourront avoir lieu qu'à l'issue des travaux des ateliers de métro de la RATP (phase 2) une fois les emprises libérées (2026-2027).

L'architecture en panneaux préfabriqués choisie pour la construction du lot D a été pensée de façon que les ensembles construits conservent leur autonomie architecturale ; la façade est cependant conçue afin de retrouver la teinte en maçonnerie de briques jaune du bâtiment de l'AMT. Les matériaux employés s'intègrent aux couleurs et matériaux existants des pavillons historiques pour créer une plus grande harmonie entre le bâti ancien et les bâtiments nouveaux. Ce choix d'architecture a été fait de façon à conserver une partie de l'histoire industrielle des lieux datant du début 20ème siècle. Un travail en lien avec l'architecte des bâtiments de France a permis d'intégrer ces pavillons dans les futures constructions.

Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont

également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

Avis n°48 : *Bonjour, Je suis complètement opposée à la construction du lot D sur la parcelle des Ateliers de Vaugirard.*

Quant à l'argumentation, je partage totalement ce qui est exprimé dans les avis et témoignages précédents dans le cadre de cette enquête :

- Projet en contradiction avec les volontés et objectifs environnement mis en avant par la Mairie de Paris.

- Le constat est que le 15ème arrondissement, déjà à saturation, et à certains endroits au-delà, en termes de densité de population, de saturation des installations et transports, des écoles, des trottoirs, de ses quelques espaces verts trop peu nombreux, de pollution automobile avec de bouchons quotidiens (notamment dans le tronçon de la rue de la Croix Nivert entre rue Lecourbe et rue Desnouettes) etc. subit à nouveau les conséquences d'une folie de construction non maîtrisée, trop minérale et anti-écologique.

la construction du lot D nous plongera dans l'obscurité pour la plupart de la journée nous obligeant à allumer la lumière quasiment toute la journée. Quid de l'écologie dans un contexte énergétique déjà plus que tendu ?

- N'est-il pas irresponsable de mener un projet de construction de cette envergure (7 bâtiments avec environ 350 appartements dont 3 en même temps en moyenne - C'est un peu comme si on essayait de faire tenir un éléphant dans une boîte à chaussures !) dans un quartier dans lequel les fondamentaux de vie comme la propreté et la sécurité au quotidien, et donc de qualité de vie convenable, s'effondrent à vue d'œil depuis 2016 et ne sont actuellement plus du tout assurés. (Le développement de la délinquance s'envole !)

- Est en train de se construire un ensemble qui sera un futur ilot de chaleur qui rendra la vie infernale aux habitants, et de même un futur supercluster en cas d'une nouvelle épidémie ce qui n'est pas exclu du tout compte tenu du réchauffement climatique en cours. Les logements du lot D sont construit au détriment de la mise en place d'un espace vert en toiture de ce futur atelier de maintenance du lot D qui pourrait ainsi apporter fraîcheur et sérénité aux riverains, au lieu de devenir une source complémentaire de pollution et de promiscuité forcée .

- Les travaux sont menés de manière brutale et polluante pour les riverains avec des impacts forts sur leur santé, sur notre santé. Les nuisances sont tellement puissantes (bruit/poussière/vibrations/lumière). C'est intenable et la jouissance tranquille de nos appartements n'est plus assurée pour un grand nombre d'entre nous.

Le chantier dure depuis 6 ans maintenant et durera encore 7 ans, comment survivre à cela ?

Aux bruits de chantier s'ajoutent les bruits de maintenance de la ligne 12.

- Style des bâtiments et intégration dans le quartier : c'est de la laideur en plus dans le 15ème qui bat déjà tous les records d'immeubles architecturalement ratés représentant une pollution pour les yeux.

Comme les témoignages précédents, je pense que sur ce site, on n'est pas à 50 logements prêts. Pourquoi ne pas convertir des immeubles de bureaux vides en logements et utiliser les

espaces disponibles pour les convertir en espaces verts compte tenu du réchauffement climatique et des canicules de plus en plus fréquentes ? Je vous remercie de votre écoute."

Le projet n'apporte pas d'augmentation significative du nombre d'habitants et la population du 15e arrondissement est en baisse d'en moyenne 0,4 % par an. La programmation du projet répond à la politique du logement de la Ville de Paris et suit les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet s'inscrit dans une démarche de réflexion globale environnementale qui, malgré sa spécificité de site industriel qui doit être conservé, engage celui-ci dans un objectif de végétalisation poussée avec la création de 855 m² de toiture végétalisées et 385 m² de pavés enherbés et de fosses pour plantes grimpantes au sol sur le lot D. Cette végétalisation permettra notamment d'isoler les bâtiments, de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain sur le secteur ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, le 15e arrondissement possède déjà une couverture végétale de 21% (environ 179 ha) dont 59 parcs et jardins ouverts au public totalisant une surface de 62,5 ha. Des réflexions sont également engagées par la Ville de Paris pour augmenter la superficie du parc Suzanne Lenglen en réduisant la superficie occupée par l'héliport.

L'architecture en panneaux préfabriqués choisie pour la construction du lot D a été pensée de façon que les ensembles construits conservent leur autonomie architecturale ; la façade est cependant conçue afin de retrouver la teinte en maçonnerie de briques jaune du bâtiment de l'AMT. Les matériaux employés s'intègrent aux couleurs et matériaux existants des pavillons historiques pour créer une plus grande harmonie entre le bâti ancien et les bâtiments nouveaux. Ce choix d'architecture a été fait de façon à conserver une partie de l'histoire industrielle des lieux datant du début 20ème siècle. Un travail en lien avec l'architecte des bâtiments de France a permis d'intégrer ces pavillons dans les futures constructions. Enfin, les bâtiments ont été éloignés par rapport au projet initial afin d'apporter un meilleur ensoleillement côté RIVP et crèche.

Concernant les nuisances, durant la phase exploitation du site et notamment de l'AMT situé en dessous du lot D, un suivi des mesures acoustiques et vibratoires sera effectué afin de s'assurer que les principes constructifs du site industriel sont suffisants. Les nuisances chantier seront limitées grâce au respect des principes de la Charte Chantier faibles nuisances de la RATP encadrée par un référant chantier. Le chantier, bien que sur une longue temporalité, a été pensé de façon à être déplacé au fur et à mesure de l'avancée de l'opération et donc à ne pas impacter toujours les mêmes riverains.

Annexe 2 : Tableau de suivi des commentaires de la PPVE

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrite	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
1	08-sept	Le quartier a déjà suffisamment de logements sociaux, surtout la section Vaugirard-Parc des Expositions. Ce projet des Ateliers de Vaugirard apporte déjà un surplus d'environ 450 familles (entre logements sociaux et privés). Il est donc à mon avis inutile d'ajouter encore 50 familles à un quartier qui deviendra encore plus dense que ce qu'il est déjà, sans apporter un espace vert supplémentaire conséquent. Plus intelligent et utile aurait été de créer un parc à cet emplacement, ou même une aire de jeux, même si bétonnée, pour pouvoir accueillir les nouvelles familles sans surpeupler les autres parcs/squares du quartier.										
2	08-sept	Bonjour, Je suis contre ce projet de construction comportant 50 logements. Ce projet de construction va amplifier une bétonisation excessive, un accroissement des nuisances sonores dans ce quartier et plus généralement dans une ville de Paris déjà hyper-bétonisée. Et la construction de 50 logements sociaux va entraîner une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité déjà très importante dans le XVe et dans Paris plus généralement. Vous savez très bien que le terme "logement sociaux" n'est absolument pas approprié... Pour des raisons de sécurité, d'insalubrité, d'hyper bétonisation de Paris et de manque de nouveaux espaces vers, je m'oppose donc à ce projet et souhaiterais la construction d'un jardin végétalisé à la place et sur ce site appartenant à la RATP. Cordialement										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
3	08-sept	Je suis tout à fait opposée à la construction d'un immeuble de 50 logements supplémentaires. Ils vont s'ajouter aux 450 prévus. Ce projet est tout à fait déraisonnable dans ce quartier qui souffre de surpopulation, d'un manque flagrant d'espaces verts Toute cette nouvelle population va accroitre la densité du petit square du clos Feuquières situé de l'autre côté de la rue de la Croix Nivert. Ce quartier a besoin de respirer et ces constructions sans compensation d'espaces verts et d'aires de jeux supplémentaires le rendent de plus en plus invivable										
4	08-sept	Bonjour, Tout comme un autre participant dont je reprends l'argumentaire, je suis contre ce projet de construction comportant 50 logements. Ce projet de construction va amplifier une bétonisation excessive, un accroissement des nuisances sonores dans ce quartier et plus généralement dans une ville de Paris déjà hyper-bétonisée. Et la construction de 50 logements "sociaux" va entrainer une augmentation de l'insalubrité et de l'insécurité déjà très importante dans le XVe et dans Paris plus généralement. Pour des raisons de sécurité, d'insalubrité, d'hyper bétonisation de Paris et de manque de nouveaux espaces vers, je m'oppose donc à ce projet et souhaiterais la construction d'un jardin végétalisé à la place et sur ce site appartenant à la RATP. Cordialement										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
5	08-sept	Au lieu de densifier encore Paris XV qui est déjà l'arrondissement le plus peuplé de France, il serait préférable pour les riverains d'améliorer la qualité de vie. Encore plus de personne mais pas plus de service. Les écoles. Les parcs. La police. Les hôpitaux. Les infrastructures et les services ne sont déjà pas en capacité de supporter la population actuellement. Il faut cesser d'ajouter des logements si nous ne sommes pas capable de les accueillir.										
6	08-sept	Je suis tout à fait opposée à la construction de 50 logements sociaux supplémentaires. Ils s'ajoutent aux 450 logements prévus ; 450 c' est déjà trop. Le quartier a énormément de logements sociaux, et l'arrondissement est complètement surpeuplé, saturé. De plus, la délinquance est forte : on constate une augmentation de l'insécurité, de l'insalubrité et des nuisances de toutes sortes. Les 450 familles qui vont venir s' installer auront besoin d'un espace vert, d'un jardin partagé et/ou d'une aire de jeux d'un espace où s'aérer et même d'un médiateur social ! 450 logements, ça peut faire peut-être 2000 personnes de plus. C'est bien de construire des logements, mais y a t-il prévu tout ce qui leur sera nécessaire ?										
7	08-sept	Notre quartier est largement bétonné depuis quelques années Je trouve insensé de rajouter 50 logements. Nous n'avons plus que le square du clos feuquieres pour respirer! Alors arrêtez de massacrer Paris!!!										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
8	08-sept	Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Je suis totalement opposé à la construction de 50 logements supplémentaires dans un quartier hyper-bétonné dans lequel on manque d'espaces verts et où les écoles sont surchargées. Trop, c'est trop. Quand une Association dépose des projets pour augmenter la toute petite surface verte du quartier (Rue du Clos Feuquières), la Mairie de Paris repousse systématiquement depuis des années ses idées d'amélioration et d'agrandissement. Alors, reste raisonnable. Ne bétonnons pas encore un peu plus un quartier déjà bien pourvu. Remerciements Très respectueusement.										
9	08-sept	Habitant du quartier, je m'oppose catégoriquement à ce projet qui vient aggraver encore le problème de surconcentration de population dans la zone. Par ailleurs, le quartier est de plus en plus bétonné et l'on n'a plus le sentiment de pouvoir y respirer.										
10	08-sept	En quelques années le quartier a été énormément densifié et bétonné sans qu'il y ait d''espace de respiration prévus ni d'espaces verts . Le square du clos Feuquières qui se trouve à côte est devenu surchargé. Il est impossible de prévoir de nouvelles constructions sans créer des espaces verts. Ce projet me parait invraisemblable. Ou les enfants présents dans ces futurs logements pourront aller respirer. ?										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
11	08-sept	Ayant un peu suivi les projets des ateliers RATP rue Croix Nivert - Lecourbe, je note une grande dégradation par rapport à ce qui était annoncé au début. Les espaces verts ont quasi disparu: pour moi un pot , si gros soit il , n'est pas un espace vert. Quand j'ai posé la question ,il m'a été répondu "qu'il y aurait des camions et donc pas de jardin pour les enfants, Trop dangereux!" Quant aux jardins sur les toits, avec les étés qui s'annoncent, et les économies d'eau, tout serait grillé.. 450 logements...Ce n'était pas annoncé ...et encore 50 de plus.... NON à ce bétonnage délirant quand madame Hidalgo nous promet le contraire avec raison.										
12	09-sept	Le quartier est déjà suffisamment pourvu en béton et en logements. Il n'y a qu'à se promener à la tombée de la nuit pour constater que la moitié des appartements sont éteints, non occupés. Il me parait plus prioritaire d'améliorer la disponibilité des logements déjà construits et de créer des espaces verts au risque de voir encore de nombreux parisiens quitter les lieux !										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
13	09-sept	Bonjour, Je suis totalement et fermement opposé à ce projet de construction d'un nouvel immeuble pour plusieurs raisons : tout d' abord, le site de la RATP fait déjà l'objet en ce moment de construction de plusieurs immeubles (lots A+B+C) et je ne vois pas l'intérêt de rajouter encore un immeuble (LOT D) dont la finalité première semble être d'exploiter le moindre m² pour « entasser » un maximum de personnes. Je pense sincèrement que cette partie du 15ème arrondissement souffre déjà d'une surpopulation et d'une sursaturation du Traffic et cette construction d'un nouvel immeuble ne ferait qu'amplifier le phénomène. J'aimerais rappeler au passage que la ville de Paris est une des villes les plus denses au monde [au rang numéro 6 derrière Bombay et devant Séoul]. Je pense, qu'avec un peu de recul, on peut facilement imaginer les conséquences néfastes de cette densité croissante sur la vie au quotidien pour les habitants : incivilités, nuisances sonores, dénaturation de l'architecture, vis-à-vis sur les immeubles autours, impact sur l'environnement.. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que j'aimerais insister : au vu de ce qu'on a pu vivre récemment, au travers des changements climatiques, n'est pas un non-sens de poursuivre l'immobilier de masse et la bétonisation des grandes villes en particulier à Paris? Ne serait-il pas mieux d'implanter un espace vert pour les futurs habitants des lots A+B+C? Je vous remercie de m'avoir lu et invite un maximum de personnes à s'exprimer défavorablement contre ce projet. Un Habitant du quartier Cordialement										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
14	09-sept	Je vote contre ce projet d' implantation de 50 nouveaux logements sociaux. La valeur de mon appartement baisse au rythme de ces immeubles ajoutés Impact visuel pour les habitants de la rue Desnouettes, sachant que nous aurons déjà une élévation de 3,18 m par rapport aux actuels ateliers Le quartier desservi par la ligne 12 est déjà bondée dès Porte de Versailles et Convention - le 39 passe ou pas, aucune fiabilité ! Encore un plus de foule! 50 logements = 200 personnes minimum ! Écoles garderies pour les enfants ? Espaces verts grands comme un mouchoir de poche ! Les immeubles « roses » de la rue Croix Nivert accueillent déjà un grand nombre de logements sociaux !! Et l' ambiance du quartier ne « s' arrange » pas !!!										
15	09-sept	Je suis contre										
16	09-sept	Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec ce projet de construction supplémentaire dans ce quartier déjà très bétonné et dans lequel on ne peut plus respirer. Ce projet ne fera qu'augmenter la densité du béton du quartier au lieu de favoriser le développement des parcs et des espaces de verdure.										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumetrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numero d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
17	09-sept	Bonjour Voisine proche en prise directe sur le chantier, j'en ai suivi toutes les étapes L'impact est important pour notre environnement, nous voyons peu à peu se densifier les constructions. Au delà de cela, le fait qu'il y ait tant de logements va contribuer à rendre ce secteur étouffant : pression démographique et circulation intense, déjà difficilement supportable avec la mise en sens interdit de la rue Desnouettes au delà de croix nivert. Le pauvre espace vert du clos Feuquiere déjà surdocupé va devenir invivable. Je suis donc TOUT A FAIT OPPOSEE à ce que l'on surajoute d'autres logements. La végetalisation des toits ne donne aucune respiration ni espace vital aux riverains, qui n'en peuvent plus déjà du bruit, des vibrations...de la poussiere etc... bien cordialement										
18	09-sept	Bonjour, Suite a l'appel au vote public sur la construction de 50 logts sociaux RATP sis au 222-224 rue cx nivert , je souhaiterai savoir cet immeuble s'elevera a quel etage? R+6, 7ou 10; J'ai eu beau compulse ts les documents du site et je ne l'ai vu nulle part et pourtant j'ai souvenir d'avoir lu que ce projet est R+10... J'espere m'etre trompee car ns sommes actuellemt ds la rue cx nivertsur du R+6 bien que le hlm rhp soit du R+7. En effet notre soucl et je vs joins les photos a l'appui c 'est qu'un R+10 va ns masquer le jour et faire quun nouveau mastodonte va s 'elever derriere et a cote du HLM de RIVP;, ce qui serait moche pour le voisinage et ns enleverait encore dela clarte; Merci donc de me rassurer et me dire ce qui retourne et sur quel document cela figure Je ne vs cache pas ma desapprobation pour un tel entassemt de logts sociaux au meme endroit puisque RIVP en compte deja 130; alors que la RATP a su mettre des logts a la vente et sur R+6 au bas de la rue;										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
		Sommes ns frappes par le mauvais sort. Par ailleurs j'espere que vs tiendrez compte du fiasco vegetal et des balcons da RIVP pour ne pas reproduire le meme pb, avec ses murs vegetaux qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir, l'ecologie a ce prix qd on ne peut pas l'entretenir est un non sens; en plus les balcons fins et ouverts transformes en annexes avecdes objets heteroclites a tel point que RIVP est contraint de revoir les balcons cf OP affiche mais pas encore effective. D'avance je vs remercie de vos precisions;										
19	10-sept	Bonjour contre ce projet. Trop de monde dans le même espace, écoles non dimensionnées et commerces trop peu nombreux. Parc du Clos Feuquieres déjà trop petit pour accueillir tous les enfants. On voudrait plus de verdure, des espaces verts et des lieux de respiration. Transformons aussi le quartier en zone piétonne. Merci										
20	10-sept	L'environnement est primordial dans un secteur déjà extrêmement bétonné il est difficile d'imaginer un bâtiment supplémentaire qui réduira encore les surfaces aérées										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
21	10-sept	Bonjour, ce projet semble à ce jour une incongruité qui ne peut pas être autorisé par la Mairie de Paris si celle-ci veut agir en conformité avec ses propos. Cette Mairie en effet met en avant sa volonté de cesser toute dégradation de l'environnement et nul ne peut nier que bétonniser, densifier, entasser est une atteinte à la qualité de vie des habitants actuels comme futurs, de même qu'une végétalisation artificielle demandant de l'eau et des apports artificiels est contre-productive. La perte du mur végétal de l'immeuble le long de la Croix Nivert est la preuve que la Mairie centrale ne sait pas organiser correctement les travaux, les concevoir, les réaliser et les entretenir. La bétonisation de la Capitale doit cesser et la priorité doit être de mettre en place des services de nature à aider lors des futurs évènements climatiques les habitants de Paris (salle climatisée, espace chauffés, arbres majestueux, fontaines, réduction des véhicules motorisés mais aussi des vélos plus coûteux en CO2 que les transports en commun...) Le besoin de logements sociaux peut très bien se concrétiser en prélevant sur les lots actuellement en construction les appartements nécessaires à l'accomplissement de cette politique publique. A ce titre ce projet est anachronique, insensé et doit être combattu et en conséquence non autorisé dans un quartier déjà parmi les plus denses de la Capitale. cordialement										
22	10-sept	Objet : soutien au projet. Madame, monsieur, ayant pris connaissance du projet de construction immobilière à but social, je souhaite confirmer mon soutien pour ce projet qui permet une bonne diversification sociale sur le secteur. Avec mes remerciements pour cette consultation,									Diversification sociale	

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
		Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon entier respect,										
23	10-sept	Bonsoir, Je suis contre ce projet. Le quartier est déjà très dense, gardons un tout petit peu d'espace, de lumière, et ajoutons de la végétation. Bien cordialement.										
24	11-sept	J'invite le Directeur de l'Urbanisme qui a signé le permis de construire à venir passer une-demi-heure chez moi, rez-de-jardin du 204 croix Nivert pour qu'il comprenne que tout le quartier devient peu à peu une immense boîte de béton contenant 4 barres d'immeubles, très longues et bien parallèles pour garder la chaleur de la canicule tout l'été. Et apparemment ce n'est pas fini!! Où est la suite de l'eco-quartier Boucicaut qui était si prometteur? Ici quel massacre!! J'y suis propriétaire depuis 15 ans et je n'aurais jamais pu imaginer qu'avec l'urgence climatique on entre dans ce projet de folie. J'étais dans un paradis de verdure et de ciel à mon arrivée, je vais bientôt être enterrée par du béton. Et je suis une même vivant seule. Merci de penser aux humains										
25	11-sept	Stop aux logements sociaux dans ce quartier ! Le square du clos Fouquieres est devenu infréquentable. Enfants et ados livrés à eux-mêmes qui n'hésitent pas à insulter les autres enfants et même les adultes, groupes de jeunes dealers, avec souvent chiens en liberté et 2 roues, qui squattent les tables de ping-pong, qui fument dans le parc. Le quartier est devenu sale. On a suffisamment de logements sociaux dans le coin !										
26	11-sept	Je suis bien évidemment contre ce projet qui n'a aucun sens écologiquement parlant. On a suffisamment d'immeuble d'habitation autour. Merci d'inclure plus de végétation dans le projet.										
27	12 sept	Je ne suis pas favorable à ce projet qui densifie l'espace urbain.										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
28	13-sept	Bonjour, Je suis habitant de la rue de Cadix et je cherche à recueillir des informations sur le projet et ses impacts sur le climat social du quartier. Je vous remercie de m'indiquer la marche à suivre. Meilleures salutations,										
29	14-sept	Bonjour, J'ai été informée par affichage public de l'avis de participation du public par voie électronique sur le projet de construction d'un immeuble sur le site appartenant à la RAT. 222-224 rue de la Croix Nivert Paris 15ème. En tant que résidente dans le quartier, je souhaite obtenir les éléments relatifs à cette consultation. Cordialement,										
30	17-sept	Complètement opposé à ce projet qui est un non sens écologique et dans un quartier où il a déjà de très nombreux logements sociaux.										
31	17-sept	Je suis contre ce projet - le quartier a besoin d'espaces verts pour respirer nous en avons fait l'expérience cet été hélas ...C'est un quartier déjà très dense profitons de cette opportunité pour promouvoir une autre manière de vivre en ville - en ajoutant des arbres et de l'espace entre ces immeubles - nous pouvons être précurseurs saisissons cette chance pour ne pas surajouter des immeubles aux immeubles ..Arrêtons cette fuite en avant ..Merci										
32	17-sept	Je suis opposée à la construction de ce bâtiment supplémentaire lot D ; Déjà trop de constructions en dépit des exigences climatique lot A, lot B AME, AMT : ce sera un îlot de chaleur, on remarque la laideur des bâtiments qui constituent de grosses verrues dans le quartier. La vie quotidienne des habitants n'a pas été réfléchie : manque d'espaces verts, manques d'infrastructures, des écoles ou des classes peuvent elles s'ouvrir ? le square du clos Feuquière est bondé le soir à la sortie des écoles et 1/3 de										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
		sa surface est rendue inutilisable car occupée par des SDF qui viennent au Centre d'accueil de jour qui le borde. Augmentation de la pollution par l'ouverture de la nouvelle rue et bruit des véhicules. Les toitures végétalisées annoncées n'ont pas la surface ni l'épaisseur suffisantes pour avoir un quelconque impact positif sur l'îlot de chaleur, il y aura 3 ou 4 malheureux arbres le long de la rue, totalement insuffisants. Ce projet est INADMISSIBLE au regard de la gravité des enjeux écologiques que l'on connaît. Ce programme est en décalage total vis à vis des contraintes écologiques et de la qualité de vie au sein du quartier pour les populations actuelles mais aussi les futurs habitants de ce site mi industriel mi d'habitation avec les nuisances, pollutions émanant d'un site industriel, ce ne sera pas sans danger pour la santé. Par ailleurs, il faut déjà alerter sur la santé des riverains du chantier qui est gravement impactée par ces travaux qui durent depuis 2016 et doivent durer jusqu'en 2029. Beaucoup de bruit dès 7 h du matin et parfois le week end et les jours fériés rendant la vie impossible aux riverains qui sont privés de la jouissance normale de leurs appartements ; les "ateliers " ne surveillent pas leurs entreprises qui ne respectent pas les horaires ou la sécurité des ouvriers. Le seuil d'acceptabilité des riverains est maintenant dépassé. Pour toutes les raisons exposées, nous disons STOP à la construction du lot D.										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
33	18-sept	Bonjour, Je suis contre le projet pour les raisons suivantes (en plus des thèmes écologie, écoles, nuisances sonores déjà abordés dans d'autres avis): 1) La pollution et le risque pour la santé : depuis 2016 le quartier est en travaux constants, le volume de poussière qui entre dans les logements quotidiennement est incroyable. Poussière dont nous ne connaissons pas la provenance mais qu'y se dépose dans nos bronches autant que sur nos meubles. J'ai vu une etude sur la pollution des sols, quid de celle de l'air? 2) Le lot D sera collé sur les batiments existants, privant tous les logements et une partie de la rue d'ensoleillement qui a à la fois un impact sur le chauffage et l'éclairage. Pas terrible face à la crise énergétique qui ne fait que commencer. 3) étude de circulation faite en 2019 avant la mise en sens interdit (assez incompréhensible et brutale) de 10 mètres de la rue desnouettes changeant les flux de vehicules du carrefour croix nivert desnouettes. Le traffic a totalement évolué avec souvent de gros blocages aux carrefours de la croix nivert/vaugirard ou croix nivert/lecourbe. L'étude ne parle pas (ou je ne l'ai pas trouvé) de l'impact sur le traffic des bus 39 rue desnouettes et 80 rue de la croix nivert pendant toute la phase des travaux alors que le bus 39 a été détourné pendant des travaux de la ratp. Est-ce que les arrêts seront maintenus pendant la durée des travaux ? 4) d'un point de vue architectural, ce nouvel immeuble ne me parait pas s'accorder avec les bâtiments en pierre/brique des ateliers. Globalement on a l'impression qu'il n'y a plus aucun plan d'urbanisme sur l'intégration des différentes architectures. Les promoteurs empilent des immeubles pas forcement moche individuellement, et										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
		mais qui globalement rendent un visuel dégueulasse. Comme si on n'avait pas le droit d'avoir de jolis quartiers en ville, quand on se balade dans les rues ou qu'on regarde par la fenêtre. Je comprends tout à fait le besoin en logements sociaux ou non. Au lieu d'ajouter des vertues à droite à gauche qui degrade éventuellement des qualités de vie existantes, pourquoi est-ce qu'on transforme pas bureaux et logements vides existants. Cela ferait tout autant travailler l'industrie du batiment. A un moment il faudrait que les politiques nationales et locales de la ville soient vraiment à la hauteur des enjeux présents et futurs et cohérentes. En vous remertiant de nous permettre de nous exprimer et en espérant être entendus. Bonne journée.										
34	18-sept	Je suis fermement opposé à la construction de 50 logements supplémentaires. Le quartier est déjà très dense, et nous manquons d'espace verts. Bien cordialement,										
35	18-sept	Je suis contre ce projet. Quartier trop dense qui a plutôt besoin d'espaces verts										
36	19-sept	Opposé à ce projet. Arrêt de la densification. Vrai politique d'amménagement. Plutôt des équipements pour les habitants. manque de gymnases par rapport aux nombre d'habitants. Cordialement										
37	19-sept	Les ateliers de la RATP constituent aujourd'hui un grand bloc infranchissable dans le quartier. Je note qu'il y aura en plus de la voie nouvelle qui est déjà en chantier une venelle complémentaire pour relier la rue Desnouettes. Pouvez-vous confirmer l'ouverture au public de cette venelle ? aujourd'hui, les axes routiers sont très bruyants et très chargés (rue Croix Nivert notamment), et ce serait très utile de										

Suivi des remarques			Thématiques								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
		pouvoir circuler à pieds en dehors de ces grands axes, notamment pour les trajets vers la crèche ou les écoles.										
38	24-sept	Le projet de la RATP encapsule les riverains dans de hautes barres d'immeubles, sans aucune considération sur les effet d'un bétonnage intensif avec le changement climatique. On empile les logements calfeutrés, mais où les habitants et les riverains pourront-ils s'aérer ? Aucun espace vert accessible au public n'a été prévu, seulement des terrasses végétalisées et dans le projet initial, une venelle arborée.										
39	27-sept	Bonjour, Comme les autres participants mon mari et moi sommes totalement opposés à ce projet qui va accroître encore lourdement la densité de ce quartier déjà trop peuplé et manquant d'infrastructures. Y aura-t-il une nouvelles école, un nouveau parc, plus d'effectifs de police ? Les services de nettoyages seront-ils plus efficaces car les rues sont déjà dans un état déplorable, souillées d'urine et jonchées de déchets en PERMANENCE ? Enfin, le quartier est déjà cerné de logements sociaux (rue du Hameau, grand ensemble immobiliers dont les enfants remplissent l'école St-Lambert), rue de la Croix Nivert (ensemble immobilier rouge), rue Desnouettes (ensemble immobilier vert). La dégradation du quartier est palpable. Pour garantir à tous une qualité de vie acceptable et une intégration vertueuse, il est fou et criminel d'engorger le quartier de logements drainant une population difficile et qui fait apparaître un communautarisme de plus en plus visible dans les rues. Les autorités sont-elles conscientes qu'à ce rythme la qualité de vie de tous se dégrade et que les écoles publiques sont totalement désertées par les classes moyennes , qui se battent au portillon d'écoles privées coûteuses aux classes désormais surchargées, afin										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
		d'échapper à une situation du public insupportable en raison justement de cette concentration irréfléchies d'immeubles sociaux ? Le projet est-il d'entasser jusqu'à ce qu'étouffement s'en suive et sans laisser une chance d'intégration harmonieuse ? Votre interprétation de l'égalité et de la fraternité signifie-t-elle dégradation et précarisation du cadre de vie pour tous ? Donc définitivement contre. Cordialement										
40	27-sept	Contrairement à la plupart des avis, je considère qu'il est important de continuer à construire des logements dans Paris. Notre quartier est bien équipé, bien desservi par les transports : d'un point de vue environnemental, il est bien plus vertueux de construire ici des logements, plutôt que de laisser prise à toujours plus d'étalement urbain à l'échelle régionale voire au-delà. Les 50 familles qui s'installeront ici éviteront les déplacements en voiture qu'ils auraient dû faire s'ils s'étaient installés en grande couronne, ce qui est de plus en plus l'alternative. Je suis donc favorable à la création de logements dans Paris intramuros, et a fortiori de logements sociaux pour lesquels on sait qu'il y a un tel déficit dans Paris. Par ailleurs, je ne comprends pas les inquiétudes sur la saturation des écoles. Mes enfants sont dans les écoles publiques du quartier, ils sont cette année respectivement 23 et 22 enfants dans les classes, et c'est ce que j'observe globalement en primaire et en maternelle.										
41	28-sept	Bonjour, Je ne suis pas favorable à ce projet. Le quartier est déjà très dense et l'un des plus peuplés de Paris. Nous avons davantage besoin d'espaces verts que de nouveaux immeubles surtout avec le projet très controversé de la tour triangle qui va déjà fortement densifier le sud du 15ème.										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
42	28-sept	non, non, non, occuper -vous des personnes dans la rue avant d'en faire venir d'autres, le nombre d'habitants au kilomètre carré est déjà le plus important de Paris, pourquoi continuer à le "surbooker"! c'est irresponsable et insensé .										
43	29-sept	Bonjour, Je suis totalement opposée à la construction de ce lot D venant s'ajouter aux autres immeubles (Lots A+B+C) et l'AME bâtiment qui sera les nouveaux bureaux de la RATP qui ressemble à un gros cube immonde soit dit en passant. Le 15ème souffre déjà d'une surpopulation, comment allez-vous faire avec les transports en commun, le métro déjà plein à craquer même la journée ? idem pour les bus et le tramway de la porte de Versailles perso je l'utilise et lorsque le wagon est trop chargé de monde, il touche le bord du quai et ne peut plus avancer et je ne plaisante pas. Pourquoi ne pas faire des espaces verts à la place dont notre terre, notre ville et les habitants de ce quartier ont tant besoin. Le pauvre petit parc du Clos Feuquières, déjà surpeuplé, ne pourra pas assurer sa fonction d'espace vert et d'oxygène à lui tout seul, il faut penser à nos enfants et nos personnes âgées qui ont besoin de sortir de chez eux. Pardon mais le réchauffement climatique, l'écologie il faut en tenir compte on est déjà très en retard n'en rajoutons pas, je ne comprends même pas cette enquête c'est tellement évident, ce projet doit être annulé c'est du bon sens. J'ajoute que mon appartement donne directement sur les Ateliers Vaugirard donc sur les travaux en cours et depuis 2016, je souffre quotidiennement du bruit je ne peux plus ouvrir mes fenêtres la journée et parfois même certains weekends nuit et jour. Je ne peux plus faire de télétravail, ma vie, ma santé sont gravement impactées par ces nuisances sonores, je ne suis plus en pab										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densite	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
		chez moi la journée quand je ne travaille pas et j'ai perdu la jouissance de mon balcon. En compensation les Ateliers nous proposent parfois l'hôtel mais franchement payer un loyer pour aller à l'hôtel c'est déprimant, incomfortable et pas juste. Ces travaux vont durer jusqu'à la fin de l'année 2029 alors NON je ne suis pas d'accord à la construction de ce lot D, on ne peut pas rendre invivable notre quotidien avec ce projet complètement dingue et qui va à l'encontre des engagements que nous devront prendre aujourd'hui "Beaucoup plus de Vert et moins de béton". En vous remerciant										
44	30-sept	Installer quelques espaces verts sur ce lot D plutôt que des habitations serait un minimum vu le changement climatique, afin de ne pas surajouter à l'îlot de chaleur déjà en création à cause des logements en cours de construction. Je suis donc opposée à ces 50 logements supplémentaires en surélévation qui densifieraient encore cette zone ; ils seraient de plus probablement impactés par les nuisances (en particulier nocturnes) des ateliers, comme si "social" devait rimer avec habitat de moindre qualité. Parmi les 450 logements déjà prévus, pourquoi ne pas en dédier 50 de plus au social plutôt que de laisser Emerige (Vaugirard chapitre II) faire des profits en vantant le privilège de la Rive Gauche. On pourrait alors estimer la bonne foi de la Mairie de Paris qui n'hésite pas à prévoir dans 80 ans des logements dans la Tour Triangle.										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation,insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
45	02-oct	Mesdames et Messieurs les élus, Nous sommes totalement opposés à ce projet pour plusieurs raisons : - ce quartier est déjà extrêmement dense et ne dispose pas d' infrastructures nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants - le manque d' espaces verts de ce quartier est criant, nous pensons qu' il serait plus opportun d' ajouter des espaces verts plutôt que des logements - les 50 dernières années nous ont démontré que le modèle d' immeubles entièrement sociaux ou « quasi exclusivement sociaux » était un échec d' intégration, pourquoi ne pas répartir les logements sociaux dans l' ensemble des nouveaux immeubles à construire - la vie de quartier se détériore notamment avec les nombreux commerces qui mettent la clé sous la porte. Il serait préférable d' axer les évolutions du quartier sur la redynamisation de celui-ci plutôt que d' empiler les gens. En résumé, nous souhaitons plus d' espaces verts et une vie de quartier plus dynamique et non pas des logements supplémentaires. alors Mesdames et Messieurs les élus, merci de penser au bien être de vos électeurs et non pas à vos intérêts personnels.										
46	05-oct	Bonjour, Je vous contacte au sujet de l'AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUEPROJET VAUGIRARD Projet de construction d'un immeuble comportant 50 logements sociaux situé sur le site appartenant à la RATP, 222-224 rue de la Croix Nivert - Paris 15ème . A-t-on moyen de s'y opposer ? Le quartier devient en effet de plus en plus dense avec, par ailleurs, le projet de la Tour Triangle toute proche .. Ces projets ne semblent pas en cohérence avec le souhait d'une ville plus agréable à vivre. Merci de votre retour. Bien à vous,										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2. Espaces verts, paysage et environnement	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4. Nuisances et santé publique		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social		Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation		Oui	Non
47	07-oct	Je suis opposée à cette nouvelle construction. Cette opération a conduit à construire de nombreux bâtiments. Ces bâtiments sont très hauts et ont pour conséquence de nous couper l'horizon. En effet, nous ne disposons plus d'un espace visuel dégagé. Une nouvelle construction ne fait qu'aggraver cette situation. De plus, le 15 ème arrondissement est largement doté de logements sociaux. Le quartier s' est profondément dégradé où l'insécurité est grandissante.										
48	10-oct	Il suffit de regarder la folle étroitesse des trottoirs de la rue Desnouettes (qui conduirait ces nouveaux résidents vers la métro Convention) pour réaliser que ça va être infernal. Ça l'est déjà, une poussette, et vous descendez sur la chaussée, une personne avec un canne, et vous descendez sur la chaussée ... Et la station de métro Convention est déjà bien chargée ; et oui il y a assez de logements sociaux parfois hénormes (comme le vert cru de la rue Desnouettes dont on ne mesure le volume que vu depuis l'ancienne voie du chemin de fer de ceinture) ; et le bâtiment rouge du 220 Croix Nivert (qui vieillit si mal avec ses différents tons de rosâtre, saumoné, rouge délavé et ses colonnes de plantes agonisantes) a assez impacté le micro quartier de mochitude ! Je rejoins du reste un avis lu, je me demande pourquoi, parce que ce sont des logements sociaux, il faut que l'immeuble soit clairement identifié comme tel dès qu'on le voit ! Et augmenter les charges locatives de personnes à faibles revenus avec l'entretien des colonnes de plantes (oh sûrement fleuries sur les plans d'architecte, il y en encore qui croient ces jolis dessins aquarellés ? ça me dépasse) est une idée profondément méchante, tout simplement. Bref le quartier a assez été pourri (sous divers angles !) comme cela !										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
		Ne pourriez-vous faire un mignonne placette avec un arbre ou deux ? que ça respire un peu										
49	10-oct	Bonjour, Je suis complètement opposée à la construction du lot D sur la parcelle des Ateliers de Vaugirard. Quant à l'argumentation, je partage totalement ce qui est exprimé dans les avis et témoignages précédents dans le cadre de cette enquête : - Projet en contradiction avec les volontés et objectifs environnement mis en avant par la Mairie de Paris. - Le constat est que le 15ème arrondissement, déjà à saturation, et à certains endroits au-delà, en termes de densité de population, de saturation des installations et transports, des écoles, des trottoirs, de ses quelques espaces verts trop peu nombreux, de pollution automobile avec de bouchons quotidiens (notamment dans le tronçon de la rue de la Croix Nivert entre rue Lecourbe et rue Desnouettes) etc. subit à nouveau les conséquences d'une folie de construction non maîtrisée, trop minérale et anti-écologique. la construction du lot D nous plongera dans l'obscurité pour la plupart de la journée nous obligeant à allumer la lumière quasiment toute la journée. Quid de l'écologie dans un contexte énergétique déjà plus que tendu ? - N'est-il pas irresponsable de mener un projet de construction de cette envergure (7 bâtiments avec environ 350 appartements dont 3 en même temps en moyenne - C'est un peu comme si on essayait de faire tenir un éléphant dans une boîte à chaussures !) dans un quartier dans lequel les fondamentaux de vie comme la propreté et la sécurité au quotidien, et donc de qualité de vie convenable, s'effondrent à vue d'œil depuis 2016 et ne sont actuellement plus du										

Suivi des remarques			Thématique								Favorable au projet	
			1. Programmation, insertion urbaine et volumétrie			2.	3. Impact potentiel du projet sur le quartier			4.		
Numéro d'avis	Date	Avis	Insertion urbaine, volumétrie, architecture	Programmation, densité	Logement social	Espaces verts, paysage et environnement	Insécurité, insalubrité	Manque d'équipements /services	Circulation	Nuisances et santé publique	Oui	Non
		tout assurés. (Le développement de la délinquance s'envole !) - Est en train de se construire un ensemble qui sera un futur îlot de chaleur qui rendra la vie infernale aux habitants, et de même un futur supercluster en cas d'une nouvelle épidémie ce qui n'est pas exclu du tout compte tenu du réchauffement climatique en cours. Les logements du lot D sont construit au détriment de la mise en place d'un espace vert en toiture de ce futur atelier de maintenance du lot D qui pourrait ainsi apporter fraîcheur et sérénité aux riverains, au lieu de devenir une source complémentaire de pollution et de promiscuité forcée . - Les travaux sont menés de manière brutale et polluante pour les riverains avec des impacts forts sur leur santé, sur notre santé. Les nuisances sont tellement puissantes (bruit/poussière/vibrations/lumière). C'est intenable et la jouissance tranquille de nos appartements n'est plus assurée pour un grand nombre d'entre nous. Le chantier dure depuis 6 ans maintenant et durera encore 7 ans, comment survivre à cela ? Aux bruits de chantier s'ajoutent les bruits de maintenance de la ligne 12. - Style des bâtiments et intégration dans le quartier : c'est de la laideur en plus dans le 15ème qui bat déjà tous les records d'immeubles architecturalement ratés représentant une pollution pour les yeux. Comme les témoignages précédents, je pense que sur ce site, on n'est pas à 50 logements prêts. Pourquoi ne pas convertir des immeubles de bureaux vides en logements et utiliser les espaces disponibles pour les convertir en espaces verts compte tenu du réchauffement climatique et des canicules de plus en plus fréquentes ? Je vous remercie de votre écoute.										

Annexe 3 : Composition exhaustive du dossier de consultation du public par voie électronique

PIÈCE	Dossiers PPVE préalables à la délivrance du PC LOT D – Opération de restructuration des Ateliers Vaugirard	DATE DES DOCUMENTS
PIÈCE 0	ORGANISATION DE LA PPVE	
0-1	Arrêté d'ouverture PPVE immeuble logement lot D (PC Ville)	29/07/2022
0-2	Guide de lecture et sommaire de la PPVE Lot D	07/2022
0-3	Avis PPVE LOT D	
0-4	Pièce complémentaire : Arrêté PPVE – AMT	28/07/2022
PIÈCE 1	INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES PRESENTATION DU CADRE DE LA PPVE	
1-1	Pièce principale	07/2022
1-2	Annexes	
1-2.1	ENQUETE PUBLIQUE - Rapport commission	12/2015
1-2.2	ENQUETE PUBLIQUE - Conclusions et avis motivé	12/2015
1-2.3	PPVE Lots A&C - Synthèse des observations et propositions	07/2019
PIÈCE 2	ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE – AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (CGEDD – Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS ET MEMOIRE(s) EN REPONSE	
2-1	Etude d'Impact Environnementale actualisée 2020 (EIE)	
2-1.1	EIE 2020-Tables des matières	06/2020
2-1.2	EIE 2020-Contexte	06/2020
2-1.3	EIE 2020-Résumé non technique	06/2020
2-1.4	EIE 2020-Description projet	06/2020
2-1.5	EIE 2020-Etat actuel environnement	06/2020
2-1.6	EIE 2020-Esquisse solutions substitutions et justification projet	06/2020
2-1.7	EIE 2020-Incidences environnementales et mesures prises, estimation coûts	06/2020
2-1.8	EIE 2020-Description incidences cumulées	06/2020
2-1.9	EIE 2020-Incidences Natura 2000	06/2020
2-1.10	EIE 2020-Vulnérabilité du projet	06/2020
2-1.11	EIE 2020-Compatibilité	06/2020
2-1.12	EIE 2020-Méthodes	06/2020
2-1.13	EIE 2020-Auteurs et acteurs	06/2020
*2-1.14.1 à 2-1.14.16 **	*Annexes EIE*	
2-1.14.1	*Etude acoustique et vibratoire*	*06/2020*

9666

2-1.14.2	*Etude de circulation*	*02/2020*
2-1.14.3	*Projet et PPRI (Plan prévention risques inondation)*	*12/2016*
2-1.14.4	*Estimation niveaux eaux souterraines*	*11/2014*
2-1.14.5	*Etudes abattement eaux pluviales*	*11/2014*
2-1.14.6	*Niveau eaux surface et des eaux souterraines*	*08/2019*
2-1.14.7	*Note de synthèse abattement pluvial et surfaces végétalisées*	*05/2020*
2-1.14.8	*Inventaires naturalistes*	*08/2014*
2-1.14.9	*Attestation prise en compte thermique - Lot D*	*11/2019*
2-1.14.10	*Etude ENR (Energies Renouvelables) AMT*	*06/2019*
2-1.14.11	*Etude de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme)*	*06/2012*
2-1.14.12	*Synthèse des observations PPVE lots A et C*	*07/2019*
2-1.14.13	*Plan de Gestion des terres excavées*	*08/2019*
2-2	**Avis émis sur l'Etude d'Impact Environnementale Initiale (2015)**	
2-2.1	Avis CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement) n° 2015-38 du 22 juil 2015	07/2015
2-2.2	Mémoire en réponse du maitre d'ouvrage à l'avis CGEDD	08/2015
2-3	**Avis émis sur l'Etude d'Impact Environnementale actualisée (2019)**	
2-3.1	Avis CGEDD n° 2018-98 du 6 fev 2019	02/2019
2-3.2	Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis CGEDD	04/2019
2-3.3	Avis du conseil de Paris 13 février 2019	13/02/2019
2-3.4	Mémoire en réponse avis du Conseil de Paris	04/2019
2-4	**Avis émis sur l'Etude d'Impact Environnementale actualisée (2020)**	
2-4.1	Avis CGEDD n°2020-08 du 22 juillet 2020	07/2020
2-4.2	Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis CGEDD	02/2022
2-4.3	Courrier CGEDD du 21 avril 2022	04/2022
2-4.4	Saisines des Collectivités et Etablissements publics	07/2020

PIÈCE 3	DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE	
Pieces spécifiques du dossier mis en PPVE Atelier de Maintenance		
3-1	Pièces Obligatoires	
3-1.1	Formulaire Cerfa de dépôt demande PC et Signature Atelier Martel	28/12/2021
3-1.2	Liste des pièces PC	12/2021
3-1.3	PC1 Plan de situation	12/2021
3-1.4	PC2.Plan masse	12/2021
3-1.5.1	PC3.1 Plan en coupe	01/2022
3-1.5.2	PC3.2 Plan en coupe	01/2022
3-1.5.3	PC3.3 Plan en coupe	01/2022
3-1.6	PC4 Notice descriptive	
3-1.6.1	*PC4.1 Note chapeau*	*01/2022*
3-1.6.2	*PC4.2 Notice paysagère*	*12/2021*
3-1.6.3	*PC4.3 Notice SI*	*12/2021*
3-1.6.4	*PC4.4 Notice accessibilité*	*12/2021*
3-1.7.1	PC5.1 Plan des Façades et Toitures	01/2022
3-1.7.2	PC5.2 Plan des Façades et Toitures	01/2022
3-1.7.3	PC5.3 Plan des Façades et Toitures	01/2022
3-1.8	PC6 Vues d'insertion	01/2022
3-1.9	PC7 Vues proches	12/2022
3-1.10	PC8 Vues lointaines	12/2022
3-2	Pièces selon la nature du projet	
3-2.1	PC10 Matériaux et exécution des travaux de rénovation	12/2021
De 3-2.2.1 à 3-2.2.16 *	PC11 Etude d'Impact actualisée	01/2022
3-2.3	PC13 Attestation de prise en compte du PPRI	07/07/2020
3-2.4	PC16-1 Formulaire RT2012	07/07/2020
3-2.5	PC16-5 Gestion de la pollution	05/2020
3-2.6	PC17 Tableau de SDP	05/2020
3-2.7	PC26 Justification du dépôt de la demande permis de démolir	05/2020
3-2.8	PC28 Certificat indiquant la surface constructible attribuée au lot	05/2020
3-3	Pièces annexes	
3-3.1	PC0 Note commune	02/2022
3-3.2	PC100 Plan des niveaux	
3-3.2.1	*PC100.1 Plan du Rez-de-Chaussée*	*12/2021*
3-3.2.2	*PC100.2 Plan du premier étage de l'AMT et du pavillon*	*12/2021*
3-3.2.3	*PC100.3 Plan du plenum technique*	*12/2021*
3-3.2.4	*PC100.4 Plan du premier étage*	*12/2021*
3-3.2.5	*PC100.5 Plan du deuxième étage*	*12/2021*
3-3.2.6	*PC100.6 Plan du troisième étage*	*12/2021*
3-3.2.7	*PC100.7 Plan du quatrième étage*	*12/2021*

3-3.2.8	*PC100.8 Plan du cinquième étage et de toiture*	*12/2021*
3-3.2.9	*PC100.9 Plan du sous-sol*	*12/2021*
3-3.3	PC 101 Relevés géométriques	
3-3.3.1	*Plateaux de nivellement*	*12/2021*
3-3.3.2	*Plan de la parcelle*	*12/2021*
3-3.4	PC102 Axonométrie	12/2021
3-3.5	PC200 Demande d'autorisation de rejet des EP	12/2021
3-3.6	PC201 Faisabilité d'approvisionnement en énergie	12/2021
3-3.7	PC300 PC25 AMT	12/2021
3-3.8	PC301 Convention RATP Ville_RIVP	12/2021
3-3.9	PC302 Attestation RATP VAL autorisant RATP HABITAT à déposer sur son terrain	12/2021
3-3.10	Pièces complémentaires PC	02/2022
PIÈCE 4	**AVIS FORMULES DANS LA CADRE DE L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE**	
Pieces spécifiques du dossier mis en PPVE Atelier de Maintenance		
4-1	**Avis de la Mairie de Paris**	
4-1.1	Avis DVD (Direction de la Voirie et des Déplacements)	Favorable du 22/04/2022
4-1.2	Avis DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)	Favorable du 20/06/2022
4-1.3	Avis DPE (Direction de la Propreté et de l'Eau)	Favorable du 12/04/2022
4-2	**Avis de la Mairie du XV**	**Favorable du 10/06/2022**
4-3	**Avis de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**	**Favorable du 25/04/2022**
4-4	**Avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France)**	**Favorable du 08/04/2022**
4-5	**Avis de la Préfecture de Police**	**Favorable du 29/06/2022**
4-6	**Avis ENEDIS**	**Favorable du 11/04/2022**
4-7	**Avis DLH – Logement social**	**Favorable du 31/05/2022**
4-8	**Annexes**	
4-8.1	Enquête publique – Rapport de commission	12/2015
4-8.2	Enquête publique – Conclusions	12/2015
4-8.3	Synthèse des observations PPVE lots A et C	07/2019

Annexe 3 : Arrêté d'ouverture de la PPVE

VILLE DE PARIS

La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1-1, L.123-19 et R.123-46-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 Juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu l'étude d'impact et le permis d'aménager PA 075 115 15 P0001 délivré le 18 février 2016 concernant l'ensemble du projet de restructuration des ateliers ferrés de Vaugirard (phases 1 et 2) et l'enquête publique s'y rapportant qui s'est déroulée du 21 septembre au 22 octobre 2015 ;

Vu le rapport d'enquête, les conclusions et l'avis favorable rendus par la commission d'enquête le 21 décembre 2015 ;

Vu l'étude d'impact actualisée en date du 12 novembre 2018 et les demandes de permis de construire PC 075 115 18 V0016 et PC 075 115 18 V0017 des lots A et C (phase 1) et la PPVE qui s'est déroulée du 24 juin au 26 juillet 2019 ;

Vu l'étude d'impact actualisée en date du 15 juin 2020 et la demande de permis de construire n° 075 115 21 V0075 déposé le 28 décembre 2021 auprès des services de la Ville de Paris par RATP HABITAT, représentée par M. Vincent SOUYRI, domiciliée 158 rue de Bagnolet, 75990 Paris Cedex 20, concernant le lot D situé sur le site Vaugirard, 222-224 rue de la Croix-Nivert à Paris 15ème arrondissement ;

Vu l'avis délibéré n° 2020-08 de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur la restructuration des ateliers RATP sur le site de Vaugirard, Paris 15ème, adopté lors de la séance du 22 juillet 2020 actualisant les avis n° 2015-38 et n° 2018-98.

Vu le mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage en date de février 2022

ARRÊTE

Article premier : Pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 08 septembre 2022 à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 17h00, il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire portant sur le lot D, sur un site appartenant à la RATP situé 222-224 rue de la Croix-Nivert, Paris 15ème.

Accusé de réception en préfecture
075-217500015-20220728-PPVE-VaugLD2022-AR
Date de réception préfecture : 03/08/2022

Article 2 : La phase 2 du projet de restructuration des ateliers de Vaugirard du site de la RATP, sur laquelle porte cet arrêté, prévoit : sur le lot D, la construction, en superposition de l'atelier de maintenance des trains, d'un immeuble de logements comportant 50 logements quasi-exclusivement sociaux, totalisant environ 3 720 m2 de surface de plancher, la conservation et restructuration des pavillons d'entrée sur le site et leur intégration au projet d'ensemble ; l'aménagement d'une venelle privée.

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation par voie électronique sera publié quinze jours avant le début de la consultation du public dans deux journaux diffusés sur le territoire de la Ville de Paris.

Cet avis sera également affiché à la mairie du 15ème arrondissement de Paris, à proximité du projet et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (Paris.fr).

Article 4 : Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : http://lot-d-vaugirard.participationdupublic.net

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique mentionnée à l'article premier.

Article 5 : Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée mentionnée à l'article premier, à la mairie du 15ème arrondissement, 31 rue Peclet, 75015 Paris ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Article 6 : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 15ème arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées à l'article 5, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Article 7 : Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et des collectivités territoriales intéressées par le projet. Cette étude d'impact et ces avis sont joints au dossier de la participation électronique qui sera mis à la disposition du public en mairie du 15ème arrondissement.

Article 8 : À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : DU-lot-d-vaugirard@paris.fr

Article 9 : La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

Article 10 : La personne responsable du projet pour le lot D est RATP HABITAT, 158 rue de Bagnolet, 75990 Paris Cedex 20 représentée par Monsieur SOUYRI Vincent.

Article 11 : L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire PC 075 115 21 V0075 et la délivrer par arrêté est la Maire de Paris.

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20220728-PPVE-Vaug-D2022-AR
Date de réception préfecture : 03/08/2022

Article 12 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris. Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2022

Pour la Maire de Paris et par délégation,

Le Directeur de l'Urbanisme

Stéphane LECLER

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20220729-PPVE-Vu-gLD2022-AR
Date de réception préfecture : 03/08/2022